



Bulletin Officiel

N° 5346 Jeudi 27 Avril 2017

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

COMUNIQUE DE PRESSE

APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES 2-3

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE (SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE)

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE « BTL 2017-1 » 4-6

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2017-2 » 7-10

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2017-1 » 11-13

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « ATTIJARI BANK SUBORDONNE 2017 » 14-19

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2017-1 » 20-24

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

CELLCOM 25-26

ELBENE INDUSTRIE 27

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « AMEN BANK SUBORDONNE 2017-1 » 28

REPORT D'UNE ECHEANCE DE PAIEMENT D'ANNUITE

MEUBLATEX INDUSTRIES 28

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE - AGO - 29

SOCIETE AL JAZIRA - AGO - 29

BANQUE DE L'HABITAT - AGO - 30

BANQUE NATIONALE AGRICOLE - BNA - AGO - 31

BANQUE NATIONALE AGRICOLE - BNA - AGE - 32

AMEN BANK - AGO - 32

LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR - ICF - AGO - 33

ATTIJARI LEASING - AGO - 34

ATTIJARI LEASING - AGE - 35

STAR ASSURANCES - AGO - 36

MODERN LEASING - AGO - 37

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE - AGO - 38

SICAV OPPORTUNITY - AGO - 38

SICAV PROSPERITY - AGO - 39

SICAV TRESOR - AGO - 39

PROJET DE RESOLUTIONS

BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE - BTK - - AGO - 40

SOCIETE AL JAZIRA - AGO - 41

COURBE DES TAUX

42

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

43-44

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS - ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL -
- UNITE DE FABRICATION DE MEDICAMENTS - UNIMED -
- ASSAD
- SOCIETE AL JAZIRA

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES - ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL -
- ASSAD

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS ANNUELS DE SICAV - ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
- SICAV PROSPERITY

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

**APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR
REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES**

1. Objet

La Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton « SOTIPAPIER » s'est engagée, lors de l'introduction de ses actions au marché principal de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, à réserver un siège au sein de son conseil d'administration au profit d'un représentant des actionnaires minoritaires.

A cet effet, la société **SOTIPAPIER informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue** de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en date du 22 mai 2017 à 9 heures à la maison de l'entreprise (Institut Arabe des Chefs d'Entreprises), rue du lac Turkana, les berges du lac.

2. Conditions de Participation

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Ne pas être parmi les anciens actionnaires qui détenaient des actions avant l'introduction de la Société au niveau du marché financier ;
- Pour les candidats actionnaires, justifier d'une participation ne dépassant pas 0,5% du capital social pour les actionnaires personnes physiques et morales non institutionnels et ne dépassant pas 5% pour les institutionnels ;
- Ne pas être dirigeant (PDG, DG, DGA, Administrateur, Gérant...) ou ayant un poste de responsabilité quelconque dans une société concurrente, directement ou indirectement, SOTIPAPIER et/ou à une des filiales du groupe SOTIPAPIER ;
- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du Code des Sociétés Commerciales.

3. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom du Président du Conseil d'Administration de la Société SOTIPAPIER et une fiche de candidature dûment remplie (*Annexe1*),
- Une copie de la Carte d'Identité Nationale pour les personnes physiques et une copie du registre de commerce pour les personnes morales ;
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du Code des Sociétés Commerciales (*Annexe 2*) ;
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale actionnaire à représenter ;
- Pour les candidats actionnaires, une attestation du nombre d'actions de la société **SOTIPAPIER** détenues par le candidat lui-même ou par la personne morale qu'il représente. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé administrateur chez lequel les titres détenus sont inscrits en compte, ou par Tunisie Clearing, intermédiaire agréé mandaté pour la tenue du registre des actionnaires de **SOTIPAPIER**, sis au 5, rue du Yen, Les jardins du lac II - 1053 les berges du lac ; et
- Le curriculum vitae détaillé du candidat ou du représentant de la personne morale.

4. Date limite de dépôt de candidatures

- Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de **SOTIPAPIER** et portant la mention « Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires » et parvenir par lettre

- Suite -

recommandée avec accusé de réception au siège de la société **SOTIPAPIER** situé Au 13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain, Megrine Riadh, 2014, Ben Arous - Tunisie, au plus tard le 05/05/2017 (le cachet de la poste faisant foi).

- La liste des candidatures répondantes aux conditions retenues fera l'objet d'une publication dans deux journaux quotidiens.
- Ledit représentant sera élu, lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 22/05/2017, parmi la liste des candidats retenus, par les actionnaires minoritaires. Les actionnaires majoritaires et les anciens actionnaires s'abstiendront de voter lors de la dite élection.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

ANNEXE 1 FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N° CIN / Registre de Commerce :

Profession / Activité :

Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale :

Historique en tant qu'administrateur :

Signature

ANNEXE 2 DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné :

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N° CIN / Registre de Commerce :

Demeurant à :

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la société « SOTIPAPIER »,

Déclare formellement sur l'honneur ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et que les informations fournies dans mon curriculum vitae sont sincères et exactes.

Signature

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES

Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne

BANQUE TUNISO-LIBYENNE -BTL-

Société anonyme au capital de 100 000 000 dinars divisée en 1 000 000 actions
de nominal 100 dinars
Siège social : 25 Ave. Kheireddine Pacha. B.P : 150, Montplaisir -1073 Tunis-

Emission d'un Emprunt Obligataire « BTL 2017-1 » Sans recours à l'appel public à l'épargne

1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 03/06/2016 a autorisé l'émission par la banque d'un Emprunt Obligataire et/ou subordonné pour un montant de 30 millions de dinars et ce sur une période de cinq ans à sept ans, et a donné, pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants et arrêter les conditions et les modalités nécessaires.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le 22/02/2017 et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et ce sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

DUREE	TAUX D'INTERET	AMORTISSEMENT ANNUEL
5 ans	7,62%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année

2. Renseignements relatifs à l'émission

✓ **Montant :**

Le montant nominal de l'emprunt obligataire est fixé à 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars divisé en 200 000 obligations susceptible d'être porté à 300 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire «BTL 2017-1» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

✓ **Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **10/04/2017** auprès de MAC SA, Intermédiaire en bourse et seront clôturées au plus tard le **10/05/2017**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 30 millions de dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/05/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

✓ **But de l'émission**

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique de la banque visant à faire face à l'accroissement de ses engagements et atteindre les parts de marché cibles en s'orientant vers la mobilisation de ressources stables à moyen et long terme. A ce titre, la banque envisage de mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

De plus, cette émission obligataire permettra à la banque d'adosser les ressources aux emplois de même maturité et de préserver l'adéquation entre les maturités et les taux de ces ressources et de ces emplois.

3. Caractéristiques des titres émis :

- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations.

- **Dénomination de l'Emprunt :** BTL 2017-1.

- **Nature des Titres :** Titres de créance.

- **Forme des Titres :** Nominatives.

- **Catégorie des Titres :** Ordinaire.

- Suite -

- **Modalité et délais de délivrance des Titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites délivrée par MAC SA, Intermédiaire en Bourse.
- **Prix de souscription et Prix d'émission** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance des Intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/05/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/05/2017**.
- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe : Taux annuel brut de 7,62% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Amortissement et remboursement** :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 DT par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année.

- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.
- **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 mai** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/05/2018**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/05/2018**.

- **Taux de rendement actuariel**:

- ✓ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,62% l'an.

Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt

- ✓ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 5 ans.

- ✓ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne de l'emprunt « Emprunt BTL 2017-01 » est de 3 ans.

- ✓ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration pour les obligations de cet emprunt est égale à 2,731 années.

- ✓ **Mode de placement** :

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

- ✓ **Cessibilité des obligations** :

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- Suite -

✓ **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

✓ **Domiciliation de l'emprunt :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « BTL 2017-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **MAC SA intermédiaire en bourse**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera par ce dernier la quantité d'obligations y afférente.

✓ **Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

✓ **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

✓ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les banques exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription à ce taux fixe risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligatoire
« HL 2017-2 »**

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **01/06/2016** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars **120.000.000 DT** sur 2016 et 2017 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **03/12/2017** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « **HL 2017-2** » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 dinars;
- Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation ;
- **Forme d'Obligation** : les obligations sont nominatives ;
- **Prix d'émission** : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- **Durée et Taux d'intérêt** : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : **7,65%** brut l'an ou variable (**TMM+2,35%**) brut l'an au choix du souscripteur ; Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : **7,85%** brut l'an ;
- **Amortissement** : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit **20 Dinars** par obligation. Cet amortissement commence à la 1ère année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à 307 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2017 est de 80 millions de dinars

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **20/04/2017** et clôturées sans préavis et au plus tard le **10/07/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **20/04/2017** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt : « HL 2017-2 »

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations : nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/07/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/07/2017**.

- Suite -

Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société

Le **26/01/2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de **BB (tun)** attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'émission

Le **13/03/2017**, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB (tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease.

Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

Organisation de la représentation des obligataires

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°**96-113** du **30/12/1996** portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes

- Suite -

morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

Renseignements généraux

Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « **HL 2016-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin mars 2017, neuf emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **HL 2016-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **HL 2017-2** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 05 avril 2017 sous le n°17-0967, du document de référence « **HL 2016** » enregistré auprès du CMF en date du 30 Août 2016 sous le n°16-003 et de l'actualisation du document de référence « **HL 2016** » enregistré par le CMF en date du 05 Janvier 2017 sous le n° 16-003/A001. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2017.

La note d'opération et le document de référence « **HL 2016** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet, respectivement, au plus tard le 20 Avril 2017 et le 30 Avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2017-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **19 mai 2016** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2016, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **23 Mars 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (**20**) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (**30**) Millions de Dinars selon les conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,60% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2017-1 »

Montant : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de 7.60% brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour

- Suite -

un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,60% l'an.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2017-1 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,732 Années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/06/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **27/06/2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/06/2022**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **27 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/06/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **28/04/2017** et clôturées au plus tard le **27/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au

- Suite -

25/07/2017, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **28/04/2017** aux guichets de BIATCapital, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BIATCapital, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **24 mars 2016**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **30 Mars 2017**.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing, s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BIATCapital de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «CIL 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0969 en date du 13 avril 2017, du document de référence « CIL 2016 » enregistré par le CMF sous le n° 16-009 en date du 30 novembre 2016, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice

2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », de BIATCapital - intermédiaire en bourse, Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017, les états financiers relatifs à l'exercice 2016 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2017 de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2017, le 30 avril 2017 et le 20 juillet 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016 pour tout placement sollicité après le 30/04/2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné «Attijari bank Subordonné 2017»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari bank réunie le **10 juin 2015** a autorisé l'émission de nouveaux emprunts obligataires ordinaires ou subordonnés à hauteur maximale de 200 millions de dinars sur une période de 3 ans en une ou plusieurs émissions sur les exercices 2015, 2016 et 2017, et a délégué au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général, les pouvoirs nécessaires pour fixer les modalités et les conditions de cet emprunt.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari bank réuni le **14 février 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné courant l'année 2017 d'une enveloppe de 60 000 000 dinars et a autorisé le management de la Banque d'arrêter et de fixer les modalités et les conditions de cet emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari bank a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire subordonné «Attijari bank Subordonné 2017» comme suit :

- ❖ Montant de l'emprunt : 60 millions de dinars, réparti en 2 catégories :
- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,40% et/ou au taux variable TMM+1,90% ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,50% et/ou au taux variable TMM+2,10%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant : L'emprunt obligataire subordonné « Attijari bank Subordonné 2017 » est d'un montant de 60 000 000 de dinars, divisé en 600 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT..

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **29 mars 2017** et clôturées au plus tard le **31 mai 2017**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (60 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 600 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 60 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31 mai 2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27 juin 2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts.

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **29 mars 2017** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

But de l'émission

L'émission du présent emprunt obligataire subordonné «Attijari bank Subordonné 2017» s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres de Attijari bank et dans le but de se conformer davantage aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisées (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance), De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers
- **Dénomination de l'emprunt** : «Attijari bank Subordonné 2017»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance)
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation, Intermédiaire en Bourse.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31 mai 2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la cotation en bourse est fixée au **31 mai 2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

- Suite -

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**
 - ✓ **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,90% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.
 - ✓ **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,40% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce**
 - ✓ **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,10% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.
 - ✓ **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription la catégorie et le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la Catégorie A et à la troisième année pour la Catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le 31 mai 2022 pour la Catégorie A et le 31 mai 2024 pour la Catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée,

Paie ment :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **31 mai** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **31 mai 2018**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **31 mai 2018** pour la catégorie A et le **31 mai 2020** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations subordonnées de la Catégorie A, ce taux est de **7,40 %** l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations subordonnées de la Catégorie B, ce taux est de **7,50%** l'an pour le présent emprunt.

- Suite -

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de février 2017 (à titre indicatif) qui est égale à 4,2542%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,1542% pour la Catégorie A et de 6,3542% pour la catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,90%** pour la Catégorie A et de **2,10%** pour la Catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour la Catégorie A.
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné «Attijari bank Subordonné 2017» est comme suit:

- ✓ 3 années pour la Catégorie A.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,738 années** pour la catégorie A et **4,297 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « Attijari bank 2016 ».

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généreux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

- Suite -

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 19 décembre 2016, Capital Intelligence a attribué à Attijari bank les notes suivantes :

- ✓ Note à long terme : BB ;
- ✓ Note à court terme : B ;
- ✓ Perspectives d'évolution de la note à long terme : Stables.

Notation de l'emprunt:

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente Note d'Opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées). Les souscriptions seront reçues aux guichets de la Société Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse, sise au Rue des lacs de Mazurie les Berges du Lac 1053 Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une Assemblée Générale Spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «Attijari bank Subordonné 2017» seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari bank s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari bank Subordonné 2017» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné «Attijari bank Subordonné 2017 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés de même rang déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération «Attijari bank Subordonné 2017» et du document de référence « Attijari bank 2016 » enregistré par le CMF en date du 28/11/2016 sous le n° 16 – 008. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016 pour tout placement sollicité après le 30/04/2017.

La note d'opération «Attijari bank Subordonné 2017» ainsi que le document de référence « Attijari bank 2016 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Attijari bank, 24, rue HédiKarray – Centre Urbain Nord -1080 Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité de Attijari bank relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2017 et le 30 avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« TUNISIE LEASING 2017-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le **07/06/2016** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **21/12/2016** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » d'un montant de 30 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,80% brut l'an au minimum et TMM+2,50% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7% brut l'an au minimum et 8,20% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,55% brut l'an et/ou TMM+2,35% sur 5 ans.
- Catégorie B : 7,80% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » est d'un montant de 30 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 Millions de dinars, divisé en 300 000 obligations, susceptibles d'être portés à 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **21/03/2017** et clôturées sans préavis au plus tard le **07/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/06/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **21/03/2017** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax, Gabès et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 368 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 110 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 30 millions susceptibles d'être portés à 40 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 87 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2017-1 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE VALEURS.

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **07/06/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **07/06/2017** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations «TUNISIE LEASING 2017-1» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,80% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **07/06/2022** pour la catégorie A et le **07/06/2024** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **7 juin de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **07/06/2018**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **07/06/2018** et le premier remboursement en capital aura lieu le **07/06/2020**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,55% l'an pour la catégorie A et de 7,80% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2017 à titre indicatif, qui est égale à 4,248% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,598%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2017-1» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

- Suite -

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,734 années** pour la catégorie A et **4,273 années** pour la catégorie B.

Garantie : Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **03 février 2017**.

Notation de la société: En date du **24 mars 2016**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars

- Suite -

(5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres : Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 06/03/2017 sous le n° 17-0963, du document de référence « Tunisie Leasing 2016 » enregistré auprès du CMF en date du 9 Novembre 2016 sous le n° 16-005, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Inté Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2017 et le 30 avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**CELLCOM**

Siège social : 25, rue de l'artisanat, CHARGUIA II, 2080 Tunis

La société **CELLCOM** publie ci-après ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2017 :

INDICATEURS (en MTND)	DU 01/01/2017 AU 31/03/2017	DU 01/01/2016 AU 31/03/2016	DU 01/01/2016 AU 31/12/2016*
Total des revenus (HT)	3.2	6.6	45.3
Coût d'achat des marchandises vendues (hors taxes)	2.3	4.8	35.5
Marge Brute	0.9	1.8	9.8
Charges financières	0.2	0.1	1.2
Produits financiers	0.0	0.0	0.1
Trésorerie nette	(4.5)	(4.0)	(4.0)
Délai moyen de règlement des fournisseurs (en jours)	79	89	88
Nombre de points de vente	11	9	11
Surface totale des points de vente (sans tenir compte des dépôts de stocks)	1 753 M ²	1 485 M ²	1 753 M ²
Masse salariale	0.7	0.7	2.8
Effectif moyen	139	153	150

* Les chiffres au 31/12/2016 sont en cours d'audit.

Faits Marquants et perspectives :

CELLCOM a réalisé un chiffre d'affaires de 45.3 MTND en 2016 et a réalisé un résultat avant impôt s'élevant à +1.4 MTND, et ce malgré toutes les perturbations observées sur le marché de la téléphonie mobile (3G/4G...).

Une étude de marché réalisée en Février 2017 par Mediascan indique que la marque EVERTEK a réussi à maintenir sa place en tant que deuxième distributeur de téléphonie mobile sur le marché tunisien juste après Samsung (27.1%), avec une part de marché de 27% (en fonction du nombre d'unités vendues).

CELLCOM a mis à jour son Business Plan en intégrant le développement de la nouvelle activité Electroménager à partir de Juillet 2017 qui pourrait générer un chiffre d'affaires additionnel en 2017 de l'ordre de 6 MTND.

Les objectifs pour 2017 se comparent favorablement par rapport aux réalisations de 2016 sur le segment téléphonie, et dans les niches de diversification que la société est en cours de développer.

CELLCOM organisera lors des prochains jours une communication financière portant sur les réalisations récentes et les perspectives d'avenir, et permettant de présenter le business plan sur la période 2017-2021. La date sera communiquée ultérieurement.

- Suite -

Chiffre d'affaires :

- ▶ Au cours du premier trimestre 2017, le chiffre d'affaires de CELLCOM a baissé de 52% par rapport à la même période en 2016, pour s'établir à 3.2 MTND.
- ▶ Cette baisse est justifiée par la rétraction de la demande face à un contexte économique assez difficile qui favorise les segments d'entrée et de moyenne gamme par rapport aux produits premium. Le marché ayant été saturé durant le mois de décembre par des ventes de produits premium de marques concurrentes, les revendeurs trouvent du mal à liquider ces produits qui deviennent chers par rapport au consommateur moyen, impactant ainsi leurs commandes du T1 2017 toutes marques confondues.
- ▶ C'est donc à partir de ce constat que CELLCOM, toujours à l'écoute du marché, s'est adaptée à la demande et prévoit de lancer, à partir du 2nd semestre 2017, 10 nouveaux produits dont le prix de vente public sera inférieur à 199 TND, avec un rapport qualité prix défiant toute concurrence.
- ▶ Sur l'année, EVERTEK Lancera en totalité 15 nouveaux produits GSM et 74 articles électroménagers.
- ▶ EVERTEK se positionne comme la Marque Tunisienne de GSM, de petits et de grands électroménagers et de Télévisions. Une marque garante de qualité disponible sur tout le territoire Tunisien à travers ces centres de service après-vente et ses distributeurs.

Marge Brute :

- ▶ Le taux de marge de CELLCOM s'est établi à 28% T1 2017, comparée à 27% une année auparavant.
- ▶ Le taux de marge brute était de 22% pour l'année 2016.

Charges financières :

- ▶ Au cours du premier trimestre 2017, les charges financières de CELLCOM ont atteint 0.2 MTND contre 0.1 MTND en 2016.

Délai de règlement fournisseurs :

- ▶ Le délai moyen de règlement fournisseurs est passé de 89 jours au T1 2016 à **79 jours** au T1 2017.

Trésorerie Nette :

- ▶ La trésorerie nette a atteint - 4.5 MTND au 31/03/2017 contre -4.0 MTND une année auparavant.

Nombre de points de vente :

- ▶ Grâce à l'ouverture des deux nouveaux Brand shops en 2016 à El Manar et à La Soukra, le nombre des points de vente passe de 9 à 11 sur une surface totale de 1 753 m².

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**ELBENE INDUSTRIE SA**

Siège sociale : Centrale Laitière à Sidi Bou Ali Sousse - 4040

La Société ELBENE INDUSTRIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2017.

Désignations	1er TRIMESTRE		ANNUEL
	2017	2016	2016*
Revenus(en millions de dinars)	18,062	20,976	83,150
Production(en millions de litres)	15,005	16,540	56,243
Investissements(en millions de dinars)	0,370	0,234	2,825
Endettements (en millions de dinars)	75,000	73,382	74,892
à long terme	15%	21%	14%
à court terme	85%	79%	86%

- Chiffres 2016 audités

Formules :

Revenus = chiffre d'affaires HT provenant des ventes des produits finis.

Production = volume de la production

Endettements = passifs courants+ passifs non courants.

Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs :

Ces indicateurs ont été établis en appliquant les principes et conventions comptables.

Commentaires :

- Le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2017 a enregistré une baisse de 13,8%. Une reprise a été sentie durant le mois de mars 2017 avec le lancement des nouveaux produits MAMIE NOVA
- La production a baissé de 9,2% en rapport avec le niveau de réception de lait cru.
- Le niveau des engagements à court terme reste élevé à cause des créances d'ETAT de 2015 et 2016 non encore libérées.

AVIS DE SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

«Amen Bank Subordonné 2017-1»

Amen Bank porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire subordonné «**Amen Bank Subordonné 2017-1**» de **30 000 000 DT** susceptible d'être porté à un maximum de **40 000 000 DT**, ouvertes au public le 22 Mars 2017, ont été clôturées le **26 Avril 2017**, pour un montant de **40 000 000 DT**.

2017 - AS - 4584

AVIS DE SOCIETES

REPORT D'UNE ECHEANCE
DE PAIEMENT D'ANNUITE

MEUBLATEX INDUSTRIES

Siège social : Route de Tunis-4011 Hammam Sousse-

La société Meublatex Industries informe les détenteurs d'obligations émises dans le cadre de l'emprunt obligataire « Meublatex Industries 2010 » visé par le CMF en date du 02/04/2010 sous le n°10-694, **du report au 04/05/2017 du paiement de la dernière échéance de l'emprunt** initialement prévue pour le 26/04/2017.

Les montants non payés à l'échéance du 26/04/2017, donneront lieu à un règlement d'intérêts au taux d'émission de l'emprunt, soit 5,4%.

2017 - AS - 4583

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Banque Tuniso-Koweitienne

Groupe BPCE

Siège Social : 10 Bis, Avenue Mohamed V, BP 49 - 1001 Tunis-

Les Actionnaires de la Banque Tuniso-Koweitienne -Groupe BPCE -sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 18 Mai 2017 à 14 heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes
2. Ratification de la cooptation d'administrateurs
3. Pouvoirs pour formalités.

2017 - AS - 4595

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SOCIETE AL JAZIRA DE TRANSPORT
ET DE TOURISME DJERBA**

Siège Social : Hôtel Aljazira Zone Touristique Sidi Mahrez DJERBA

Messieurs les actionnaires de la Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Samedi 20/05/2017 à 09H30 à l'Hôtel ALJAZIRA – DJERBA à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes afférents au même exercice ;
3. Approbation des comptes annuels relatifs au même exercice ;
4. Affectation des résultats de l'exercice 2016 ;
5. Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs ;
6. Quitus aux administrateurs ;
7. Pouvoir en vue de formalités.

2017 - AS - 4596

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

BANQUE DE L'HABITAT

Siège social : 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Banque de l'Habitat sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 25 mai 2017 à 10Heures à l'hôtel le Sheraton Nord Hilton Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2016.
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2016,
- 3- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2016,
- 4- Affectation du résultat,
- 5- Quitus aux administrateurs,
- 6- Renouvellement du mandat d'un administrateur,
- 7- Désignation d'un Administrateur,
- 8- Désignation d'un Administrateur représentant les intérêts des petits actionnaires,
- 9- Fixation du montant des jetons de présence, de la rémunération des présidences et des membres des comités.
- 10- Emission d'un Emprunt Obligataire et/ou subordonné.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à la Direction du Suivi des Participations et des Filiales, sise à la Rue Chebbia espace Tunis immeuble K 5eme étage 1073 Montplaisir, durant le délai légal.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-
Siège social : Rue Hédi Nouira Tunis

Messieurs les actionnaires de la Banque Nationale Agricole sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 22 mai 2017 à 9 heures à l'Hôtel Acropole les Berges du Lac Tunis et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration, sur l'activité et les états financiers individuels de la B.N.A, sur l'activité du groupe B.N.A et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2016.
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels de la B.N.A et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2016, ainsi que du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales et l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers.
3. Quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2016.
4. Affectation du résultat de l'exercice 2016.
5. Autorisation de rachat / cession d'une partie des actions de la Banque.
6. Autorisation d'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires.
7. Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration et de la rémunération des présidences et des membres des comités issus du Conseil d'Administration.
8. Désignation d'un membre au conseil d'administration.

Conformément à l'article 40 des statuts de la Banque Nationale Agricole l'Assemblée Générale Ordinaire se compose des actionnaires propriétaires d'au moins dix actions. Toutefois les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux.

Les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'une délégation pouvoir à déposer au siège de la banque soit avant cinq jours, ou alors le jour de l'assemblée.

Les documents destinés à cette Assemblée seront à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction Centrale des Affaires Juridiques et des Garanties) et ce durant le délai légal.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-
Siège social : Rue Hédi Nouira Tunis

Messieurs les actionnaires de la Banque Nationale Agricole sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 22 mai 2017 à 11 heures à l'Hôtel Acropole les Berges du Lac Tunis et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification corrélative des statuts conformément aux exigences des lois et règlements en vigueur, notamment la loi N° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux institutions financières.

Les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'une délégation de pouvoir à déposer au siège de la banque soit avant cinq jours, ou alors le jour de l'assemblée.

Les documents relatifs à cette Assemblée seront à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction Centrale des Affaires Juridiques et des Garanties) et ce durant le délai légal.

2017 - AS - 4587

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V -1002 Tunis-

Messieurs les actionnaires d'AMEN BANK sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Vendredi 28 Avril 2017 à 15 heures** au siège social de la Banque sis à Tunis, Avenue Mohamed V et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire sur l'exercice 2016.
- 2- Lecture des rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2016.
- 3- Approbation des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants, de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et des articles 43 et 62 de la Loi 2016-48 et approbation des états financiers individuels de la banque pour l'exercice 2016.
- 4- Quitus aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire.
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2016.
- 6- Approbation des états financiers consolidés pour l'exercice 2016.
- 7- Fixation du montant des jetons de présence et des rémunérations des comités pour l'exercice 2017.
- 8- Nomination d'un administrateur.
- 9- Emission d'Emprunts Obligataires ou autres.
- 10- Questions diverses.

2017 - AS - 4588

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR

Siège social : 4Bis, Rue Amine El Abbassi 1002 Tunis.

Le Conseil d'Administration de la Société Industries Chimiques du Fluor a décidé d'inviter les actionnaires pour le Jeudi 04 MAI 2017, à 10 heures, à l'Hôtel SHERATON (ex HILTON) TUNIS à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Cette Assemblée aura à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2016.
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice 2016.
3. L'approbation des états financiers de l'exercice 2016.
4. Affectation du résultat 2016.
5. Quitus aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2016.
6. Fixation des jetons de présence de 2017.

Les titulaires d'actions peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter au moyen d'un pouvoir à déposer ou à envoyer au siège social, 04 Bis , Rue Amine El Abbassi– 1002 Tunis Belvédère, au moins 5 jours avant la date fixée de la tenue de l'assemblée.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

ATTIJARI LEASING

Siège social :Rue du Lac d'Annecy –1053 Les Berges du Lac- Tunis

Messieurs les actionnaires de la société Attijari leasing sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra vendredi le 28 Avril 2017 à 10 heures du matin au siège de Attijari Leasing, rue du lac d'Annecy, les berges du lac- Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'AGO sur l'activité et les états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2016
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2016;
3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2016;
4. Approbation des opérations et des conventions visées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que la Loi N°2001-65 relative aux établissements de crédits;
5. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2016;
6. Affectation des résultats de l'exercice 2016;
7. Fixation des Jetons de Présence pour l'exercice 2016;
8. Fixation des rémunérations des membres du comité Permanent d'Audit Interne et du comité des crédits et du comité risque pour l'exercice 2017;
9. Emission d'emprunts obligataires et /ou subordonnés;
10. Démissions de deux administrateurs
11. Pouvoirs.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

ATTIJARI LEASING

Siège social :Rue du Lac d'Annecy –1053 Les Berges du Lac- Tunis

Messieurs les actionnaires de la société Attijari leasing sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extra Ordinaire des actionnaires qui se tiendra le vendredi 28 Avril 2017 à 11h au siège de Attijari Leasing, rue du lac d'Annecy1053, les berges du lac- Tunis à l'effet d'examiner sur l'ordre du jour suivant :

- 1/ Augmentation du capital de la société.**
- 2/ Modification de l'article 6 des statuts,**
- 3/ Pouvoirs à donner.**

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

STAR ASSURANCES

Siège Social : Square Avenue de Paris 1080 Tunis Cedex-BP 667

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances sont convoqués le Mercredi 10 mai 2017 à 09h30' à l'hôtel Le Palace Gammarth pour se réunir en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'exercice 2016.
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2016 et approbation des conventions,
3. Approbation des états financiers de l'exercice 2016,
4. Quitus aux administrateurs,
5. Affectation du résultat de l'exercice 2016,
6. Ratification de la cooptation d'administrateur,
7. Fixation du montant des jetons de présence des administrateurs, des membres du comité permanent d'audit et des membres du comité de placement,
8. Renouvellement des mandats des administrateurs,
9. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2017, 2018 et 2019.
10. Pouvoirs en vue des formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

MODERN LEASING

Siège Social : Immeuble Assurance Salim Lot AFH-BC5 Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-

Messieurs les actionnaires de la société Modern Leasing sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Mardi 02 Mai 2017 à 10h00** au siège de la Banque de l'Habitat sis au 18 Avenue Mohamed V - TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'activité de l'exercice 2016
2. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2016 et approbation des conventions mentionnées dans le rapport spécial
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2016
4. Réaffectation de réserves
5. Affectation des Résultats 2016
6. Quitus aux Administrateurs
7. Nomination d'un Administrateur Indépendant
8. Nomination d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires
9. Renouvellement du mandat d'administrateurs
10. Fixation du montant des Jetons de présence pour l'exercice 2016
11. Fixation de la rémunération des Comités
12. Emission d'emprunts obligataires et/ou subordonnés
13. Pouvoirs

2017 - AS - 4445

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE ELECTROSTAR

Siège Social : Boulevard de l'Environnement, Bir El Kassâa, Ben Arous

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE ELECTROSTAR SA sont invités à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le samedi 15 avril 2017 à 10 heures à l'hôtel Acropole sis au Rue Rodrigo De Freitas, Les Berges Du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

- Validité de la réunion ;
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation du capital ;
- Augmentation du capital ;
- Droit préférentiel de souscription ;
- Pouvoirs au conseil d'administration ;
- Modification de l'article 6 des Statuts ;
- Formalités légales

2017 - AS - 4416

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n° 12-2005 du 18 mai 2005
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba- 1000Tunis

Les actionnaires de **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** - Société d'Investissement à Capital Variable - sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu **le Mercredi 17 Mai 2017 à 16 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), sis aux Berges du Lac - Boulevard Principal -Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice ;
3. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2016 ;
4. Approbation des conventions réglementées;
5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2016 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
7. Fixation du montant des jetons de présence ;
8. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2017 - AS - 4597

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV OPPORTUNITY
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 12 mars 2001
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba- 100Tunis

Les actionnaires de **SICAV OPPORTUNITY** - Société d'Investissement à Capital Variable - sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu **le Mercredi 17 Mai 2017 à 18 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), sis aux Berges du Lac- Boulevard Principal -Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice ;
3. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2016 ;
4. Approbation des conventions réglementées;
5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2016 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
7. Fixation du montant des jetons de présence ;
8. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2017 - AS - 4598

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV PROSPERITY
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 25 janvier 1994
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba- 100Tunis

Les actionnaires de **SICAV PROSPERITY** - Société d'Investissement à Capital Variable - sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu **le Mercredi 17 Mai 2017 à 17 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), sis aux Berges du Lac - Boulevard Principal – Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice ;
3. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2016 ;
4. Approbation des conventions réglementées;
5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2016 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
7. Fixation du montant des jetons de présence ;
8. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2017 - AS - 4599

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV TRESOR
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 29 octobre 1996
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba- 100Tunis

Les actionnaires de **SICAV TRESOR** - Société d'Investissement à Capital Variable -sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu **le Mercredi 17 Mai 2017 à 15 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), sis aux Berges du Lac - Boulevard Principal - Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice ;
3. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2016 ;
4. Approbation des conventions réglementées;
5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2016 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
7. Fixation du montant des jetons de présence ;
8. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2017 - AS - 4600

AVIS DE SOCIETES

Projet de résolutions AGO

Banque Tuniso-Koweitienne

Groupe BPCE

Siège Social :10 Bis, Avenue Mohamed V, BP 49 - 1001 Tunis-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 18 mai 2017.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte de la démission du cabinet Pwc de la mission de co-commissaire aux compte de la BTK avec date d'effet le 18/5/2017 et décide la nomination du cabinet BDO comme nouveaux commissaires aux comptes de la BTK , pour un mandat de 3 ans statuant sur les exercices 2017-2018-2019.

Cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie les cooptations effectuées par le Conseil d'administration lors de ses réunions du 28 septembre 2016 et du 21 février 2017 :

- M. Sylvain FAURE en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Alain MERLOT, à compter du 28 septembre 2016 pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2017 à l'effet de statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016.
- M. Jean-Pierre LEVAYER en qualité d'administrateur au sein du Conseil d'administration en remplacement de M Philippe Garsuault, à compter du 21/2/2017 et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2017 à l'effet de statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016.
- Mme Myriam LYAGOUBI en qualité d'administrateur indépendant au sein du Conseil d'administration, en remplacement de M. Chekib NOUIRA, à compter du 21/2/2017 et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2017 à l'effet de statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la BTK à l'effet d'accomplir tous dépôts et publications nécessaires.

Cette résolution est adoptée à

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba
Siège social : Hôtel Al Jazira Zone Touristique Sidi Mahrez DJERBA

Projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 20 mai 2017.

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2016 et du rapport général du Commissaire aux comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2016.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 du code des sociétés commerciales, en approuve le contenu.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2016.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Quatrième Résolution

L'Assemblée générale décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice de la société, se traduisant par un bénéfice net de 78 062,708 dinars comme suit :

Bénéfice net 2016		78 062,708
Reste sur report à nouveau 2013		2 428 500,364
Report à nouveau 2015		<u>- 9 711,619</u>
	Total	2 496 851,453
1 ^{er} reliquat reports 2013		2 428 500,364
2 ^{ème} reliquat reports 2016		<u>68 351,089</u>
	1 ^{er} reliquat	2 496 851,453
	Total reports	<u>2 496 851,453</u>
	2 ^{ème} reliquat	0,000

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Cinquième Résolution

L'Assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs pour l'exercice 2016 à ...

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale confère à tout porteur de copie ou extrait de la présente, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

AVIS

COURBE DES TAUX DU 27 AVRIL 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,350%		
TN0008003212	BTC 52 semaines 23/05/2017		4,397%	
TN0008003220	BTC 52 semaines 27/06/2017		4,463%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,490%	1 004,280
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		4,662%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		4,715%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		4,768%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		4,821%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		4,845%	1 002,895
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		4,874%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018	4,926%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,197%	1 003,807
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,268%	920,109
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,376%	1 001,987
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		5,780%	992,716
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,072%	982,177
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,180%	985,727
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		6,651%	973,688
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,754%	1 005,970
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,867%	944,944
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,159%	945,217
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"	7,234%		940,704
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,277%	935,443
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,310%	931,944
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,342%	928,753
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,594%		918,317
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,616%	912,837
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,633%		929,691
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"	7,704%		927,310
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,161%		943,902

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	166,636	166,652		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	112,536	112,548		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	96,419	96,429		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	14,838	14,840		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	108,365	108,373		
<i>2448486</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,522	1,524		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	106,898	106,970		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	40,601	40,605		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	54,998	55,003		
10 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	114,514	114,581		
11 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	109,207	109,278		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
12 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	129,579	131,519	131,952		
13 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	486,475	495,577	496,767		
14 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	117,511	117,633		
15 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBRE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	127,053	127,314		
16 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	137,587	137,691		
17 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	120,014	120,338		
18 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	98,218	98,395		
19 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	145,574	145,660		
20 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	92,391	92,336		
21 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	97,103	97,162		
22 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	142,304	142,608		
23 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	125,327	125,695		
24 FCP BIAT-CROISSANCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
25 FCP BIAT-PRUDENCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
26 FCP BIAT-EQUILIBRE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	94,166	94,789		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	97,957	98,508		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	19,607	19,668		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE ***	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 546,792	En dissolution	En liquidation		
31 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 197,158	2 219,886	2 216,795		
32 FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En dissolution	En liquidation		
33 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	108,029	110,287		
34 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	145,794	146,285		
35 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	154,260	154,996		
36 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	15,622	15,702		
37 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	5 282,973	5 293,122		
38 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 140,893	5 155,040		
39 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,469	2,481		
40 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,174	2,184		
41 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,199	1,201		
42 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,086	1,088		
43 FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,075	1,079		
44 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,066	1,071		
45 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	108,675	108,809		
46 AL AMANAH ETHICAL FCP *	CGF	25/05/09	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
47 AL AMANAH EQUITY FCP *	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
48 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,470	119,384		
49 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	-	-	1000,000		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
50 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	25/05/16	4,482	108,495	109,732	109,742
51 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	25/05/16	4,025	103,590	104,726	104,735
52 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/16	4,304	105,622	107,000	107,011
53 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	23/05/16	4,087	102,729	103,948	103,959
54 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	21/04/17	4,590	104,300	101,175	101,187
55 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/16	4,005	107,273	108,544	108,555
56 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/05/16	4,401	104,816	106,242	106,254
57 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/05/16	3,887	102,340	103,393	103,402
58 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	27/05/16	4,196	104,641	105,723	105,731
59 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/16	3,636	102,631	103,790	103,798
60 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	105,926	101,579
61 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/16	3,994	103,651	104,864	104,874
62 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/16	4,198	106,799	108,126	108,137
63 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	10/05/16	4,195	105,174	106,363	106,373
64 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/16	3,301	103,608	104,844	104,854
65 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	100,137	100,147
66 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	31/05/16	3,924	104,501	105,569	105,578
67 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	16/05/16	4,333	102,797	104,173	104,185
68 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	25/05/16	3,934	103,915	105,163	105,175
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/16	3,575	105,558	106,673	106,683
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	30/05/16	4,436	102,987	104,420	104,433
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,411	104,680	104,690
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/16	3,528	105,134	106,375	106,385
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/04/16	3,709	102,709	103,849	103,859

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	03/05/16	0,413	10,598	10,734	10,736
75	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	27/05/16	3,876	103,363	104,681	104,692
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	4,279	103,788	105,288	105,300
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,765	105,102	106,704	106,717
78	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,515	10,653	10,654
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	25/05/16	0,875	57,880	57,020	57,089
80	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	1,814	130,496	En cours de liquidation	En cours de liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	15,804	1 435,194	En cours de liquidation	En cours de liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/05/16	0,550	97,101	97,725	97,822
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	17,403	16,885
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	266,555	267,284
85	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	16/05/16	0,732	29,309	29,633	29,627
86	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/16	30,618	2 327,393	2 253,092	2 259,123
87	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/16	2,137	72,644	73,533	73,589
88	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/16	1,920	54,941	55,452	55,432
89	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/04/16	0,844	100,102	101,894	101,938
90	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/04/16	0,359	83,763	86,052	86,079
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
91	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	03/05/16	0,226	10,916	10,918	10,915
92	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	03/05/16	0,178	11,692	11,493	11,497
93	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	03/05/16	0,106	14,069	13,874	13,903
94	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	03/05/16	0,276	12,328	12,043	12,087
95	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	23/05/16	0,332	12,821	12,934	12,956
96	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	23/05/16	0,027	11,441	11,646	11,662
97	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,342	141,450	142,039	142,128
98	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,029	138,271	138,737	138,792
99	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	27/05/16	0,150	9,394	8,945	8,949
100	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	16/05/16	2,332	101,861	102,750	102,570
101	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	18/05/16	0,767	82,067	79,972	80,015
102	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	18/05/16	0,807	82,732	80,779	80,819
103	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/16	3,202	98,547	99,311	99,346
104	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	93,182	93,279
105	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	102,153	100,057	99,802
106	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	9,731	9,731
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution	En liquidation
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	101,596	100,240	100,298
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/16	3,711	139,878	141,343	141,749
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	1,710	104,843	104,096	104,068
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	0,776	104,328	102,201	102,438
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	3,766	197,772	198,075	198,412
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	4,751	179,605	181,466	181,626
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	5,485	156,174	157,377	157,290
115	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	20,683	20,765
116	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	143,466	142,981
117	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGER	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	123,297	123,786
118	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	8 911,286	9 028,152
119	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,177	8,164
120	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	84,828	83,969
121	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	971,527	965,868
122	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5189,664	5282,230	5315,036
123	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4971,218	4943,817
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,265	111,981	112,805	112,726
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	26/05/16	0,107	8,969	9,164	9,092
126	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 283,993	10 269,486

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en cours de liquidation anticipée

*** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Atelier du Meuble Intérieurs », l'ouverture au public de FCPR ITQAN INVESTMENT FUND et le déclassement du fonds « CEA ISLAMIC FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble -Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunis- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweitienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en dissolution anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

La Compagnie Internationale de Leasing - CIL - publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 16 mai 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Moez AKROUT et Mr Mohamed Néji HEGLI.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

(exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	31 Décembre	
		<u>2016</u>	<u>2015</u>
Caisses et avoirs auprès des banques	4	10 388 968	8 307 225
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	413 823 455	382 619 571
Portefeuille-titres commercial	6	11 000 000	500 000
Portefeuille d'investissement	7	27 797 128	22 425 718
Valeurs Immobilisées	8	5 150 229	3 766 313
Autres actifs	9	5 414 258	5 126 622
TOTAL DES ACTIFS		<u>473 574 038</u>	<u>422 745 448</u>
PASSIFS	Notes	31 Décembre	
		<u>2016</u>	<u>2015</u>
Dettes envers la clientèle	10	3 299 044	3 128 318
Emprunts et dettes rattachées	11	366 320 579	328 404 539
Fournisseurs et comptes rattachés	12	31 463 118	24 448 374
Autres passifs	13	4 621 942	3 547 152
TOTAL DES PASSIFS		<u>405 704 682</u>	<u>359 528 384</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		25 000 000	25 000 000
Réserves		29 717 978	26 825 516
Résultats reportés		7 298 511	5 669 176
Actions propres		(3 000 537)	(3 000 244)
Résultat de l'exercice		8 853 403	8 722 616
Total des capitaux propres	14	<u>67 869 355</u>	<u>63 217 064</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>473 574 038</u>	<u>422 745 448</u>

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**AU 31 Décembre 2016***(Exprimé en dinars)*

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
ENGAGEMENTS DONNES	68 026 244	69 054 471
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	15 699 038	13 598 231
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	52 327 206	55 456 240
ENGAGEMENTS RECUS	608 952 896	548 790 079
Cautions Reçues	200 394 862	177 287 301
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	77 789 240	68 444 655
Valeurs des biens, objet de leasing	330 768 794	303 058 123
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	28 500 000	6 000 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	28 500 000	6 000 000

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE RESULTAT

(exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre	
	<u>Notes</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	15	43 990 242	39 600 211 (*)
Intérêts et charges assimilées	16	(23 236 340)	(21 460 079)
Produits des placements	17	1 139 120	769 299
Autres produits d'exploitation		299 488	262 575
Produit net		<u>22 192 510</u>	<u>19 172 006</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	18	4 487 658	4 302 570
Dotations aux amortissements	19	463 712	440 939
Autres charges d'exploitation	20	2 016 092	1 686 159 (*)
Total des charges d'exploitation		<u>6 967 462</u>	<u>6 429 669</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>15 225 048</u>	<u>12 742 337</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	21	3 844 206	2 121 207
Dotations (Reprises) nettes aux autres provisions	22	(34 047)	(77 262)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>11 414 889</u>	<u>10 698 392</u>
Autres gains ordinaires	23	755 522	305 074
Autres pertes ordinaires	24	(185)	(106 963)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>12 170 226</u>	<u>10 896 503</u>
Impôts sur les bénéfices	25	(2 413 414)	(2 173 887)
Contribution Conjoncturelle	25	(903 410)	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>8 853 403</u>	<u>8 722 616</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3.4)

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre	
	<u>Notes</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	26	268 988 426	247 914 055 (*)
Investissements dans les contrats de Leasing	27	(249 302 621)	(223 176 871)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	28	(6 164 523)	(5 497 673) (*)
Intérêts payés	29	(22 844 520)	(19 726 836)
Impôts et taxes payés	30	(6 094 849)	(8 153 027)
Placements monétaires	6	(10 500 000)	-
Autres flux liés à l'exploitation	36	448 746	(174 074)
		<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		(25 469 342)	(8 814 427)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	31	(1 878 772)	(1 546 006)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	756 000	109 936
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	33	(9 004 000)	(3 835 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	34	4 259 365	1 743 525
		<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(5 867 407)	(3 527 546)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissement suite à la cession des actions propres	14	55 793	-
Décaissements suite au rachat d'actions propres	14	(51 766)	(158 600)
Dividendes et autres distributions	35	(4 205 005)	(3 687 619)
Encaissements provenant des emprunts	11	208 715 000	212 305 800
Remboursements d'emprunts	11	(171 095 531)	(199 048 131)
		<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		33 418 491	9 411 450
Variation de trésorerie			
		<hr/>	<hr/>
		2 081 743	(2 930 522)
Variation de trésorerie			
Trésorerie au début de l'exercice	4	8 307 225	11 237 747
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4	10 388 968	8 307 225

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3.4)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

1-1 Présentation de la société

La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 22 octobre 1992 avec un capital initial de 5.000.000 DT divisé en 500.000 actions de 10 DT chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 1995 a décidé de porter le capital à 7.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 02 août 2001 a décidé de porter le capital à 10.000.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de 9 DT.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2007 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de 10 DT à 5 DT et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 1.000.000 à 2.000.000 d'actions. Par ailleurs, la même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de 5.000.000 DT, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 5.000.000 DT à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 5 DT chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 2.000.000 actions, en deux tranches égales de 500.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2007 et le 1^{er} janvier 2009.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 5.000.000 DT et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 5.000.000 DT à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 3.000.000 actions, portant jouissance le 1^{er} janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2011 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 5.000.000 DT et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 5.000.000 DT à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 4.000.000 actions, portant jouissance le 1^{er} janvier 2011.

Ainsi, le capital social s'élève, au 31 décembre 2016, à 25.000.000 DT composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

L'activité de la société est régie par loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,1% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable, et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, la CIL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

La CIL est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au F.O.PRO.LOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2 : Référentiel comptable

Les états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing, arrêtés au 31 Décembre 2016, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la CIL sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de la Compagnie Internationale de Leasing :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La CIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

A partir de 2008, et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le conseil d'administration de la CIL a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Pour les contrats de leasing classés avant 2014 en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat.

Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en

capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels 33,3%
- Immeubles 5,0%

- Matériel de transport 20,0%
- Mobilier et matériel de bureau 10,0%
- Matériel informatique 33,3%
- Installations générales 10,0%

3-3-7 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-8 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-9 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

3-3-10 Avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la C.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

3-4 Changement de méthode de présentation

Par rapport au 31 décembre 2015, les états financiers au 31 décembre 2016 traduisent un changement de méthode de présentation au niveau des états de résultat et de flux de trésorerie.

Les frais facturés aux clients au titre des encaissements de traites étaient classés parmi les autres charges d'exploitation en déduction des « services bancaires et assimilés ». En 2016, ils sont présentés parmi les « Intérêts et produits assimilés de leasing ».

Les retraitements opérés sont :

Rubriques retraitées	Montant du retraitement au 31/12/2015	Commentaires
-----------------------------	--	---------------------

Au niveau de l'état de résultat

Intérêts et produits assimilés de leasing	159 433	Reclassement des frais facturés aux clients au titre des encaissements de traites figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation en déduction des services bancaires et assimilés
Autres Charges d'exploitation	159 433	Reclassement des frais facturés aux clients au titre des encaissements de traites figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation en déduction des services bancaires et assimilés

Au niveau de l'état de flux de trésorerie

Encaissements reçus des clients	159 433	Reclassement des frais facturés aux clients au titre des encaissements de traites figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation en déduction des services bancaires et assimilés
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	159 433	Reclassement des frais facturés aux clients au titre des encaissements de traites figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation en déduction des services bancaires et assimilés

NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Banques	10 141 085	7 622 321
- Caisses	247 883	684 904
<u>Total</u>	<u>10 388 968</u>	<u>8 307 225</u>

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
Créances sur contrats mis en force	439 640 438	406 169 587
Encours financiers	413 641 647	380 688 556
Impayés	27 886 335	27 186 559
Intérêts échus différés	(1 887 544)	(1 705 528)
Créances sur contrats en instance de mise en force	1 343 643	828 698
Total brut des créances leasing	<u>440 984 082</u>	<u>406 998 285</u>
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(7 057 664)	(6 079 769)
Provisions pour dépréciation des impayés	(14 651 071)	(13 335 820)
Provisions collectives	(2 522 000)	(2 288 000)
Produits réservés	(2 929 891)	(2 675 125)
Total net des créances leasing	<u>413 823 455</u>	<u>382 619 571</u>

5.1 Encours financiers et créances sur contrats en instance de mise en force

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing et les contrats en instance de mise en force sont indiqués ci-après :

<u>Solde au 31 décembre 2015</u>	<u>381 517 254</u>
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	223 935 877
- Relocations	1 016 164
- Transferts	4 899 199
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursements du capital	(175 326 854)
- Cessions à la valeur résiduelle	(152 611)
- Cessions anticipées	(15 209 530)
- Radiation des créances	(521 416)
- Relocations	(929 013)
- Transferts	(4 243 780)
<u>Solde au 31 décembre 2016</u>	<u>414 985 290</u>

5.1.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
- Paiements minimaux sur contrats actifs		
- A recevoir dans moins d'un an	174 616 900	165 508 112
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	301 869 860	265 202 985
- A recevoir dans plus de 5 ans	6 772 357	9 669 164
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	483 259 117	440 380 261
- Produits financiers non acquis		
- Revenus non acquis à moins d'un an	35 599 154	31 509 359
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	41 296 923	35 670 877
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	893 163	1 264 419
Total des produits financiers non acquis	77 789 240	68 444 655
- Valeurs résiduelles	2 434 183	2 369 389
- Contrats suspendus contentieux	5 737 587	6 383 561
- Contrats en instance de mise en force	1 343 643	828 698

5.1.2 Analyse par secteur d'activité

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
Bâtiment et travaux publics	52 652 849	47 700 902
Industrie	55 084 447	57 932 286
Tourisme	44 839 481	47 825 227
Commerces et services	199 393 017	171 293 501
Agriculture	63 015 496	56 765 338
<u>Total</u>	<u>414 985 290</u>	<u>381 517 254</u>

5.1.3 Analyse par type de matériel

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
Equipements	50 991 301	51 830 376
Matériel roulant	298 827 826	269 086 754
Matériel spécifique	66 852	56 304
<u>Sous Total</u>	<u>349 885 979</u>	<u>320 973 434</u>
Immobilier	65 099 311	60 543 820
<u>Total</u>	<u>414 985 290</u>	<u>381 517 254</u>

5.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
<u>Clients ordinaires (1)</u>	17 876 735	17 034 109
Inférieur à 1 mois	7 194 780	6 138 976
Entre 1 et 3 mois	4 251 110	5 281 043
Entre 3 et 6 mois	1 247 720	1 426 335
Entre 6 mois et 1 année	1 322 951	1 160 177
Supérieur à 1 année	3 860 174	3 027 577
<u>Clients litigieux (2)</u>	10 009 600	10 152 450

5.3 ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	345 372 378	52 828 205	5 434 509	2 309 309	7 697 245	413 641 647
Impayés	2 362 123	6 988 206	1 596 999	1 542 285	15 396 722	27 886 335
Contrats en instance de mise en force	1 341 369	2 274	-	-	-	1 343 643
CREANCES LEASING	349 075 870	59 818 685	7 031 508	3 851 594	23 093 968	442 871 625
Avances reçues (*)	(2 901 117)	(995)	0	(75)	(366 782)	(3 268 969)
Dépôts de garantie (*)	(25 000)	-	-	-	-	(25 000)
ENCOURS GLOBAL	346 149 753	59 817 690	7 031 508	3 851 520	22 727 186	439 577 656
ENGAGEMENTS HORS BILAN	14 690 864	1 008 174	-	-	-	15 699 038
TOTAL ENGAGEMENTS	360 840 617	60 825 864	7 031 508	3 851 520	22 727 186	455 276 694
Produits réservés	-	-	(361 029)	(321 212)	(2 247 650)	(2 929 891)
Provisions sur encours financiers	-	-	(249 966)	(414 930)	(6 392 767)	(7 057 664)
Provisions sur impayés	-	-	(597 980)	(923 850)	(13 129 241)	(14 651 071)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(1 208 975)	(1 659 992)	(21 769 658)	(24 638 626)
ENGAGEMENTS NETS	360 840 617	60 825 864	5 822 532	2 191 527	957 528	430 638 069
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			1,54%	0,85%	4,99%	
			7,38%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 2015			7,71%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			17,19%	43,10%	95,79%	
			73,31%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 2015			68,31%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Certificats de Dépôt	11 000 000	500 000
<u>Total</u>	<u>11 000 000</u>	<u>500 000</u>

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Titres de participation	9 782 478	11 282 388
- Titres immobilisés	18 148 740	11 314 370
- Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000
<u>Montant brut</u>	<u>27 933 218</u>	<u>22 598 758</u>
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation	(136 090)	(173 039)
<u>Montant net</u>	<u>27 797 128</u>	<u>22 425 718</u>

Les provisions constituées concernent la dépréciation de la participation de la CIL dans le capital de la Compagnie Générale d'Investissement (CGI) et dans le FCPR Valeurs Développement pour, respectivement, 130.300 DT et 5.790 DT.

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participations" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2015	11 282 388	11 282 388	-
<u>Diminution des participations suite à la réduction de capital</u>			
- Société CIL SICAR	(1 499 910)	(1 499 910)	-
Soldes au 31 Décembre 2016	9 782 478	9 782 478	-

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2015	11 314 370	11 314 370	-
<u>Acquisitions de la période</u>			
- CIL SICAR FONDS N° 2	824 000	824 000	-
- CIL SICAR FONDS N° 3	2 650 000	2 650 000	-
- CIL SICAR FONDS N° 4	900 000	900 000	-
- CIL SICAR FONDS N° 5	600 000	600 000	-
- CIL SICAR FONDS N° 6	300 000	300 000	-
- Société DAR EL JELD	1 650 000	1 650 000	-
- Société MEDPLAST	300 000	300 000	-
- Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	740 000	740 000	-
- Société BOI CONSULTING	150 000	150 000	-
- Société SIFAT	100 000	100 000	-
- Société SH CONSULTING	150 000	150 000	-
- Société EMP	400 000	400 000	-
- Société TECNO SAHEL CONSULTING	60 000	60 000	-
- Société THF CONSULTING	180 000	180 000	-
Total des acquisitions de la période	9 004 000	9 004 000	
<u>Cession de la période</u>			
- Société MEHARI HAMMAMET	333 300	333 300	-
- Société DAR EL JELD	750 000	750 000	-
- Société MIDICARS	600 000	600 000	-
- Société Techno Invest & Consulting	25 000	25 000	-
- Société Techno Invest Ezzahra	15 000	15 000	-
- Société SWEET HOME	21 330	21 330	-
- Société GRAFI PRINT	25 000	25 000	-
- Société VOG	200 000	200 000	-
- Société PROMOTEL	200 000	200 000	-
Total des cessions de la période	2 169 630	2 169 630	

Le portefeuille titres s'analyse au 31 décembre 2016 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>
<u>Titres de participations</u>						
* Compagnie Générale d'investissement	246 908	5,196	5,000	1 282 988	1998/1999/2000/ 2009/2010/2014	98,76%
* CIL SICAR	8 499 490	1,000	1,000	8 499 490	2010/2011/2013	99,99%
<u>Total des titres de participations</u>				<u>9 782 478</u>		
<u>Titres immobilisés</u>						
* FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	100	1 000,000	1 000,000	100 000	2010	3,33%
* Société DAR EL JELD	33 500	100,000	100,000	3 350 000	2015/2016	29,91% (*)
* Société MEHARI HAMMAMET	3 334	100,000	100,000	333 400	2011	1,67%
* Société MEDI CARS	9 000	100,000	100,000	900 000	2012	7,50%
* Société SWEET HOME	2 134	10,000	10,000	21 340	2012	9,97%
* Société LA GRIFFE	50 000	10,000	10,000	500 000	2013	29,41% (*)
* Société GRAFI PRINT	250	100,000	100,000	25 000	2013	13,89%
* Société ARMA PLUS	4 500	100,000	100,000	450 000	2014	30,00% (*)
* Société ECOMAT	36 600	25,000	25,000	915 000	2014/2015	30,00% (*)
* Société GREEN TECHNO	700	100,000	100,000	70 000	2014	29,79% (*)
* Société PRO IMMO HAMMAMET	12 500	10,000	10,000	125 000	2014	29,41% (*)
* Société VESTA	29 130	10,000	10,000	291 300	2014	29,85% (*)
* Société INVEST IMMO	4 500	10,000	10,000	45 000	2014	30,00% (*)
* Société TECNO CAP BON	9 000	10,000	10,000	90 000	2014	30,00% (*)
* Société MOUHIBA REAL ESTATE	3 000	10,000	10,000	30 000	2014	30,00% (*)
* Société RED TEC	1 300	100,000	100,000	130 000	2014/2015	29,55% (*)
* Société POLYBAT	44 000	10,000	10,000	440 000	2014	16,29%
* CIL SICAR FONDS N° 1	3 037	100,000	100,000	303 700	2014	
* Société SASCOM	450	100,000	100,000	45 000	2014	30,00% (*)
* Société MCS	4 500	100,000	100,000	450 000	2014	26,47% (*)
* Société TRUST IMMO	170 000	1,000	1,000	170 000	2014	29,82% (*)
* Société SEI	2 500	100,000	100,000	250 000	2014	26,32% (*)
* Société TECHNO INVEST & CONSULTING	1 500	100,000	100,000	150 000	2014	16,67%
* Société GREEN DUCK CONSULTING	500	100,000	100,000	50 000	2015	29,41% (*)
* Société HOLFOOD	1 500	100,000	100,000	150 000	2015	30,00% (*)
* Société SUPERFOOD JUICERY	700	100,000	100,000	70 000	2015	29,17% (*)
* Société ECOLE EL EUCH	6 000	10,000	10,000	60 000	2015	17,65%
* Société CLINIQUE LES PINS	100 000	10,000	10,000	1 000 000	2015	9,71%
* Société HF CONSULTING	5 100	10,000	10,000	51 000	2015	30,00% (*)
* Société MEGA REAL ESTATE	400	100,000	100,000	40 000	2015	26,67% (*)
* Société MS CONQULTING	420	100,000	100,000	42 000	2015	29,58% (*)
* Société LES DELICES DE MAMAN	10 500	10,000	10,000	105 000	2015	10,50%
* Société PROHOUSE	420	100,000	100,000	42 000	2015	29,58% (*)
* Société TECNO SAHEL CONSULTING	600	100,000	100,000	60 000	2016	30,00% (*)
* Société THF CONSULTING	1 800	100,000	100,000	180 000	2016	30,00% (*)
* Société BOI CONSULTING	1 500	100,000	100,000	150 000	2016	30,00% (*)
* Société SIFAT	10 000	10,000	10,000	100 000	2016	28,17% (*)
* Société SNA NOUR	74 000	10,000	10,000	740 000	2016	7,40%
* CIL SICAR FONDS N° 2	8 240	100,000	100,000	824 000	2016	
* CIL SICAR FONDS N° 3	26 500	100,000	100,000	2 650 000	2016	
* CIL SICAR FONDS N° 4	9 000	100,000	100,000	900 000	2016	
* CIL SICAR FONDS N° 5	6 000	100,000	100,000	600 000	2016	
* CIL SICAR FONDS N° 6	3 000	100,000	100,000	300 000	2016	
* Société SH CONSULTING	1 500	100,000	100,000	150 000	2016	30,00% (*)
* Société EMP	40 000	10,000	10,000	400 000	2016	40,00% (*)
* Société MED PLAST	30 000	10,000	10,000	300 000	2016	7,30%
<u>Total des titres immobilisés</u>				<u>18 148 740</u>		
<u>Total général</u>				<u>27 931 218</u>		

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016
(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements					Valeur comptable nette		
		Début de période	Acquisitions	Régularisations et reclassement	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Régularisations	Cessions		Mises en rebut	Fin de période
Logiciels	33,3%	116 610	9 697	(13 221)	-	-	113 087	104 698	5 804	(4 407)	-	-	106 095	6 991
Total des immobilisations incorporelles		116 610	9 697	(13 221)	-	-	113 087	104 698	5 804	(4 407)	-	-	106 095	6 991
Immeubles	5,0%	5 417 074	607 070	(884 082)	(154 864)	-	4 985 197	2 635 544	189 797	-	(114 212)	-	2 711 129	2 274 069
Matériel de transport	20,0%	1 066 099	-	-	(1 314)	-	1 064 785	509 709	167 286	-	(1 314)	-	675 681	389 104
Equipements de bureau	10,0%	397 560	19 593	-	-	(2 071)	415 081	288 481	21 325	-	-	(2 071)	307 734	107 347
Matériel informatique	33,3%	299 098	6 261	-	-	(8 011)	297 348	259 256	28 129	-	-	(8 011)	279 373	17 975
Installations générales	10,0%	560 979	13 711	-	-	-	574 691	293 420	41 862	-	-	-	335 282	239 409
Immeubles hors exploitation (*)		-	1 231 254	884 082	-	-	2 115 336	-	-	-	-	-	-	2 115 336
Total des immobilisations corporelles		7 740 810	1 877 888	-	(156 178)	(10 082)	9 452 438	3 986 409	448 399	-	(115 526)	(10 082)	4 309 199	5 143 238
TOTAUX		7 857 420	1 887 585	(13 221)	(156 178)	(10 082)	9 565 524	4 091 107	454 202	(4 407)	(115 526)	(10 082)	4 415 295	5 150 229

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(*) Les immeubles hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances.

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>31 Décembre</u> <u>2016</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2015</u>
- Prêts au personnel	3 274 902	3 117 364
- Personnels, avances et acomptes	4 134	4 374
- Créances sur cessions d'immobilisations	237 786	412 245
- Avances aux fournisseurs	213 313	142 482
- Etat, crédit de TVA	481 216	199 645
- Produits à recevoir des tiers	403 960	412 638
- Compte d'attente/ avance de TVA	227 798	260 427
- Compte d'attente	111 295	144 371
- Charges constatées d'avance	23 407	21 805
- Compte courant, fonds gérés	23 783	6 818
- Prestataires Assurances	111 426	10 538
- Autres comptes débiteurs	227 781	231 596
- Charges à répartir (A)	33 071	24 820
- Frais d'émission des emprunts locaux (A)	588 695	589 849
- Frais d'émission des emprunts étrangers (A)	134 348	227 710
<u>Total brut</u>	<u>6 096 917</u>	<u>5 806 681</u>
A déduire :		
- Provisions	(682 658)	(680 059)
<u>Montant net</u>	<u>5 414 258</u>	<u>5 126 622</u>

(A) Les charges à répartir et les frais d'émission des emprunts s'analysent comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES A REPARTIR ET DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
AU 31 DECEMBRE 2016
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Charges à répartir	33%	707 903	36 960	744 863	683 083	28 709	711 791	33 071
Frais d'émission des emprunts locaux	(a)	4 273 396	283 958	4 557 354	3 683 548	285 111	3 968 659	588 695
Frais d'émission des emprunts étrangers	(a)	361 951	-	361 951	134 241	93 363	227 603	134 348
TOTAUX		5 343 250	320 918	5 664 167	4 500 871	407 183	4 908 054	756 114

Les charges à répartir sont résorbées selon le mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts, s'élevant à D : 378.474 figure parmi les charges financières.

Les charges à répartir concernent les dépenses relatives aux études liées à la conception et la mise en place du plan de continuité d'activité (PCA), les frais engagés lors de l'ouverture de l'agence de Ben Arous, ainsi que les frais de la mise en place d'un outil de scoring et des frais d'implémentation du reporting IFRS.

NOTE 10 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Dépôts et cautionnements reçus de la clientèle	25 000	175 000
- Avances et acomptes reçus des clients	3 268 969	2 948 243
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075
<u>Total</u>	<u>3 299 044</u>	<u>3 128 318</u>

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Banques locales	129 407 987	109 894 106
- Banques étrangères	51 725 509	58 534 921
- Emprunts obligataires	140 015 000	138 100 000
- Certificats de dépôt	6 000 000	-
- Certificats de leasing	31 000 000	14 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>358 148 496</u>	<u>320 529 027</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	2 178 029	1 701 743
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	843 334	893 328
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	5 085 123	5 208 187
- Intérêts courus sur certificats de leasing	449 736	269 094
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(202 700)	(170 876)
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires étrangers	(149 035)	(25 963)
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôts	(32 404)	-
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>8 172 083</u>	<u>7 875 512</u>
<u>Total</u>	<u>366 320 579</u>	<u>328 404 539</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et ressources spéciales" sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
BIAT (2010/2)	10 000 000	Annuellement (2011-2017)	2 857 144	-	1 428 571	1 428 572	-	1 428 572
AMEN BANK (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
AMEN BANK (2011/2)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
ATTIJARI BANK (2011/1)	1 500 000	Trimestriellement (2011-2016)	150 000	-	150 000	-	-	-
BT (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT 2012	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
ATB 2012	2 000 000	Annuellement (2013-2017)	800 000	-	400 000	400 000	-	400 000
AMEN BANK 2012	7 000 000	Annuellement (2013-2017)	2 800 000	-	1 400 000	1 400 000	-	1 400 000
BIAT (2012/2)	7 000 000	Annuellement (2013-2017)	2 800 000	-	1 400 000	1 400 000	-	1 400 000
BTK 2012	4 000 000	Annuellement (2013-2017)	1 600 000	-	800 000	800 000	-	800 000
AMEN BANK (1/2013)	2 000 000	Annuellement (2014-2018)	1 200 000	-	400 000	800 000	400 000	400 000
AMEN BANK (4/2013)	1 000 000	Annuellement (2014-2018)	600 000	-	200 000	400 000	200 000	200 000
BT (2/2013)	5 000 000	Annuellement (2014-2018)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
ATB (1/2013)	5 000 000	Annuellement (2013-2018)	2 500 000	-	1 000 000	1 500 000	500 000	1 000 000
AMEN BANK (5/2013)	10 000 000	Annuellement (2014-2018)	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
BIAT (4/2013)	6 000 000	Annuellement (2014-2018)	3 600 000	-	1 200 000	2 400 000	1 200 000	1 200 000
AMEN BANK (8/2013)	3 000 000	Annuellement (2014-2016)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (1/2014)	3 000 000	Annuellement (2014-2018)	1 800 000	-	600 000	1 200 000	600 000	600 000
BT (1/2014)	2 000 000	Annuellement (2015-2016)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BTK (2014)	3 000 000	Annuellement (2015-2019)	2 400 000	-	600 000	1 800 000	1 200 000	600 000
ATB (2014)	4 000 000	Annuellement (2015-2019)	3 200 000	-	800 000	2 400 000	1 600 000	800 000

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
BH (2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2017)	3 443 830	-	1 664 168	1 779 662	-	1 779 662
BIAT (2/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (3/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BT (2/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BTE (2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	4 143 133	-	920 561	3 222 572	2 231 808	990 764
BH (2015)	3 000 000	Annuellement (2016-2020)	3 000 000	-	522 818	2 477 182	1 918 341	558 841
AMEN BANK (2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (1/2015)	10 000 000	Annuellement (2016-2020)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
BT (2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (2/2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (3/2015)	7 500 000	Annuellement (2016-2020)	7 500 000	-	1 500 000	6 000 000	4 500 000	1 500 000
ATB (2015)	2 500 000	Annuellement (2016-2020)	2 500 000	-	500 000	2 000 000	1 500 000	500 000
ATIJARI BANK (1/2015)	6 000 000	Annuellement (2016-2020)	6 000 000	-	1 200 000	4 800 000	3 600 000	1 200 000
ATIJARI BANK (2/2015)	4 000 000	Annuellement (2016-2020)	4 000 000	-	800 000	3 200 000	2 400 000	800 000
AMEN BANK (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	-	5 000 000	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (1/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
BH (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BT (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
ATB (1/2016)	3 500 000	Semestriellement (2017-2021)	-	3 500 000	-	3 500 000	2 800 000	700 000
BIAT (2/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
AMEN BANK (1/2016)	3 000 000	Annuellement (2017-2021)	-	3 000 000	-	3 000 000	2 400 000	600 000
AMEN BANK (2/2016)	2 000 000	Annuellement (2017-2021)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 600 000	400 000
AMEN BANK (3/2016)	2 500 000	Annuellement (2017-2021)	-	2 500 000	-	2 500 000	2 000 000	500 000
BIAT (3/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BIAT (4/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
Sous-total			109 894 106	56 000 000	36 486 119	129 407 987	89 650 149	39 757 838

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>BANQUES ETRANGERES</u>								
B.E.I 2012	10 357 175	Semestriellement (2012-2019)	5 201 474	-	1 491 556	3 709 918	2 192 278	1 517 640
BIRD	16 000 000	Semestriellement (2015-2027)	15 723 447	-	1 428 570	14 294 877	12 866 305	1 428 572
BAD	5 000 000	Semestriellement (2016-2022)	5 000 000	-	714 286	4 285 714	3 571 428	714 286
BERD	15 000 000	Semestriellement (2016-2020)	32 610 000	-	3 175 000	29 435 000	20 117 858	9 317 142
<u>Sous-total</u>			58 534 921	-	6 809 412	51 725 509	38 747 869	12 977 640
<u>Total des crédits bancaires</u>			168 429 027	56 000 000	43 295 531	181 133 496	128 398 018	52 735 478
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>								
CIL 2008 subordonné	10 000 000	Annuellement (2015-2019)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
CIL 2011/1	30 000 000	Annuellement (2012-2016)	6 000 000	-	6 000 000	-	-	-
CIL 2012/1	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
CIL 2012/2	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
CIL 2013/1	13 000 000	Annuellement (2016-2020)	13 000 000	-	2 600 000	10 400 000	7 800 000	2 600 000
CIL 2013/1	8 500 000	Annuellement (2014-2018)	5 100 000	-	1 700 000	3 400 000	1 700 000	1 700 000
CIL 2014/1	20 000 000	Annuellement (2015-2019)	16 000 000	-	4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000
CIL 2014/2	20 000 000	Annuellement (2015-2019)	20 000 000	-	4 000 000	16 000 000	12 000 000	4 000 000
CIL 2015/1	25 000 000	Annuellement (2016-2020)	25 000 000	-	5 000 000	20 000 000	15 000 000	5 000 000
CIL 2015/2	25 000 000	Annuellement (2016-2020)	25 000 000	-	5 000 000	20 000 000	15 000 000	5 000 000
CIL 2016/1	30 000 000	Annuellement (2017-2021)	-	30 000 000	-	30 000 000	24 000 000	6 000 000
CIL 2016/2	10 215 000	Annuellement (2018-2022)	-	10 215 000	-	10 215 000	10 215 000	-

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

ARRETEAU 31 DECEMBRE 2016

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CERTIFICATS DE DEPOT & CERTIFICATS DE LEASING</u>								
<u>CERTIFICATS DE DEPOT</u>								
Certificats de dépôt			-	23 500 000	17 500 000	6 000 000	-	6 000 000
<u>Sous-total</u>			-	23 500 000	17 500 000	6 000 000	-	6 000 000
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>								
Certificat EL BARAKA BANK			10 000 000	57 000 000	46 000 000	21 000 000	-	21 000 000
Certificat ZITOUNA BANK			4 000 000	32 000 000	26 000 000	10 000 000	-	10 000 000
<u>Sous-total</u>			14 000 000	89 000 000	72 000 000	31 000 000	-	31 000 000
<u>Total des CERTIFICATS DE DEPOT & CERTIFICATS DE LEASING</u>			14 000 000	112 500 000	89 500 000	37 000 000	-	37 000 000
<u>TOTAL GENERAL</u>			320 529 027	208 715 000	171 095 531	358 148 496	230 113 018	128 035 478



NOTE 12 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	184 567	135 993
- Effets à payer	908 806	580 165
- Factures non parvenues	-	28 078
<u>Sous total</u>	<u>1 093 373</u>	<u>744 236</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats d'immobilisations	4 549 639	4 636 961
- Effets à payer	25 368 234	18 971 401
- Retenues de garanties et assurances décénales	451 872	95 776
<u>Sous total</u>	<u>30 369 745</u>	<u>23 704 138</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>31 463 118</u>	<u>24 448 374</u>

NOTE 13 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Personnel, provisions pour congés payés	340 985	342 306
- Personnel, oppositions sur salaires	84	84
- Personnel, autres charges à payer	367 127	348 483
- Etat, retenues sur salaires	12 530	11 344
- Etat, retenues sur honoraires, commissions, loyers et marchés	376 202	375 996
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	732	-
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	36 750	195 141
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (Voir note 25)	446 612	364 115
- Contribution conjoncturelle (Voir note 25)	903 410	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer	18 097	17 343
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	10 230	10 269
- Actionnaires, dividendes et jetons de présence à payer	43 654	43 520
- CNSS	147 354	138 652
- CAVIS	15 741	7 848
- CNAM	12 153	11 441
- Assurance Groupe	31 176	28 664
- Assurance Vie	6 344	6 344
- Autres comptes créditeurs	174 642	216 165
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	61 006	61 401
- Prestataires Recouvrement	227 550	234 818
- Diverses Charges à payer	731 680	495 229
- Autres produits constatés d'avance	20 664	1 074
- Compte d'attente	613 916	613 916
- Provisions pour divers risques	23 303	23 000
<u>Total</u>	<u>4 621 942</u>	<u>3 547 152</u>

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Capital social	(A)	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 500 000	2 500 000
- Réserves pour réinvestissements		25 167 770	22 452 780
- Réserves pour fonds social	(C)	2 050 208	1 872 736
- Actions propres	(D)	(3 000 537)	(3 000 244)
- Complément d'apport		4 320	-
- Résultats reportés		7 294 191	5 669 176
<u>Total des capitaux propres avant résultat de la période</u>	(E)	<u>59 015 952</u>	<u>54 494 449</u>
Résultat de l'exercice (1)		8 853 403	8 722 616
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(G)	<u>67 869 355</u>	<u>63 217 064</u>
Nombre d'actions (2)		4 814 661	4 806 034
Résultat par action (1) / (2)	(F)	1,839	1,815

(A) Le capital social s'élève, au 31 décembre 2016, à 25.000.000 DT composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué, essentiellement, par une affectation des résultats et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 22 mai 2014, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2016. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2015	199 455	3 000 244
Achats de l'exercice	3 472	51 766
Cessions de l'exercice	(3 422)	(55 793)
Compléments d'apport		4 320
Solde au 31 décembre 2016	199 505	3 000 537

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 31 décembre 2016, 4,16% des actions en circulation.

Le rachat de la CIL de ses propres actions a eu pour effet la régularisation de son cours boursier.

La revente de la CIL de ses propres actions a été faite en application de la résolution du Conseil d'Administration du 12 avril 2016 lorsque la valeur de l'action est supérieure au coût moyen de rachat. Ainsi, cette opération n'a pas d'effet particulier sur le cours boursier du titre.

(E) En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2016 à 16.270.171 DT et se détaillent comme suit :

- Réserves pour réinvestissements	16 218 770
- Résultats reportés	51 401

(F) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(G) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2016
(exprimé en dinars)

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES (suite)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Actions propres	Compléments d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2014	25 000 000	2 500 000	20 441 840	1 656 206	3 456 294	(2 841 643)	-	8 128 100	58 340 797
Affectations approuvées par l'A.G.O du 15 mai 2015			4 290 000	300 000	3 538 100			(8 128 100)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 15 mai 2015			(2 279 060)		2 279 060				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2014					(3 750 000)				(3 750 000)
Rachat d'actions propres						(158 600)			(158 600)
Encaissement dividendes sur actions propres					145 722				145 722
Prélèvements sur fonds social				(83 470)					(83 470)
Résultat net de l'exercice 2015								8 722 616	8 722 616
Solde au 31 décembre 2015	25 000 000	2 500 000	22 452 780	1 872 736	5 669 176	(3 000 244)	-	8 722 616	63 217 064
Affectations approuvées par l'A.G.O du 19 mai 2016			4 659 000	300 000	3 763 616			(8 722 616)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 19 mai 2016			(1 944 010)		1 944 010				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2015					(4 250 000)				(4 250 000)
Rachat d'actions propres						(51 766)			(51 766)
Cessions d'actions propres						51 473	4 320		55 793
Encaissement dividendes sur actions propres					167 389				167 389
Prélèvements sur fonds social				(122 528)					(122 528)
Résultat net de l'exercice 2016								8 853 403	8 853 403
Solde au 31 décembre 2016	25 000 000	2 500 000	25 167 770	2 050 208	7 294 191	(3 000 537)	4 320	8 853 403	67 869 355

NOTE 15 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Intérêts de leasing	40 187 305	36 000 022
- Intérêts de retard	2 299 294	2 285 592
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	411 717	277 299
- Frais d'ouverture des dossiers	641 233	702 891
- Frais de rejet	537 317	414 328
- Frais sur vente	58 955	61 719
- Frais sur encaissement de traites	260 347	159 433 (*)
- Autres	12 835	16 116
Total	<u>44 409 004</u>	<u>39 917 401</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	278 762	432 688
Intérêts de retard antérieurs	341 695	207 090
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(513 034)	(485 816)
Intérêts de retard	(526 185)	(471 152)
Variation des produits réservés	<u>(418 762)</u>	<u>(317 190)</u>
Total des intérêts et des produits de leasing	<u>43 990 242</u>	<u>39 600 211</u>
- Encours financiers des contrats actifs		
. Au début de la période	375 133 693	345 344 429
. A la fin de la période	409 247 703	375 133 693
. Moyenne (D)	392 190 698	360 239 061
- Intérêts de la période (C)	40 187 305	36 000 022
- Taux moyen (C) / (D)	10,25%	9,99%

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3.4)

NOTE 16 : INTERETS**ET****CHARGES****ASSIMILEES**

Les charges financières se détaillent comme suit :

		31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
- Intérêts des emprunts obligataires		10 125 625	8 888 153
- Intérêts des crédits des banques locales		7 391 780	6 700 154
- Intérêts des crédits des banques étrangères		3 408 803	3 263 103
- Intérêts des autres opérations de financement		1 955 036	2 255 515
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts		378 474	353 325
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	(A)	23 259 717	21 460 250
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs		(114 296)	(104 504)
- Autres charges financières		91 093	83 484
- Pénalités		(175)	20 848
<u>Total des autres charges financières</u>		(23 378)	(171)
<u>Total général</u>		23 236 340	21 460 079
- Encours des ressources			
. Au début de l'exercice		320 529 027	307 271 358
. A la fin de l'exercice		358 148 496	320 529 027
. Moyenne	(B)	339 338 762	313 900 193
- Taux moyen (A) / (B)		6,85%	6,84%

NOTE 17 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

		31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
- Intérêts des comptes courants		14 098	16 192
- Plus values sur cession des titres immobilisés		589 825	343 542
- Dividendes		198 941	190 697
- Moins values sur fonds gérés		(149)	(1 932)
- Plus values sur titres SICAV		10 666	14 605
- Plus values sur fonds gérés		13 516	-
- Intérêts des comptes CEA		107 516	100 263
- Intérêts sur chèques impayés		24 943	22 766
- Intérêts sur certificats de dépôt		179 764	83 167
<u>Total</u>		1 139 120	769 299

NOTE 18 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

		31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
- Salaires et complément de salaires		3 595 095	3 423 681
- Charges connexes aux salaires		164 485	168 622
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires		589 589	583 878
- Autres charges sociales		138 488	126 389
<u>Total</u>		4 487 658	4 302 570

NOTE 19 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	5 804	6 978
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	448 399	427 172
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	28 709	16 389
- Transfert de charge	(19 200)	(9 600)

NOTE 20 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Achat de matières et fournitures	190 046	184 270
<u>Total des achats</u>	<u>190 046</u>	<u>184 270</u>
- Sous-traitance générale	74 041	29 947
- Locations	147 563	112 686
- Entretien et réparations	229 621	198 883
- Primes d'assurances	40 044	43 601
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>491 270</u>	<u>385 118</u>
- Personnel extérieur à l'entreprise	38 416	13 567
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	297 080	240 134
- Publicités, publications, relations publiques	233 388	146 774
- Déplacements, missions et réceptions	71 952	69 707
- Frais postaux et de télécommunications	162 604	148 846
- Services bancaires et assimilés	211 238	175 639 (*)
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 014 680</u>	<u>794 668</u>
- Jetons de présence	63 000	63 000
- Rémunération comité d'audit	15 000	15 000
- Rémunération comité de risque	15 000	15 000
- Rémunération comité de crédit	15 000	15 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>108 000</u>	<u>108 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	99 018	104 378
- T.C.L.	102 661	91 834
- Droits d'enregistrement et de timbres	3 059	6 086
- Autres impôts et taxes	7 357	11 806
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>212 096</u>	<u>214 104</u>
<u>Total général</u>	<u>2 016 092</u>	<u>1 686 159</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3.4)

NOTE 21 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	5 849 846	4 658 647
- Dotations aux provisions collectives	234 000	88 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(2 223 720)	(2 604 727)
- Créances radiées	1 496 976	425 044
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(1 332 980)	(394 814)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées		
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	(127 279)	(15 008)
- Intérêts de retard antérieurs	(36 717)	(11 718)
- Encaissement sur créances radiées	(15 920)	(24 217)
<u>Total</u>	<u>3 844 206</u>	<u>2 121 207</u>

NOTE 22 : DOTATIONS (REPRISES) NETTES AUX AUTRES PROVISIONS

Les dotations (reprises) nettes aux comptes des autres provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	14 599	128 499
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	750	-
- Dotations aux provisions pour divers risques	303	-
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de participations	(37 700)	(84 078)
- Reprise sur provisions pour dépréciation des autres actifs	(12 000)	(3 000)
- Reprise sur provisions pour divers risques	-	(118 683)
	<u>(34 047)</u>	<u>(77 262)</u>

NOTE 23 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	715 348	110 500
- Apurement de comptes	39 619	193 696
- Autres gains sur éléments exceptionnels	554	878
<u>Total</u>	<u>755 522</u>	<u>305 074</u>

NOTE 24 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	-	3 836
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	185	2 107
- Redressement Fiscal	-	101 020
<u>Total</u>	<u>185</u>	<u>106 963</u>

NOTE 25 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
Bénéfice comptable	12 170 226	10 896 503
A réintégrer		
- Dotations aux provisions sur la clientèle	5 849 846	4 658 647
- Dotations aux provisions collectives	234 000	88 000
- Dotations aux provisions des autres actifs	14 599	128 499
- Dotations aux provisions pour risques divers	303	-
- Reprises sur provisions fiscales 2012	-	6 285 908
- Reprises sur provisions fiscales 2013	5 733 903	528 664
- Reprises sur provisions fiscales 2014	537 534	1 921 528
- Reprises sur provisions fiscales 2015	2 426 092	-
- Provisions pour congés payés 2016/2015	340 985	342 306
- Diverses charges non déductibles	110 150	219 354
- Moins value sur titres SICAV	149	-
A déduire		
- Provisions fiscales 2013/2012 pour affaires en cours	5 140 829	5 736 559
- Reprises sur provisions comptables	3 556 700	2 999 541
- Provisions pour congés payés 2015/2014	342 306	320 768
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participations	37 700	84 078
- Reprises sur provisions pour divers risques	-	118 683
- Reprises sur provisions pour dépréciation des autres actifs	12 000	3 000
- Dividendes	198 941	190 697
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	18 129 311	15 616 083
Provisions pour créances douteuses 100%	6 083 846	4 746 647
<u>Bénéfice fiscal</u>	12 045 465	10 869 436
Réinvestissements exonérés avec Minimum d'Impôt :		
* Société DAR EL JELD	-	1 650 000
* Société HF CONSULTING	-	51 000
* Société MEGA REAL ESTATE	-	40 000
* Société MS CONSULTING	-	42 000
* Société RED TEC	-	90 000
* Société SH CONSULTING	-	150 000
* Société TECNO SAHEM CONSULTING	-	60 000
* Société THF CONSULTING	-	180 000
* Société PROHOUSE	-	42 000
* Société ECOMAT	-	435 000
* Société LES DELICES DE MAMAN	-	105 000
* Société MEDPLAST	300 000	150 000
* Société SIFAT	-	100 000
* Société SNA	-	740 000
* Société ENGINEERING MACHINING PRECISIONS	400 000	-
* Fonds gérés CIL SICAR	4 450 000	824 000
<u>Bénéfice imposable</u>	6 895 465	6 210 436
Impôt sur les sociétés (au taux de 35%, porté le cas échéant au minimum légal)	2 413 414	2 173 887
A imputer		
- Acomptes provisionnels payés	1 956 498	1 801 064
- Retenues à la source	10 304	8 709
<u>Impôt à payer</u>	446 612	364 115
Contribution conjoncturelle (au taux de 7,5% du bénéfice fiscal)	903 410	-

NOTE 26 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

			<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	+	Note 5	27 186 559	24 048 474
- Clients et comptes rattachés en fin de période	-	Note 5	(27 886 335)	(27 186 559)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	-	Note 10	(2 948 243)	(2 826 145)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+	Note 10	3 268 969	2 948 243
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-	Note 10	(180 075)	(180 075)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+	Note 10	30 075	180 075
- Produits constatés d'avance en début de période	-	Note 5	(1 705 528)	(1 496 916)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 5	1 887 544	1 705 528
- TVA collectée	+		38 250 671	36 485 284
- TVA collectée sur avances et acomptes	-		(2 784 945)	(2 648 094)
- Remboursement principal	+	Note 5	175 326 854	172 622 644
- Intérêts et produits assimilés de leasing	+	Note 15	44 409 004	39 917 401 (*)
- Autres produits d'exploitation	+		299 488	262 575
- Créances virées en pertes	-	Note 21	(1 496 976)	(425 044)
- Encaissements sur créances radiées	+	Note 21	15 920	24 217
- Encours financiers virés en pertes	+	Note 5	521 416	208 904
- Plus/Moins values sur relocation	-	Note 5	(87 151)	(201 940)
- Plus/Moins values sur transfert	-	Note 5	(655 419)	(4 907 519)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	+	Note 9	412 245	248 121
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	-	Note 9	(237 786)	(412 245)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+	Note 5	152 611	1 866
- Cessions anticipées d'immobilisations	+	Note 5	15 209 530	9 545 258
<u>Encaissements reçus des clients</u>			<u>268 988 426</u>	<u>247 914 055</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3.4)

NOTE 27 : INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING

			<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	+	Note 12	23 704 138	10 881 066
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	-	Note 12	(30 369 745)	(23 704 138)
- Fournisseurs, avances et acomptes en début de période	+	Note 9	(142 482)	(91 392)
- Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période	-	Note 9	213 313	142 482
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	+	Note 5	223 935 877	207 820 657
- TVA sur investissements	+		31 803 129	28 279 007
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+	Note 13	195 141	44 330
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	-	Note 13	(36 750)	(195 141)
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>			<u>249 302 621</u>	<u>223 176 871</u>

NOTE 28 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

			<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	Note 9	(4 374)	-
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	Note 9	4 134	4 374
- Prestataire assurance en début de période	+	Note 9	(10 538)	-
- Prestataire assurance en fin de période	-	Note 9	111 426	10 538
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	Note 12	744 236	379 051
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	Note 12	(1 093 373)	(744 236)
- Personnel, oppositions sur salaires en début de période	+	Note 17	84	121
- Personnel, oppositions sur salaires en fin de période	-	Note 17	(84)	(84)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	Note 13	342 306	320 768
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	Note 13	(340 985)	(342 306)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	Note 13	348 483	329 186
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	Note 13	(367 127)	(348 483)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	Note 13	11 344	28 676
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	Note 13	(12 530)	(11 344)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	Note 13	375 996	287 513
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	Note 13	(376 202)	(375 996)
- C.N.S.S en début de période	+	Note 13	138 652	132 183
- C.N.S.S en fin de période	-	Note 13	(147 354)	(138 652)
- CAVIS en début de période	+	Note 13	7 848	10 480
- CAVIS en fin de période	-	Note 13	(15 741)	(7 848)
- CNAM en début de période	+	Note 13	11 441	10 956
- CNAM en fin de période	-	Note 13	(12 153)	(11 441)
- Assurances groupe et vie en début de période	+	Note 13	35 008	38 880
- Assurances groupe et vie en fin de période	-	Note 13	(37 520)	(35 008)
- Organismes sociaux, autres charges en début de période	+	Note 13	61 401	58 970
- Organismes sociaux, autres charges en fin de période	-	Note 13	(61 006)	(61 401)
- Diverses charges à payer en début de période	+	Note 13	495 229	325 341
- Diverses charges à payer en fin de période	-	Note 13	(731 680)	(495 229)
- TVA, payée sur biens et services	+		358 988	338 495
- Charges de personnel	+	Note 18	4 487 658	4 302 570
- Autres charges d'exploitation	+	Note 20	2 016 093	1 686 160 (*)
- Impôts et taxes	-	Note 20	(212 096)	(214 104)
- Charges à répartir	+	Note 9	36 960	19 542
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>			<u>6 164 523</u>	<u>5 497 673</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3.4)

NOTE 29 : INTERETS PAYES

			<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+	Note 9	283 958	477 305
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	-	Note 11	(196 839)	(368 880)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+	Note 11	384 139	196 839
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+	Note 13	-	5 183
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	-	Note 13	(732)	-
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	Note 11	5 208 187	3 909 392
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	Note 11	(5 085 123)	(5 208 187)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+	Note 11	1 701 743	1 421 397
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	-	Note 11	(2 178 029)	(1 701 743)
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en début de période	+	Note 11	893 328	571 686
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	Note 11	(843 334)	(893 328)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+	Note 11	269 094	479 509
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	-	Note 11	(449 736)	(269 094)
- Intérêts et charges assimilées	+	Note 16	23 236 340	21 460 079
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	Note 16	(378 474)	(353 325)
<u>Intérêts payés</u>			<u>22 844 520</u>	<u>19 726 836</u>

NOTE 30 : IMPOTS PAYES

			<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+	Note 13	364 115	82 272
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	-	Note 13	(446 612)	(364 115)
- Contribution conjoncturelle en début de période	+	Note 13	-	-
- Contribution conjoncturelle en fin de période	-	Note 13	(903 410)	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	Note 13	17 343	16 379
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	Note 13	(18 097)	(17 343)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+	Note 13	10 269	9 623
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	-	Note 13	(10 230)	(10 269)
- TVA payée	+		3 552 551	6 048 490
- Impôts et taxes	+	Note 20	212 096	214 104
- Impôts sur les bénéfices	+	Note 25	2 413 414	2 173 887
- Contribution conjoncturelle	+	Note 25	903 410	-
<u>Impôts payés</u>			<u>6 094 849</u>	<u>8 153 027</u>

NOTE 31 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

			<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Investissements en Immobilisations corporelles et incorporelles	+	Note 8	1 887 585	1 546 006
- Régularisations sur Investissements en Immobilisations corporelles et Incorporelles	-	Note 8	(8 814)	-
<u>Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			<u>1 878 772</u>	<u>1 546 006</u>

NOTE 32 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

			<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Moins-values sur cessions d'immobilisations	-	Note 24	-	(3 836)
- Cessions d'immobilisations corporelles	+	Note 8	40 652	1 490
- Immobilisations mises en rebut	+	Note 8	-	1 782
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+	Note 23	715 348	110 500
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			<u>756 000</u>	<u>109 936</u>

NOTE 33 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+	Note 7	9 004 000	3 835 000
<u>Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>			<u>9 004 000</u>	<u>3 835 000</u>

NOTE 34 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+	Note 7	2 169 630	1 944 010
- Titres de participation remboursés au cours de l'exercice	+	Note 7	1 499 910	-
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	+	Note 17	589 825	343 542
- Avances sur cession titres immobilisés en début de période	-	Note 13	-	(544 027)
- Avances sur cession titres immobilisés en fin de période	+	Note 13	-	-
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>			<u>4 259 365</u>	<u>1 743 525</u>

NOTE 35 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

			<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Dividendes payés	+	Note 14	4 250 000	3 750 000
- Dividendes sur actions propres	-	Note 14	(167 389)	(145 722)
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	+	Note 13	43 520	43 391
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	-	Note 13	(43 654)	(43 520)
- Intérêts des prêts sur fonds social	+	Note 14	122 528	83 470
			<u>4 205 005</u>	<u>3 687 619</u>

Dividendes et autres distributions

NOTE 36 : AUTRES FLUX LIES A L'EXPLOITATION

			<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	-	Note 9	(853 900)	(1 098 605)
- Remboursements sur prêts au personnel	+	Note 9	696 362	704 203
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	Note 9	412 638	610 994
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	Note 9	(403 960)	(412 638)
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	+	Note 9	21 805	25 016
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	-	Note 9	(23 407)	(21 805)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	Note 9	231 596	348 609
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	Note 9	(227 781)	(231 596)
- Comptes d'attente actif en début de période	+	Note 9	144 371	48 230
- Comptes d'attente actif en fin de période	-	Note 9	(111 295)	(144 371)
- Compte courant, fonds gérés en début de période	+	Note 9	6 818	-
- Compte courant, fonds gérés en fin de période	-	Note 9	(23 783)	(6 818)
- Comptes d'attente passif en début de période	-	Note 13	(613 916)	(617 958)
- Comptes d'attente passif en fin de période	+	Note 13	613 916	613 916
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	Note 13	(460 583)	(400 598)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	Note 13	430 992	460 583
- Prestataires Assurances en début de période	-	Note 13	-	(568 335)
- Prestataires Assurances en fin de période	+	Note 13	-	-
- Autres produits constatés d'avance en début de période	-	Note 13	(1 074)	(1 178)
- Autres produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 13	20 664	1 074
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+	Note 17	549 295	425 757
- Autres gains ordinaires	+	Note 23	40 174	194 574
- Autres pertes ordinaires	-	Note 24	(185)	(103 127)
			<u>448 746</u>	<u>(174 074)</u>

Autres flux liés à l'exploitation

NOTE 37 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

- **COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT**

La CGI est une filiale de la CIL, détenue à concurrence de 98,76%. La CGI assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires émis par la CIL, certaines opérations de mise en place de billets de trésorerie ainsi que la tenue des comptes des valeurs mobilières.

Frais de négociation :

La CIL a réalisé, en 2016, des opérations d'achat de ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, par l'entremise de la Compagnie Générale d'Investissement CGI.

Les honoraires prélevés par la CGI à titre de frais de négociation boursière ainsi qu'à titre d'autres opérations s'élèvent à 7.442 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

Commissions sur placement de certificats de dépôt :

La Compagnie Générale d'Investissement CGI a procédé à la mise en place de certificats de dépôt au profit de la CIL.

A ce titre, les commissions sur placement de certificats de dépôt facturées par la CGI s'élèvent en 2016 à 4.587 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

Commissions sur placement d'emprunts obligataires :

La CIL a émis, en 2016, deux emprunts obligataires CIL 2016/1 et CIL 2016/2, et ce par l'entremise de la Compagnie Générale d'Investissement CGI.

L'élaboration des documents de référence, des notes d'opérations et le placement des obligations a donné lieu, en 2016, au prélèvement par ledit intermédiaire en bourse des rémunérations suivantes :

Nature de la rémunération	Montant
<i>Rémunérations sur émissions d'emprunts obligataires (*)</i>	
Honoraires & Commissions de placement de l'emprunt CIL 2016-1	154.001 DT
Honoraires & Commissions de placement de l'emprunt CIL 2016-2	69.826 DT

() Inscrites parmi les charges reportées et dont 38.341 DT rapportés au résultat de l'exercice 2016.*

Mandat de tenue du registre :

La convention de tenue du registre des actionnaires de la CIL conclue avec la Compagnie Générale d'Investissement prévoit une rémunération annuelle forfaitaire, revenant à la CGI, de 10.000 DT.

La CIL a, ainsi, supporté, en 2016, une charge d'égal montant.

Ainsi, le cumul des honoraires et commissions facturés par la CGI et relatifs à l'exercice 2016 s'élèvent à 245.856 DT en HT, dont 185.486 DT constatées en charges reportées et le reliquat soit 60.370 DT rapporté au résultat de l'exercice.

Contrat de location :

La CGI loue un étage de l'immeuble appartenant à la Compagnie Internationale de Leasing, et constituant son siège social, au 16 Avenue Jean Jaurès à Tunis. Le montant annuel du loyer au titre de 2016 est de 37.914 DT en HT.

- **SOCIETE TOURISTIQUE OCEANA :**

Engagement Leasing :

L'encours global des créances de leasing de la société OCEANA, avec laquelle elle a des dirigeants communs, s'élève au 31 décembre 2016 à 1.650.588 DT.

Au cours de l'année 2016, la société OCEANA a facturé à la CIL la somme de 38.416 DT Hors Taxes représentant les frais de personnel mis à la disposition de cette dernière.

- **SOCIETE AGRO SERVICE :**

Le conseil d'administration réuni le 22 mai 2003 a entériné la décision de la direction générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES d'un crédit de 180.000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Le solde de ce compte s'élève, au 31 décembre 2016, à 335.342 DT et a été totalement provisionné.

Par ailleurs, la CIL a constaté parmi ses produits de 2016, des intérêts pour un montant de 14.098 DT.

- **CIL SICAR**

1- La CIL a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôts auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital :

- ✓ Un Certificat de Dépôt de D : 1.500.000, émis le 17 Février 2016 et échéant le 17 Mai 2016, au taux facial de 7,2%. Le montant des intérêts supportés en 2016 s'élève à D : 26.523.
- ✓ Un Certificat de Dépôt de D : 1.500.000, émis le 24 Mai 2016 et échéant le 03 Juin 2016, au taux facial de 7%. Le montant des intérêts supportés en 2016 s'élève à D : 2.911.
- ✓ Un Certificat de Dépôt de D : 2.000.000, émis le 25 Octobre 2016 et échéant le 23 Janvier 2017, au taux facial de 7 %. Le montant des intérêts supportés en 2016 s'élève à D : 25.607.

2- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2014, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur globale de 303.700 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2016, s'élève à : 1.849 DT.

3- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur globale de 824.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2016, s'élève à : 2.736 DT.

4- Quatre conventions de gestion ont été conclues, le 29 Décembre 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Ces conventions portent sur la gestion de quatre fonds pour respectivement 2.650.000 DT, 900.000 DT, 600.000 DT et 300.000 DT, soit une valeur globale de 4.450.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial de chaque fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par lesdits fonds.

- **Rémunération des dirigeants**

- Le Président Directeur Général de la CIL a bénéficié au titre de l'année 2016 de :

- ✓ Une rémunération brute de 334.426 DT dont 11.775 DT de charges sociales et fiscales;
- ✓ Une voiture de fonction est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels.

- Sur autorisation du Conseil d'Administration réuni le 05 Avril 2012, le Directeur Général Adjoint continue, après l'atteinte de l'âge de la retraite, à assurer ses fonctions au sein de la CIL, moyennant la prise en charge par cette dernière de 90% du total de ses rémunérations, toutes charges comprises, servies par la société CIL SICAR, dans laquelle il assure la fonction de Président Directeur Général.

Les charges supportées par la CIL en 2016, au titre de la rémunération du Directeur Général Adjoint s'élèvent à 245.350 DT dont 21.204 DT de charges sociales et fiscales.

Les charges supportées par la CIL SICAR se sont élevées à 31.007 DT, dont 2.076 DT de charges sociales et fiscales.

Le Directeur Général Adjoint bénéficie en outre d'une voiture de fonction pour les besoins de ses déplacements professionnels.

NOTE 38 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 23 Mars 2017. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurs à cette date.

RAPPORT GENERAL

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Internationale de Leasing,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 473.574.038 DT et un bénéfice net de 8.853.403 DT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Compagnie Internationale de Leasing «CIL», comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les états financiers

2- La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

4- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

5-A notre avis, les états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2016, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires :

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

2- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la CIL eu égard à la réglementation en vigueur.

3- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 31 Mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

DELTA CONSULT

Moez AKROUT

F.A.C

Mohamed Néji HERGLI

RAPPORT SPECIAL

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Internationale de Leasing,

En application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion de conventions et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées au cours de l'exercice 2016.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A/ Conventions et opérations nouvellement réalisées

1- La CIL a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôts auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital :

- ✓ Un Certificat de Dépôt de D : 1.500.000, émis le 17 Février 2016 et échéant le 17 Mai 2016, au taux facial de 7,2%. Le montant des intérêts supportés en 2016 s'élève à D : 26.523.
- ✓ Un Certificat de Dépôt de D : 1.500.000, émis le 24 Mai 2016 et échéant le 03 Juin 2016, au taux facial de 7%. Le montant des intérêts supportés en 2016 s'élève à D : 2.911.
- ✓ Un Certificat de Dépôt de D : 2.000.000, émis le 25 Octobre 2016 et échéant le 23 Janvier 2017, au taux facial de 7%. Le montant des intérêts supportés en 2016 s'élève à D : 25.607.

2- La CIL a réalisé, en 2016, des opérations d'achat de ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, par l'entremise de son intermédiaire en bourse, à savoir la Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 98,76% du capital).

Les honoraires prélevés par la CGI à titre de frais de négociation boursière ainsi qu'à titre d'autres opérations s'élèvent à 7.442 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

3- La Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 98,76% du capital) a procédé à la mise en place de certificats de dépôt au profit de la CIL.

A ce titre, les commissions sur placement de certificats de dépôt facturées par la CGI s'élèvent en 2016 à 4.587 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

4- La CIL a émis, en 2016, deux emprunts obligataires CIL 2016/1 et CIL 2016/2, et ce par l'entremise de son intermédiaire en bourse, à savoir la Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 98,76% du capital).

L'élaboration des documents de référence, des notes d'opérations et le placement des obligations a donné lieu, en 2016, au prélèvement par ledit intermédiaire en bourse des rémunérations suivantes :

Nature de la rémunération	Montant
<i>Rémunérations sur émissions d'emprunts obligataires (*)</i>	
Honoraires & Commissions de placement de l'emprunt CIL 2016-1	154.001 DT
Honoraires & Commissions de placement de l'emprunt CIL 2016-2	69.826 DT

() Inscrites parmi les charges reportées et dont 38.341 DT rapportés au résultat de l'exercice 2016.*

5- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur globale de 824.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2016, s'élève à : 2.736 DT.

7- Quatre conventions de gestion ont été conclues, le 29 Décembre 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Ces conventions portent sur la gestion de quatre fonds pour respectivement 2.650.000 DT, 900.000 DT, 600.000 DT et 300.000 DT, soit une valeur globale de 4.450.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial de chaque fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par lesdits fonds.

B/ Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, antérieurement autorisées et approuvées, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

1- Le conseil d'administration réuni le 22 Mai 2003 a entériné la décision de la Direction Générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES, d'un crédit de 180.000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Le solde de ce compte s'élève, au 31 décembre 2016, à 335.342 DT et a été totalement provisionné.

Par ailleurs, la CIL a constaté parmi ses produits de 2016, des intérêts pour un montant de 14.098 DT.

2- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2014, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur globale de 303.700 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2016, s'élève à : 1.849 DT.

3- La convention de tenue du registre des actionnaires de la CIL conclue avec la Compagnie Générale d'Investissement (dans laquelle la CIL détient 98,76% du capital) prévoit une rémunération annuelle forfaitaire, revenant à la CGI, de 10.000 DT.

La CIL a, ainsi, supporté, en 2016, une charge d'égale montant.

C/ Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants se présentent comme suit :

- Le conseil d'administration a défini dans sa décision du 22 Mai 2014, la rémunération annuelle brute du Président Directeur Général.

Le montant de cette rémunération est de 334.426 DT dont 11.775 DT de charges sociales et fiscales.

Le Président Directeur Général bénéficie en outre d'une voiture de service, pour les besoins de ses déplacements professionnels, qui a été renouvelée en 2015, moyennant une contribution du Président Directeur Général de l'ordre de 28% de son prix d'acquisition.

A ce titre, le conseil d'administration réuni le 29 septembre 2015 a pris acte de cette opération et a décidé d'allouer au Président Directeur Général une quote part du prix de vente correspondant à la proportion qu'il a supporté lors de l'acquisition et ce, lors de la cession de cette voiture.

- Sur autorisation du Conseil d'Administration réuni le 05 Avril 2012, le Directeur Général Adjoint continue, après l'atteinte de l'âge de la retraite, à assurer ses fonctions au sein de la CIL, moyennant la prise en charge par cette dernière de 90%

du total de ses rémunérations, toutes charges comprises, servies par la société CIL SICAR, dans laquelle il assure la fonction de Président Directeur Général.

Les charges supportées par la CIL en 2016, au titre de la rémunération du Directeur Général Adjoint s'élèvent à 245.350 DT dont 21.204 DT de charges sociales et fiscales.

Les charges supportées par la CIL SICAR se sont élevées à 31.007DT, dont 2.076 DT de charges sociales et fiscales.

Le Directeur Général Adjoint bénéficie en outre d'une voiture de service pour les besoins de ses déplacements professionnels.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, et des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le31 Mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

DELTA CONSULT

Moez AKROUT

F.A.C

Mohamed Néji HERGLI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Unité de Fabrication de Médicaments - Unimed

Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse

La société UNIMED publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date 23 mai 2017. Ces états sont accompagnés du rapport général et spécial du commissaire aux comptes Mr FENDRI Abderrahmen.

Société « UNIMED »**BILAN - ACTIFS**
(montants exprimés en dinars)**Exercice clos le 31 décembre**

Actifs	Note	2016	2015
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles		3 418 193	2 957 533
<i>Moins : amortissements</i>		<2 484 234>	<2 084 567>
	IV.1	933 959	872 966
Immobilisations corporelles		93 291 015	85 515 691
<i>Moins : amortissements</i>		<61 583 631>	<56 139 005>
	IV.2	31 707 384	29 376 686
Immobilisations financières		8 138 633	6 441 317
<i>Moins : Provisions</i>		<68 976>	<68 976>
	IV.3	8 069 657	6 372 341
Total des actifs immobilisés		40 711 000	36 621 993
Autres actifs non courants	IV.4	247 166	-
<u>Total des actifs non courants</u>		<u>40 958 166</u>	<u>36 621 993</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		20 561 715	20 489 434
<i>Moins : Provisions</i>		<496 919>	<549 070>
	IV.5	20 064 796	19 940 364
Clients et comptes rattachés		14 149 577	10 964 295
<i>Moins : Provisions</i>		<1 164 552>	<1 467 718>
	IV.6	12 985 025	9 496 577
Autres actifs courants		4 965 384	10 567 302
<i>Moins : Provisions</i>		<280 658>	<273 791>
	IV.7	4 684 726	10 293 511
Placements courants & autres actifs financiers	IV.8	3 000 000	2 090 029
Liquidités et équivalents de liquidités	IV.9	12 694 052	11 546 960
<u>Total des actifs courants</u>		<u>53 428 599</u>	<u>53 367 441</u>
<u>Total des actifs</u>		<u>94 386 765</u>	<u>89 989 434</u>

Société « UNIMED »

BILAN – CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS
(montants exprimés en dinars)

Capitaux propres et passifs	Note	Exercice clos le 31 décembre	
		2016	2015
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		29 250 000	25 450 000
Réserves		36 331 755	38 458 325
Autres capitaux propres		82 525	36 298
Résultat reportés		-	<3 512 966>
Capitaux propres avant résultat de l'exercice		65 664 280	60 431 657
Résultat de l'exercice		11 044 888	13 075 896
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	IV.10	<u>76 709 168</u>	<u>73 507 553</u>
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts	IV.11	1 421 435	3 546 995
Autres passifs non courants	IV.12	837 483	627 361
<u>Total des passifs non courants</u>		<u>2 258 918</u>	<u>4 174 356</u>
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	IV.13	6 645 885	4 170 585
Autres passifs courants	IV.14	6 256 921	5 704 823
Autres passifs financiers	IV.15	2 515 873	2 368 614
Concours bancaires		-	63 503
<u>Total des passifs courants</u>		<u>15 418 679</u>	<u>12 307 525</u>
<u>Total des passifs</u>		<u>17 677 597</u>	<u>16 481 881</u>
<u>Total des capitaux propres et passifs</u>		<u>94 386 765</u>	<u>89 989 434</u>

Société « UNIMED »**ETAT DE RESULTAT**
(montants exprimés en dinars)

		Exercice clos le 31 décembre	
Etat de Résultat	Note	2016	2015
Produits d'exploitation			
Revenus	V.1	64 861 921	59 491 435
Autres produits d'exploitation	V.2	53 295	827 776
Total des produits d'exploitation		64 915 216	60 319 211
Charges d'exploitation			
Variation des stocks des produits finis & encours	V.3	<1 125 015>	2 731 120
Achats d'approvisionnements consommés	V.4	<27 683 108>	<26 110 089>
Charges de personnel	V.5	<10 208 373>	<8 775 592>
Dotations aux amortissements et provisions	V.6	<5 924 331>	<6 084 770>
Autres charges d'exploitation	V.7	<6 079 281>	<5 941 575>
Total des charges d'exploitation		<51 020 108>	<44 180 906>
Résultat d'exploitation		13 895 108	16 138 305
Charges financières nettes	V.8	<305 894>	<744 684>
Revenus des placements	V.9	147 879	162 267
Autres gains ordinaires	V.10	717 855	562 775
Autres pertes ordinaires	V.11	<428 909>	<367 323>
Résultat des activités ordinaires avant impôt		14 026 039	15 751 340
Impôt sur les sociétés		<2 132 980>	<2 675 444>
Résultat des activités ordinaires après impôt		11 893 059	13 075 896
Eléments extraordinaires	V.12	<848 171>	-
Résultat net de l'exercice		11 044 888	13 075 896
Effets Modifications Comptables		-	<3 512 966>
Résultat net après modifications comptables		11 044 888	9 562 930

Société « UNIMED »**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**
(montants exprimés en dinars)

		Exercice clos le 31 décembre	
	Note	2016	2015
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		11 044 888	13 075 896
Ajustements pour :			
Amortissements & provisions		5 924 331	6 084 770
Plus ou moins-value sur cession d'Immo.		<40 642>	<230 633>
Q-P des subventions d'investissement		<28 047>	<791 833>
Ecart de conversion		<676 560>	-
Variation des stocks		<72 281>	<397 169>
Variation des créances		<3 185 282>	1 246 078
Variation des autres actifs		4 671 442	<2 653 149>
Variation des fournisseurs d'exploitation		2 475 300	<2 221 684>
Variation des autres dettes		940 652	723 933
Décaissements pour Acqu. de placements courants		<6 000 000>	<1 000 000>
Encaissements suite à la cession de placements courants		5 090 029	2 000 000
Modification comptable		-	<3 512 966>
<u>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</u>	VI.1	<u>20 143 830</u>	<u>12 323 243</u>
Flux de trésorerie liés à l'investissement			
Décaissements pour Acqu. d'Imm. Corp & Incorp.		<8 067 460>	<6 122 549>
Encaissements suite à la Cession d'Imm. Corp. & Incorp.		275 120	134 200
Décaissements pour Acqu. d'Imm. Financières		<1 020 756>	-
Encaissements suite à la Cession d'Imm. Financières		-	10 923
Décaissements pour Acqu. Autres ANC		<296 599>	-
<u>Flux de trésorerie affectés à l'investissement</u>	VI.2	<u><9 109 695></u>	<u><5 977 426></u>
Flux de trésorerie liés au financement			
Dividendes & autres distributions		<8 279 359>	<4 764 854>
Encaissements des subventions d'investissements		776 751	-
Remboursement d'emprunts		<2 320 933>	<2 284 530>
<u>Flux de trésorerie affectés au financement</u>	VI.3	<u><9 823 541></u>	<u><7 049 384></u>
<u>Variation de trésorerie</u>		<u>1 210 594</u>	<u><703 567></u>
Trésorerie au début de la période		11 483 457	12 187 023
<u>Trésorerie à la clôture de la période</u>		<u>12 694 052</u>	<u>11 483 457</u>
Liquidités à l'actif du bilan			
Concours bancaires au passif du bilan		-	<63 503>
Trésorerie selon le bilan		12 694 052	11 483 457
Ecart		-	-

Notes aux Etats Financiers

Présentation de la société

UNIMED est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien. Son capital s'élève au 31 décembre 2016 à 29.250.000 DT divisé en 292.250.000 actions de valeur nominale de 1 DT chacune.

Créée en 1989, UNIMED opère dans le secteur de l'industrie pharmaceutique, et se spécialise particulièrement dans les produits stériles : les préparations injectables, les collyres destinés à une application ophtalmique et les solutions de perfusions.

Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. Son siège social est situé à la zone industrielle Kalaa Kébira - Sousse.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun. Elle est agréée par la loi 93-120 du 27 décembre 1993, portant promulgation du code d'incitations aux investissements, titre II « Les incitations communes ».

I. Faits significatifs de l'exercice

L'année 2016 a été marquée par les faits saillants suivants :

- Introduction sur le marché principal de la Bourse de Tunis de la société « UNIMED » le 04 mai 2016. L'entrée a été faite moyennant une cession de 14,39% du capital et par le biais d'une offre à prix ouvert (OPO).
- Augmentation de capital de 3.800.000 DT par voie d'incorporation des réserves spéciales de réinvestissement pour le porter de 25.450.000 DT à 29.250.000 DT.
- Distribution des dividendes d'un montant de 7.889.500 DT (soit 0,310 DT par action), et ce, suite à la décision de l'assemblée générale ordinaire de la société UNIMED réunie en date du 20 juin 2016.
- Capitalisation des charges antérieures à l'introduction en bourse présentées dans les autres actifs non courants pour un montant de 296.599 DT. Ces charges sont résorbées sur une durée maximale de trois ans à partir de la date de l'introduction en bourse.

III. Principes, Règles et Méthodes Comptables

La comptabilité générale de UNIMED est informatisée, le traitement informatique permet la saisie des écritures comptables et l'édition des balances, journaux et grands livres.

Les présents états financiers de la société UNIMED ont été arrêtés conformément aux normes comptables tunisiennes telles que prévues par la Loi n° 96-112 du 30 décembre 1996; et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement) ainsi que les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

Les conventions comptables de base et les méthodes les plus significatives appliquées pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

III.1 Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinars tunisien.

III.2 Immobilisations et amortissements :

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs non courants pour leurs coûts d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Concessions, brevets & licences	20%
- Logiciels	33%
- Constructions	5%
- Matériels et outillages industriels	15%
- Matériels de transport	20%
- Matériels informatiques	33%
- Installations générales, agencements et aménagements	15%

Il est à signaler, en outre, que la société procède à l'amortissement accéléré de son matériel et outillage industriel en multipliant par 2 le taux d'amortissement linéaire de 15%. Ce mode, admis par ailleurs fiscalement (article 12 du code de l'IRPP & de l'IS), est motivé par le fait que le matériel concerné fonctionne à 3 shifts (équipes).

III.3 Stocks

Les stocks se composent comme suit :

- Matières premières, d'articles de conditionnement, de produits encours de fabrication et de produits finis : qui sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent
- Pièces de rechange et consommables : qui sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent. Ils sont évalués à la valeur la plus faible du coût d'acquisition ou de production et de la valeur nette de réalisation.
- Les matières premières et articles de conditionnement sont valorisés à leur coût d'achat hors taxes récupérables majoré par les frais d'approche.
- Les stocks de produits finis sont valorisés au coût standard qui correspond au coût de production de l'exercice précédent.
- Les produits encours sont valorisés au coût des intrants des matières premières et articles de conditionnement majoré de la quote-part des frais de fabrication engagés à ce stade.

III.4 Emprunts

Les emprunts figurent aux passifs du bilan pour la partie débloquée sous la rubrique passifs non courants, la partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

III.5 Contrats de location financement

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence de certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

III.6 Les frais préliminaires et charges à répartir

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais englobent toutes les charges antérieures à l'introduction en bourse et ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date de ladite introduction avec un délai maximal de cinq ans, à partir de leur engagement.

III.7 Politique de provision pour dépréciation des créances douteuses

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier.

L'estimation des éventuelles provisions pour dépréciation est effectuée sur la base d'un état détaillé des créances douteuses adressé par la direction financière de la société à la direction juridique qui donne un avis motivé sur le sort de chaque créance. La nécessité ou non de constituer des provisions est du ressort la direction générale.

III.8 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. Celle-ci peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la sortie des ressources est probable.

III.9 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

III.10 Comptabilisation des revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société et des taxes collectées pour le compte de l'Etat.

III.11 Les règles de prises en compte des gains et des pertes de change

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées en appliquant :

- Pour les ventes : le taux de change journalier de la BCT ;
- Pour les achats de biens : le taux de change figurant sur les documents douaniers ;
- Pour les achats de services, règlements et encaissements : le taux de change du jour de l'opération.

A la date de clôture de l'exercice, les actifs et les passifs monétaires courants sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les pertes et gains de change en résultant sont constatés en résultat de l'exercice.

III.12 Règles de classification et méthode d'évaluation des placements

1. Classification

Les placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pour plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Les placements à long terme

a- Les titres de participation : Il s'agit des titres détenus dans l'intention de conservation durable en vue d'exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales.

b- Les titres immobilisés : Il s'agit des titres autres que les titres de participation que l'entreprise a l'intention de conserver durablement notamment pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue période ainsi que les titres dont la conservation durable est subie plutôt que voulue sous l'effet de contraintes juridiques.

2. Evaluation

Les placements à court terme

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat sur les titres cotés très liquides. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Les placements à long terme

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, la société prend en compte plusieurs facteurs tels que la valeur du marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

III.13 Note sur l'effet des changements dans la structure de la société

Au cours du premier semestre 2016, la société UNIMED a été introduite sur le Marché Principal de la Bourse de Tunis. En effet, elle a obtenu le visa du CMF sur le document de référence en date du 22 mars 2016 et sa cotation a démarré le 04 mai 2016.

III.14 Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

En date du 19 janvier 2017, le ministère de l'industrie et du commerce a approuvé le cinquième plan de mise à niveau (PMN) de la société UNIMED et a décidé l'octroi d'une subvention totale de 8.538 kDT qui sera débloquée au fur et à mesure de l'avancement des investissements correspondants.

Outre le point décrit ci-dessus, le management de la société n'a identifié aucun événement survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers et qui est lié à des conditions existants à la date de clôture et qui peut entraîner une modification importante des actifs ou des passifs de la société ou qui risque d'avoir des répercussions importantes sur ses activités futures.

IV. Notes relatives au bilan

IV.1 Immobilisations incorporelles (En DT)

Les immobilisations incorporelles nettes totalisent au 31 décembre 2016 un montant de 933.959 DT contre 872.966 DT au 31 décembre 2015. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2016	Déc. 2015
Logiciels	313 445	295 743
Sites Web	2 140	2 140
Concessions, marques, brevets et licences	2 830 636	2 659 650
Dépenses en recherche et développement	271 972	-
Total immobilisations incorporelles	3 418 193	2 957 533
Total amortissements cumulés	<2 484 234>	<2 084 567>
Total immobilisations incorporelles nettes	933 959	872 966

IV.2 Immobilisations corporelles (En DT)

Le solde net des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2016 à 31.707.384 DT contre 29.376.686 DT au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Déc. 2016</i>	<i>Déc. 2015</i>
Terrains	4 129 771	3 344 200
Constructions	8 034 494	7 777 426
Inst. Gén. Agc. & Amg. Divers	10 640 844	9 116 155
Matériel industriel	57 914 368	56 045 715
Outillage industriel	2 010 357	1 803 166
Matériel de conditionnement	628 134	628 134
Matériel de transport	4 790 597	4 516 353
Mobilier & matériel de bureau	698 909	660 155
Matériel informatique	815 234	735 182
Immobilisations corporelles en cours	3 628 307	889 205
<i>Total immobilisations corporelles</i>	<i>93 291 015</i>	<i>85 515 691</i>
Total amortissements cumulés	<61 583 631>	<56 139 005>
<i>Total immobilisations corporelles nettes</i>	<i>31 707 384</i>	<i>29 376 686</i>

Tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles

DESIGNATION	Valeurs brutes				Amortissements				VCN		
	31/12/2015	Reclass.	Cession	Acquisition	31/12/2016	31/12/2015	Dotation	Reprise	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016
Logiciels	295 743	-	-	17 702	313 445	<224 897>	<26 088>	-	<250 985>	70 846	62 460
Sites Web	2 140	-	-		2 140	<2 140>	-	-	<2 140>	-	-
Concessions, marques, brevets	2 659 650	-	-	170 986	2 830 636	<1 857 530>	<353 157>	-	<2 210 687>	802 120	619 949
Dépenses en R&D	-	-	-	271 972	271 972	-	<20 423>	-	<20 423>	-	251 549
Total immobilisations incorporelles	2 957 533	-	-	460 659	3 418 193	<2 084 567>	<399 667>	-	<2 484 234>	872 966	933 959
Terrains	3 344 200	-	-	785 571	4 129 771	-	-	-	0	3 344 200	4 129 771
Constructions	7 777 426	-	-	257 068	8 034 494	<3 407 494>	<388 838>	-	<3 796 332>	4 369 932	4 238 162
Inst. Gén. Agc. & Amg. Divers	9 116 155	800 002	-	724 687	10 640 844	<6 060 671>	<954 906>	-	<7 015 577>	3 055 484	3 625 267
Matériel industriel	56 045 715	-	-	1 868 653	57 914 368	<41 139 587>	<3 267 783>	-	<44 407 370>	14 906 128	13 506 998
Outillage industriel	1 803 166	-	-	207 191	2 010 357	<1 594 861>	<93 001>	-	<1 687 862>	208 305	322 495
Matériel de conditionnement	628 134	-	-	0	628 134	<622 922>	<3 061>	-	<625 983>	5 212	2 151
Matériel de transport	4 516 353	-	<175 410>	449 654	4 790 597	<2 312 524>	<752 474>	168 933	<2 896 065>	2 203 829	1 894 532
Mobilier & matériel de bureau	660 155	-	-	38 754	698 909	<469 262>	<52 379>	-	<521 641>	190 893	177 268
Matériel informatique	735 182	-	-	80 052	815 234	<531 684>	<101 117>	-	<632 801>	203 498	182 433
Immobilisations en cours	889 205	<800 002>	-	3 539 104	3 628 307	-	-	-	-	889 205	3 628 307
Total immobilisations corporelles	85 515 691	-	<175 410>	7 950 734	93 291 015	<56 139 005>	<5 613 559>	168 933	<61 583 631>	29 376 686	31 707 384

IV.3 Immobilisations financières (En DT)

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2016 à 8.069.657 DT contre 6.372.341 DT au 31 décembre 2015 et elles sont détaillées comme suit :

Désignation	Déc. 2016	Déc. 2015
Titres "Société Prochimica" (*)	7 762 600	6 143 040
Emprunt obligataire national	20 000	20 000
Titres immobilisés – droit de propriété	500	500
Dépôts et cautionnements	355 533	277 777
Total immobilisations financières brutes	8 138 633	6 441 317
Provisions pour dépréciation	<68 976>	<68 976>
Total immobilisations financières nettes	8 069 657	6 372 341

(*) Les titres de participation au 2016 se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31.12. 2015	Participation dans l'augmentation de capital	Gain de change (*)	Solde au 31.12.2016
Société Promochimica	6 143 040	943 000	676 560	7 762 600
Total	6 143 040	943 000	676 560	7 762 600

(*) Suite à l'AGE de la société Promochimica du 16 mars 2016, le capital de la société jusque-là libellé en Euros a été converti en Dinars Tunisien.

La société « UNIMED » détient une participation de 17,81% dans le capital de la société Promochimica et aucune provision pour dépréciation n'est constituée sur ces titres.

IV.4 Autres actifs non courants (En DT)

Les autres actifs non courants nets s'élèvent au 31 décembre 2016 à 247.166 DT contre un solde nul au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2016	Déc. 2015
Charges à répartir	296 599	-
Total autres actifs non courants	296 599	-
Amortissements cumulés	<49 433>	-
Total autres actifs non courants net	247 166	-

Les charges à répartir sont relatives aux coûts engagés dans le cadre de l'introduction en bourse de la société. La résorption de ces frais a commencé au cours du mois de mai 2016 sur une période de 3 ans.

IV.5 Stocks (En DT)

Le solde net des stocks s'élève à 20.064.796 DT au 31 décembre 2016 contre 19.940.364 DT au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2016	Déc. 2015
Matières premières	6 295 718	6 085 427
Conditionnements	4 770 158	4 946 057
Encours en sous-traitance	268 102	283 883
Produits finis en sous-traitance	1 045 862	476 334
Encours	880 001	1 625 785
Produits finis	3 865 898	4 825 444
Pièces de rechange	2 793 076	2 021 816
Réactifs Laboratoires	317 311	-
Stock Consommables	325 589	224 688
Total des stocks bruts	20 561 715	20 489 434
Provisions pour dépréciation des stocks	<496 919>	<549 070>
Total des stocks nets	20 064 796	19 940 364

IV.6 Clients et comptes rattachés (En DT)

Le solde net des clients et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2016 à 12.985.025 DT contre 9.496.577 DT au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2016	Déc. 2015
Clients ordinaires locaux (*)	6 290 474	3 709 265
Clients, effets à recevoir	-	438 744
Clients ordinaires étrangers	6 694 551	5 348 568
Clients, douteux ou litigieux (*)	1 164 552	1 467 718
Total des comptes clients bruts	14 149 577	10 964 295
Provisions pour dépréciation des créances	<1 164 552>	<1 467 718>
Total des comptes clients nets	12 985 025	9 496 577

(*) La colonne comparative du 31 décembre 2015 a été retraitée pour des besoins de comparabilité.

IV.7 Autres actifs courants (En DT)

Le solde net des autres actifs courants s'élève au 31 décembre 2016 à 4.684.726 DT contre 10.293.511 DT au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2016	Déc. 2015
Fournisseurs avances & acomptes	232 277	1 551 321
Fournisseurs, créances sur emballages à rendre	3 470	3 470
Personnel, avances & acomptes	392 326	325 163
Etat, impôts & taxes	3 108 090	6 424 828
Etat, saisie provisoire	970 389	970 389
Débiteurs divers	245 252	1 279 970
Charges constatées d'avance	13 580	12 161
Total autres actifs courants	4 965 384	10 567 302
Provisions pour dépréciation des débiteurs divers	<280 658>	<273 791>
Total autres actifs courants nets	4 684 726	10 293 511

IV.8 Autres actifs financiers (En DT)

Le solde des autres actifs financiers s'élève à 3.000.000 DT au 31 décembre 2016 contre 2.090.029 DT au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2016	Déc. 2015
Titres "Labo Neitum"	-	90 029
Placements à terme	3 000 000	2 000 000
Total des autres actifs financiers	3 000 000	2 090 029

IV.9 Liquidités et équivalents de liquidités (En DT)

Le solde des liquidités et équivalents de liquidités s'élève au 31 décembre 2016 à 12.694.052 DT contre 11.546.960 DT au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2016	Déc. 2015
Placement courants	116	116
Chèques à l'encaissement	166 676	485 237
Banques en DT	11 217 489	9 246 324
Banques en devises	1 300 812	1 753 171
CCP et e-dinars	1 575	1 575
Caisse	7 384	15 952
Blocage / déblocage	-	44 585
Total liquidités et équivalents de liquidités	12 694 052	11 546 960

IV.10 Capitaux propres (En DT)

Le solde des capitaux propres s'élève au 31 décembre 2016 à 76.709.168 DT contre 73.507.553 DT au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2016	Déc. 2015
Capital	29 250 000	25 450 000
Primes d'émission	5 352 000	5 352 000
Réserves légales	2 545 000	2 245 000
Réserves statutaires	2 777 847	2 777 847
Réserves libres	19 513 868	21 940 438
Réserves spéciales de réinvestissement	6 143 040	6 143 040
Subventions d'investissement	82 525	36 298
Résultats reportés	-	<3 512 966>
Total des capitaux propres avant résultat	65 664 280	60 431 657
Résultat net de l'exercice	11 044 888	13 075 896
<i>Résultat après impôts</i>	<i>7 244 888</i>	<i>10 075 896</i>
<i>Compte spécial d'investissement</i>	<i>3 800 000</i>	<i>3 000 000</i>
Total des capitaux propres avant affectation	76 709 168	73 507 553

Le résultat par action se présente comme suit :

Désignation	Déc. 2016	Déc. 2015
Résultat net	11 044 888	13 075 896
Nombre d'actions moyen pondéré (*)	27 051 167	242 007
Résultat par action (DT)	0,408	54,03

(*) Le nombre d'actions de la société a été multiplié par 100 fois suite à l'AGE du 06 Janvier 2016 qui a ramené la valeur nominale de l'action de 100 DT à 1 DT.

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital social (1)	Réserves légales	Réserves de réinvestissement	Primes d'émission	Réserves statutaires	Réserves ordinaires (2)	Subvention d'investissement (3)	Résultat de l'exercice	Total des CP avant affectation
Situation au 31 décembre 2015	25 450 000	2 245 000	6 143 040	5 352 000	2 777 847	18 427 472	36 298	13 075 896	73 507 553
Affectation en réserves et résultats reportés	-	300 000	3 800 000	-	-	1 086 396	-	<5 186 396>	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	-	<7 889 500>	<7 889 500>
Augmentation de capital	3 800 000	-	<3 800 000>	-	-	-	-	-	-
Nouvelles subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-	74 274	-	74 274
Résorption des subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-	<28 047>	-	<28 047>
Résultat au 31 décembre 2016	-	-	-	-	-	-	-	11 044 888	11 044 888
Situation au 31 décembre 2016	29 250 000	2 545 000	6 143 040	5 352 000	2 777 847	19 513 868	82 525	11 044 888	76 709 168

(1) Le capital social est passé de 25.450.000 DT au 31 décembre 2015 à 29.250.000 DT au 31 décembre 2016 suite à une augmentation du capital par voie d'incorporation des réserves de réinvestissements totalisant 3.800.000 DT, et ce selon le PV de l'AGE du 20 juin 2016.

(2) L'AGO du 20 juin 2016 a décidé d'affecter les résultats reportés constitués par les modifications comptables en réserves ordinaires pour la totalité du montant soit 3.512.966 DT.

(3) Le détail des subventions d'investissements se présente comme suit :

Nature	Donneur	Etendue	Nouvelle subvention 2016	QP inscrite au résultat 2015 et antérieur	QP inscrite au résultat 2016	Valeur au 3/12/2016	Conditions non remplies
Projet de tri-génération	PROPARCO	126 129	74 275	15 556	28 047	82 525	Néant
TOTAL		126 129	74 275	15 556	28 047	82 525	

IV.11 Emprunts (En DT)

Le solde des emprunts à long terme s'est élevé au 31 décembre 2016 à 1.421.435 DT contre un solde au 31 décembre 2015 de 3.546.995 DT. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Déc. 2016	Déc. 2015
Emprunt - AB	829 635	2 820 760
Emprunt - Leasing	591 800	726 235
Total Emprunts	1 421 435	3 546 995

IV.12 Autres passifs non courants (En DT)

Les passifs non courants sont constitués par la provision pour des risques divers.

IV.13 Fournisseurs et comptes rattachés (En DT)

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2016 à 6.645.885 DT contre 4.170.585 DT au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2016	Déc. 2015
Fournisseurs d'exploitation locaux	840 423	1 084 791
Fournisseurs locaux, effets à payer	99 021	139 382
Fournisseurs, factures non parvenues	185 935	24 896
Fournisseurs d'exploitation étrangers	5 427 230	2 874 327
Fournisseurs étrangers, actualisation à la clôture	93 276	47 189
Total des dettes fournisseurs	6 645 885	4 170 585

IV.14 Autres passifs courants (En DT)

Le solde des autres passifs courants s'élève au 31 décembre 2016 à 6.256.921 DT contre 5.704.823 DT au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2016	Déc. 2015
Personnel & comptes rattachés	690 783	411 704
Etat, impôts & taxes	3 473 013	3 025 982
Actionnaires, dividendes à payer	485 661	875 519
Sécurité sociale	765 692	650 879
Créditeurs divers	4 853	-
Produits perçus d'avance	17 245	-
Charges à payer	819 674	740 739
Total des autres passifs courants	6 256 921	5 704 823

IV.15 Autres passifs financiers (En DT)

Le solde des autres passifs financiers s'élève au 31 décembre 2016 à 2.515.873 DT contre 2.368.614 DT au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2016	Déc. 2015
Échéances à moins d'un an, AB	1 991 125	1 991 125
Échéances à moins d'un an, UBCI leasing	518 023	369 462
Intérêts courus	6 725	8 027
Total des autres passifs financiers	2 515 873	2 368 614

V. Notes relatives à l'état de résultat

V.1 Revenus (En DT)

Les revenus se sont élevés au 31 décembre 2016 à 64.861.921 DT contre 59.491.435 DT au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Déc. 2016</i>	<i>Déc. 2015</i>
Ventes à l'export	24 100 254	20 978 395
Ventes locales	40 761 667	38 513 040
<i>Total Revenus</i>	<i>64 861 921</i>	<i>59 491 435</i>

V.2 Autres produits d'exploitation (En DT)

Les autres produits d'exploitation se sont élevés au 31 décembre 2016 à 53.295 DT contre 827.776 DT au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Déc. 2016</i>	<i>Déc. 2015</i>
Quote-part des Subvention d'investissement	28 047	791 833
Autres produits d'exploitation	25 248	35 943
<i>Total autres produits d'exploitation</i>	<i>53 295</i>	<i>827 776</i>

V.3 Variation des stocks des produits finis et encours (En DT)

Les stocks de produits finis et encours ont connu une variation négative de 1.125.015 DT au 31 décembre 2016 contre une variation positive de 2.731.120 DT au 31 décembre 2015.

V.4 Achats d'approvisionnements consommés (En DT)

Les achats d'approvisionnements consommés se sont élevés au 31 décembre 2016 à 27.683.108 DT contre 26.110.089 DT au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Déc. 2016</i>	<i>Déc. 2015</i>
Matières premières	16 229 113	15 781 914
Articles de conditionnement	8 421 538	8 322 114
Fournitures de conditionnement	240 264	235 137
Fournitures et outillage de Laboratoires	816 705	848 460
Fournitures hygiéniques	204 446	72 153
Produits d'entretien	180 263	123 927
Fournitures de bureau	138 405	149 888
Autres approvisionnements	582 965	653 137
Variation de stocks	<1 363 390>	<2 229 634>
Vêtements de travail	77 221	72 109
Energies (eau, électricité, gaz, carburant)	2 186 378	2 080 724
R.R.R. obtenus sur achats	<30 800>	160
<i>Total achats d'approvisionnements consommés</i>	<i>27 683 108</i>	<i>26 110 089</i>

V.5 Charges de personnel (En DT)

Les charges de personnel se sont élevées au 31 décembre 2016 à 10.208.373 DT contre 8.775.592 DT au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Déc. 2016</i>	<i>Déc. 2015</i>
Salaires & compléments de salaires	8 647 544	7 480 934
Charges sociales légales	1 547 802	1 279 398
Autres charges sociales	13 027	15 260
<i>Total charges de personnel</i>	<i>10 208 373</i>	<i>8 775 592</i>

V.6 Dotations aux amortissements et aux provisions (En DT)

Les dotations aux amortissements et aux provisions se sont élevées au 31 décembre 2016 à 5.924.331 DT contre 6.084.770 DT au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Déc. 2016</i>	<i>Déc. 2015</i>
Dot. Amort. des Immob. Incorp	399 667	360 887
Dot. Amort. des Immob. Corp	5 613 559	5 949 077
Dot. Résorption Charges à répartir	49 433	-
Dot. Prov. pour dépréciation des créances	<303 166>	155 047
Dot. Prov. pour dépréciation des autres actifs	6 867	24 500
Dot. Prov. pour dépréciation des stocks	<52 151>	<231 963>
Dot. Prov. Pour dép immo financières	-	68 977
Dot. Prov. Pour risques et charges	210 122	<241 755>
<i>Total dotation aux amortissements et provisions</i>	<i>5 924 331</i>	<i>6 084 770</i>

V.7 Autres charges d'exploitation (En DT)

Les autres charges d'exploitation se sont élevées au 31 décembre 2016 à 6.079.281 DT contre 5.941.575 DT au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Déc. 2016</i>	<i>Déc. 2015</i>
Loyers	83 417	73 758
Entretien & réparation	1 766 898	1 827 133
Assurances	357 500	359 981
Etudes & services extérieurs	962 221	1 077 583
Honoraires	532 609	487 230
Transports	444 071	385 694
Frais postaux et de télécom.	74 657	93 833
Services bancaires	172 630	159 768
Missions, réceptions, voyages	591 420	493 238
Relations publiques	542 128	493 782
Dons	45 360	73 189
Droits, impôts & taxes	506 370	416 386
<i>Total autres charges d'exploitation</i>	<i>6 079 281</i>	<i>5 941 575</i>

V.8 Charges financières nettes (En DT)

Les charges financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2016 à un produit de 305.894 DT contre une charge de 744.684 DT au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2016	Déc. 2015
Intérêts sur emprunts	191 293	325 349
Intérêts des Aut.Op.de Financement	80 768	48 450
Intérêts des comptes courants	81 118	62 517
Intérêts des autres dettes	-	164
Frais d'escompte	65 411	-
Différence de change	<112 696>	308 204
Total charges financières nettes	305 894	744 684

V.9 Produits des placements (En DT)

Les produits des placements se sont élevés au 31 décembre 2016 à 147.879 DT contre 162.267 DT au 31 décembre 2015 et se rattachant à des produits sur placements courants.

V.10 Autres gains ordinaires (En DT)

Les autres gains ordinaires se sont élevés au 31 décembre 2016 à 717.855 DT contre 562.775 DT au 31 décembre 2015. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2016	Déc. 2015
Plus-value de cession d'Immo.	41 022	235 822
Produits divers ordinaires	676 833	326 953
Total autres gains ordinaires	717 855	562 775

V.11 Autres pertes ordinaires (En DT)

Les autres pertes ordinaires se sont élevées au 31 décembre 2016 à 428.909 DT contre 367.323 DT au 31 décembre 2015. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2016	Déc. 2015
Autres pertes ordinaires	428 529	362 134
Moins-value sur cession d'Immobilisations	380	5 189
Total autres pertes ordinaires	428 909	367 323

V.12 Eléments extraordinaires (En DT)

Les éléments extraordinaires se sont élevés au 31 décembre 2016 à 848.171 DT contre un solde nul au 31 décembre 2015. Ils se rattachent à la contribution conjoncturelle de 7,5% pour le budget de l'Etat en 2016.

VI. Notes sur l'état de flux de trésorerie

Pour la détermination de la variation de la trésorerie, la société a choisi le modèle autorisé pour la présentation de flux de trésorerie et ce conformément à la norme comptable générale. Les différentes variations sont les suivantes :

VI.1 Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Les flux provenant de l'exploitation ont dégagé un excédent de 20.143.830 DT et sont retracés par les variations des postes du bilan, les encaissements et décaissements des placements courants et l'ajustement du résultat de l'exercice par les dotations aux amortissements et aux provisions, l'écart de conversion et la quote-part des subventions d'investissement.

VI.2 Flux de trésorerie liés à l'investissement

Les flux affectés à l'investissement ont dégagé un déficit de <9.109.695> DT et se détaillent comme suit :

- Décaissement pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles pour <8.067.695> DT ;
- Décaissement pour l'acquisition d'immobilisations financières de <1.020.756> DT correspondant à la participation dans l'augmentation de capital de la société Promochimica pour <943.000> DT et des décaissements correspondent à des nouvelles cautions douanières à hauteur de <77.756> DT ;
- Encaissement suite à la cession des immobilisations corporelles pour 275.120 DT ;
- Décaissement pour l'acquisition d'autres actifs non courants de <296.599> DT relatifs aux frais de l'introduction de la société « UNIMED » en bourse.

VI.3 Flux de trésorerie liés au financement

Les flux affectés au financement ont dégagés un déficit de <9.823.541> DT et se détaillent comme suit :

- Distributions de dividendes aux actionnaires pour <8.279.359> DT constituées des dividendes décidés au cours de l'AGO du 20/06/2016 totalisant un montant de <7.889.500> DT ajustés par la variation du compte « actionnaires-dividendes à payer » soit <389.859> DT ;
- Encaissement d'une nouvelle subvention d'investissement de la part de Proparco pour 32.069DT et encaissement de la subvention relative au 4ème Plan de Mise à Niveau (décidée en 2015) pour 702.476 DT ;
- Remboursement d'emprunts bancaires Amen Bank pour <1.991.125DT> d'emprunts leasing pour <329.808> DT.

VII. Autres notes complémentaires

VII.1 Identification des parties liées

Les parties liées à la société UNIMED sont les suivants :

- La société ISSIS SUARL
- La société INOX MED SARL
- La société SMB SARL
- La société SARRAHUILES SA
- La société UNIREST SARL
- La société SENAMED SARL
- La société INESTRADE

VII.2 Transactions avec les parties liées :

Les transactions avec les parties liées survenues en 2016 sont détaillées ci-après :

- Des revenus locatifs de 12 mois d'un atelier et d'un local administratif à INOXMED pour un montant annuel HTVA de 15.120 DT.
- Des revenus locatifs de 9 mois d'un local administratif à SENAMED pour un montant mensuel HTVA de 300 DT.
- Des revenus locatifs d'un local pour un montant annuel HTVA de 1.200 dinars facturés à INESTRADE.
- Des charges locatives pour un montant de 60.000 DT HYVA d'un bureau sis à Tunis auprès d'ISSIS.
- Des travaux de construction auprès de SMB pour un décompte de 204.574 DT TVA comprise.
- Des achats d'huile d'olive auprès de SARRAHUILES pour un montant de 8.832 DT.
- Des frais de restauration du personnel pour 303.449 DT HTVA auprès d'UNIERST.
- Les soldes des parties liées au 31 décembre 2016 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Société	Solde fournisseur	Solde débiteurs divers
SARRAHUILES	-	6 158
INES TRADE	-	1 236
SENAMED	<8 261>	1 062
UNIREST	<36 703>	2 222
INOXMED	<613>	2 659
ISSIS	<8 250>	-
SMB	23 746	-

VII.1 Dividendes payés

Les dividendes payés au cours de l'exercice 2016 s'élèvent à un montant global de 8.279.359 DT. Par ailleurs, les dividendes décidés par l'AGO du 20/06/2016 s'élèvent à 7.889.500 DT soit 0,310 DT par action (avec un nombre total des actions de 25.450.000). L'excédent provient de dividendes décidés précédemment sur des exercices antérieurs et réclamés en 2016 par les actionnaires.

VII.2 Emissions, rachats et remboursements de dettes et d'actions

- **Dettes**

Emprunts	Solde au 31.12.2015			Mouvements de la période		Solde au 31.12.2016		
	Total début de période	Échéance à + 1 an	Échéance à - 1 an	Additions	Règlements échéances	Total fin de période	Échéance à + 1 an	Échéance à - 1 an
AMEN BANK 4 MDT	1 633 803	957 747	676 056	-	676 056	957 747	281 691	676 056
AMEN BANK 8 MDT	3 178 082	1 863 014	1 315 068	-	1 315 068	1 863 014	547 946	1 315 068
Total	4 811 885	2 820 760	1 991 125	-	1 991 125	2 820 760	829 635	1 991 125

Les emprunts bancaires présentent les conditions suivantes

	Taux d'intérêt	Nombre total des mensualités	Période de grâce	Date dernière échéance	Garanties
AMEN BANK 4 MDT	TMM + 0,75%	91 mois	20 mois	01/05/2018	Voir Eng. Hors Bilan
AMEN BANK 8 MDT	TMM + 0,75%	96 mois	23 mois	20/05/2018	Voir Eng. Hors Bilan
Total					

- **Actions**

Avant l'introduction en bourse, la société a émis 25.195.500 actions qui ont été distribuées aux actionnaires au prorata de leur pourcentage de détention et ce, suite à la réduction de la valeur nominale de l'action de 100 DT à 1 DT (AGE du 06 Janvier 2016).

Aussi, il y a eu l'émission de 3.800.000 actions ordinaires ayant chacune une valeur nominale de 1 DT suite à l'augmentation du capital social par incorporation de réserves spéciales de réinvestissement pour 3.800.000 DT (AGE du 20 Juin 2016).

VII.3 Immobilisations acquises par voie de leasing

Année	Contrat	Catégorie	Valeur Brute	Échéance à - 1 an	Échéance à + 1 an et – de 5 ans	Taux d'intérêt Effectif	Nombre total des échéances	Loyer mensuel TTC
2014	N°0292370	Matériel de transport	895 345	219 992	96 161	7,60%	48	19 451
2015	N°0330180	Matériel de transport	357 443	81 900	128 971	8,31%	48	8 036
2015	N°0344080	Matériel de transport	93 325	22 573	46 740	8,57%	48	2 287
2015	N°0351260	Matériel de transport	180 557	60 047	65 256	8,35%	36	6 664
2016	N°0351890	Matériel de transport	148 388	49 201	53 683	8,55%	36	4 749
2016	N°0355320	Matériel de transport	21 203	4 985	11 938	8,77%	48	615
2016	N°0362490	Matériel de transport	174 343	40 579	105 608	8,91%	48	4 299
2016	N°0382250	Matériel de transport	125 281	38 746	83 443	7,97%	36	3 899
Total			1 995 885	518 023	591 800			50 000

Total des paiements minimaux au titre de la location au 31-12-2016	1 240 001
Valeur actualisée des paiements au titre de la location	1 240 001
Ecart	-
Loyer conditionnels inclus dans les charges de la période	-
Total à la date de clôture des futurs paiements minimaux de contrats de sous-location que l'on s'attend à recevoir au titre de sous location non réalisables	-

VII.4 Engagements hors bilan

Type d'engagement	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Observations
Engagements Donnés						
a) Garanties personnelles						
-Cautionnement	2 058 522	UBCI				
	622 707	AMEN BANK				
b) Garanties réelles						
-Hypothèque	12 000 000	AMEN BANK				Une hypothèque sur l'ensemble de la propriété constituée par les parcelles n° 32-33-34-35-36 du plan de lotissement de la zone industrielle de Kalaa Kébira a été accordée à la Banque en avril 2010
-Nantissement	12 000 000	AMEN BANK				Un nantissement sur une liste d'équipement d'exploitation de l'entreprise a été accordé à la Banque en avril 2010
	960 311	UBCI				
	1 214 204	UIB				
c) Effets escomptés et non échus	2 889 455	BH				
	1 114 851	ATB				
	3 719 025	AMEN BANK				
d) Créances à l'exportation mobilisées	893 436	AMEN BANK				
Total	37 248 957					
Engagements reçus						
Néant						
Total						
Engagements réciproques						
Néant						
Total						

VII.5 Les dettes garanties par des sûretés

Postes concernés	Montant garanti	Restant dû au 31/12/2016	Valeur comptable nette des biens donnés en garantie	Provisions
• Emprunt obligataire	Néant	Néant	Néant	Néant
• Emprunt d'investissement	12 000 000	2 820 760	4 551 231	Néant
• Emprunt courant de gestion	Néant	Néant	Néant	Néant
• Autres	Néant	Néant	Néant	Néant

VII.6 Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination

Rubrique	Montant	Ventilation			
		Coût de production	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres charges
Achats d'approvisionnements consommés	27 683 108	27 421 695	136 305	45 764	79 343
Charges de personnel	10 208 373	6 269 982	1 686 932	1 766 951	484 509
Dotation aux Amort. & Prov.	5 924 331	5 106 667	473 772	277 414	66 479
Autres charges d'exploitation	6 079 281	2 500 555	1 812 000	1 523 986	242 740
Charges financières nettes	305 894	-	-	-	305 894
Autres pertes ordinaires	428 909	-	-	-	428 909
Impôt sur les sociétés	2 981 151	-	-	-	2 981 151
Total	53 611 047	41 298 899	4 109 008	3 614 115	4 589 025

VII.7 Soldes intermédiaires de gestion (En Dinar Tunisien)

Produits	31.12.2016	31.12.2015	Charges	31.12.2016	31.12.2015	Soldes	31.12.2016	31.12.2015
CA Local	40 761 667	38 513 040	Stockage	<1 125 015>	2 731 120			
CA Export	24 100 254	20 978 395						
Autres produits d'exploitation	53 295	827 776						
Total	64 915 216	60 319 211	Total	<1 125 015>	2 731 120	Production	63 790 201	63 050 331
Production	63 790 201	63 050 331	Achats consommés	27 683 108	26 110 089	Marge sur coût matière	36 107 093	36 940 242
Marge sur coût matière	36 107 093	36 940 242	Autres charges externes	5 572 911	5 525 189	Valeur ajoutée	30 534 182	31 415 053
Valeur ajoutée	30 534 182	31 415 053	Charges de personnel	10 208 373	8 775 592			
			Impôts et taxes	506 370	416 386			
			Total	10 714 743	9 191 978	Excédent brut d'exploitation	19 819 439	22 223 075
Excédent brut d'exploitation	19 819 439	22 223 075	Charges financières nettes	305 894	744 684			
Autre produits ordinaires	717 855	562 775	Autres charges ordinaires	428 909	367 323			
Produits de placement	147 879	162 267	Dotations aux amort et prov	5 924 331	6 084 770			
			Impôt sur les bénéfices	2 981 151	2 675 444			
Total	20 685 173	22 948 117	Total	9 640 285	9 872 221	Résultat des activités ordinaires	11 044 888	13 075 896
Résultat des activités ordinaires	11 044 888	13 075 896	Effets négatifs des modifications comptables	-	3 512 966			
Total	11 044 888	13 075 896	Total	-	3 512 966	Résultat après modifications comptables	11 044 888	9 562 930

Rapport Général

Tunis, le 24 avril 2017

***Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société « UNIMED »
Zone Industrielle Kalaa Kébira, Sousse***

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la société «UNIMED» relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ainsi que sur les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «UNIMED», joints au présent rapport et comprenant le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 76.709.168 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à 11.044.888 DT.

Responsabilité du conseil d'administration pour l'établissement et la préparation des états financiers

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société «UNIMED» au 31 décembre 2016, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable tunisien.

Paragraphe d'observation :

Sans remettre en cause l'opinion sans réserves exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention que la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi en matière d'impôts, droits et taxes et portant sur les exercices 2004 à 2007 et ayant abouti à un redressement de l'ordre de 970.389 DT. En date du 02/04/2014, un jugement de première instance a été prononcé en faveur de la société « UNIMED » réduisant le montant de la taxation à 639.238 DT.

Ce jugement a été attaqué devant la cour d'appel par la société et par l'administration fiscale. A ce jour, aucun jugement définitif n'a encore été prononcé par la cour d'appel.

II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, des insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société «UNIMED» eu égard à la réglementation en vigueur.

Conseil Audit Formation

Abderrahmen Fendri

Rapport Spécial

Tunis, le 24 avril 2017

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société « UNIMED »
Zone Industrielle Kalaa Kébira, Sousse**

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations conclues durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2016 :

L'exécution des conventions suivantes conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

- Les soldes des comptes « dividendes à payer » et « charges à payer » au Président Directeur Général se présentent comme suit au 31 décembre 2016 :

<i>Désignation</i>	<i>Déc. 2016</i>	<i>Déc. 2015</i>
Actionnaires, dividendes à payer	-	190 715
Charges à payer au PDG	-	5086
<i>Total passifs courants</i>	-	195 801

- Le solde du compte « dividendes à payer » aux autres actionnaires s'élèvent à 485 661 DT au 31 décembre 2016 contre un solde de 684 804 DT au 31 décembre 2015.
- Des revenus locatifs de 12 mois d'un atelier et d'un local administratif à INOXMED pour un montant annuel HTVA de 15.120 DT.
- Des revenus locatifs de 9 mois d'un local administratif à SENAMED pour un montant mensuel HTVA de 300 DT.

- Des revenus locatifs d'un local pour un montant annuel HTVA de 1.200 dinars facturés à INESTRADE.
- Des charges locatives pour un montant de 60.000 DT HYVA d'un bureau sis à Tunis auprès d'ISSIS.
- Des travaux de construction auprès de SMB pour un décompte de 204.574 DT TVA comprise.
- Des achats d'huile d'olive auprès de SARRAHUILES pour un montant de 8.832 DT.
- Des frais de restauration du personnel pour 303.449 DT HTVA auprès d'UNIERST.

B- Rémunération des dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les salaires bruts servis au Président Directeur Général s'élèvent au titre de l'exercice 2016 à 600 000 DT (soit un net annuel de 415 559 DT).
La somme des rémunérations nettes dues au Président Directeur Général s'élève à un solde de 242 341 DT au 31 décembre 2016.
- Le Directeur Général Adjoint du pôle administratif et financier perçoit une rémunération annuelle brute de 198 392 DT (soit un net annuel de 77 414 DT).
La somme des rémunérations nettes dues au Directeur Général Adjoint s'élève à un solde de 5 500 DT au 31 décembre 2016.
- Le Directeur Général Adjoint du pôle technique perçoit une rémunération annuelle brute de 104 156 DT (soit un net annuel de 67 665 DT).
La somme des rémunérations nettes dues au Directeur Général Adjoint s'élève à un solde de 5 205 DT au 31 décembre 2016.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales.

Conseil Audit Formation

Abderrahmen Fendri

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Siège social : Rue Elfouledh, 2013 Z.I. Ben Arous.

L'Accumulateur Tunisien ASSAD publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 09 mai 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mrs Mahmoud ZAHAF et Ahmed BELAIFA.

BILAN

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Solde au	
		31 décembre 2016	31 décembre 2015
Actifs			
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		1 252 047	1 195 467
Amortissements des immobilisations incorporelles		(1 121 313)	(1 047 433)
	B.1	130 734	148 034
Immobilisations corporelles		73 908 784	72 862 246
Amortissements des immobilisations corporelles		(49 799 348)	(44 054 688)
	B.1	24 109 436	28 807 558
Immobilisations financières		7 083 985	7 555 309
Provision sur immobilisations financières		(47 773)	(47 773)
	B.2	7 036 212	7 507 535
Total des actifs immobilisés		31 276 382	36 463 128
Autres actifs non courants	B.3	-	171 155
Total des actifs non courants		31 276 382	36 634 283
Actifs courants			
Stocks		19 290 081	21 519 814
Provisions sur stocks		(438 111)	(631 716)
	B.4	18 851 970	20 888 098
Clients et comptes rattachés		42 407 389	41 730 518
Provisions sur comptes clients		(2 256 141)	(1 715 313)
	B.5	40 151 248	40 015 206
Autres actifs courants		12 704 195	11 406 494
Provisions sur autres actifs courants		(995 208)	(137 159)
	B.6	11 708 987	11 269 335
Placements et autres actifs financiers	B.7	360 029	417 312
Liquidités et équivalents de liquidités	B.8	201 737	161 665
Total des actifs courants		71 273 971	72 751 616
Total des actifs		102 550 353	109 385 899

BILAN

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Solde au	
		31 décembre 2016	31 décembre 2015
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			
Capital social		12 000 000	12 000 000
Réserves		18 381 263	18 381 263
Autres capitaux propres		(67 092)	209 002
Résultats reportés		5 967 517	6 505 074
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		36 281 688	37 095 340
Résultat de l'exercice		1 082 816	(537 557)
Total des capitaux propres avant affectation	B.9	37 364 504	36 557 783
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts	B.10	32 268 516	35 842 163
Provisions pour risques et charges	B.11	1 582 038	1 284 095
Total des passifs non courants		33 850 554	37 126 258
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	B.12	4 937 751	6 838 555
Autres passifs courants	B.13	6 030 648	5 510 245
Concours bancaires et autres passifs financiers	B.14	20 366 896	23 353 058
Total des passifs courants		31 335 295	35 701 858
Total des passifs		65 185 849	72 828 116
Total des capitaux propres et des passifs		102 550 353	109 385 899

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le	
		31 décembre 2016	31 décembre 2015
Revenus	R.1	68 689 702	70 820 820
<i>Ventes locales</i>		24 456 612	28 694 577
<i>Ventes à l'exportation</i>		44 233 090	42 126 242
Autres produits d'exploitation	R.2	483 930	460 144
Total des produits d'exploitation		69 173 632	71 280 964
Variation des stocks de produits finis et des encours	R.3	3 422 351	568 120
Achats d'approvisionnements consommés	R.4	36 608 795	44 921 203
Charges de personnel	R.5	13 189 759	13 083 770
Dotations aux amortissements et aux provisions	R.6	7 742 683	6 737 809
Autres charges d'exploitation	R.7	2 926 417	3 358 315
Total des charges d'exploitation		63 890 005	68 669 215
Résultat d'exploitation		5 283 627	2 611 748
Produits des placements	R.8	769 852	1 325 823
Charges financières nettes	R.9	(4 562 366)	(4 433 507)
Autres gains ordinaires	R.10	84 351	133 698
Autres pertes ordinaires		(9 536)	(83952)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		1 565 928	(446 189)
Impôt sur les bénéfices		(321 955)	(91 368)
Résultat des activités ordinaires après impôt		1 243 973	(537 557)
Eléments extraordinaires (<i>Contribution conjoncturelle</i>)	R.11	(161 157)	-
Résultat net de l'exercice		1 082 816	(537 557)

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le	
		31 décembre 2016	31 décembre 2015
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation			
Résultat net		1 082 816	(537 557)
Ajustements pour			
*Amortissements et provisions	F.1	8 576 432	6 844 499
*Reprises sur provisions	F.2	(777 151)	(46 003)
*Variation des :			
- Stocks	F.3	2 229 732	3 770 041
- Créances clients	F.3	(676 870)	(17 785)
- Autres actifs	F.3	(1 297 701)	(2 533 767)
- Autres actifs financiers (*)		-	-
- Fournisseurs et autres dettes	F.4	(1 604 136)	(416 296)
*Autres ajustements			
- Plus ou moins-values de cession	F.5	(5 500)	(12 129)
- Quote-part subvention d'investissement		(70 413)	(70 413)
Total des flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation		7 457 209	6980590
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Décassements pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	F.6	(1 178 522)	(2 247 833)
Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles (*)	F.5	5 500	114538
Décassements pour acquisition d'immobilisations financières	F.7	(29 718)	(1 898 146)
Encaissements sur cession d'immobilisations financières (*)		-	-
Total des flux de trésorerie affectés aux opérations d'investissement		(1 202 740)	(4 031 441)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Acquisitions /cessions actions propres		(205 682)	(73 663)
Dividendes et autres distributions		-	(3 592 409)
Encaissement provenant des prêts (*)	F.8	558 325	358445
Décassements liés aux prêts (*)	F.9	-	(88 056)
Remboursement d'emprunts	F.10	(3 549 038)	(3 154 117)
Total des flux de trésorerie affectés aux opérations de financement		(3 196 395)	(6 549 800)
Variation de trésorerie		3 058 074	(3 600 651)
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>		<i>(19 537 539)</i>	<i>(15 936 888)</i>
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	F.11	<i>(16479 465)</i>	<i>(19 537 539)</i>

(*) Colonne comparative retraitée pour les besoins de comparabilité

Notes aux Etats Financiers

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société «L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD» a été constituée en 1938 sous la forme de société à responsabilité limitée pour un capital de 9.000 dinars. Elle s'est transformée en une société anonyme par décision extraordinaire du 26 septembre 1968.

Depuis, la société a augmenté à maintes reprises son capital qui s'élève actuellement à 12.000.000 de dinars divisé en 12.000.000 actions nominatives de 1 dinar chacune entièrement libérées.

La dernière augmentation de capital a été décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 mai 2012 par l'incorporation des réserves d'un montant de 500.000 dinars.

L'objet de la société consiste essentiellement en la fabrication, réparation et la vente d'accumulateurs électriques.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

II.1 DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers intermédiaires de la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD », arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis conformément aux dispositions des Normes Comptables Tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459.

II.2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique. Les autres méthodes d'évaluation se résument comme suit :

- Unité monétaire

Les livres comptables de la société sont tenus en Dinar Tunisien. Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties en Dinars Tunisiens au cours du jour de l'opération ou au cours de couverture lorsqu'un instrument de couverture existe. A la date de clôture, les éléments monétaires figurant au bilan de l'entreprise sont convertis au taux de clôture, s'ils ne font pas l'objet d'un contrat à terme. Les différences de change sont portées en résultat de l'exercice.

- Immobilisations

Les immobilisations acquises par « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations de la société sont calculées selon la méthode linéaire. Les taux appliqués sont les suivants :

Nature	Taux annuels
Constructions	5 %
Matériels et outillages industriels	10%
Matériels de transport	20%
Equipements de bureau	10%
Matériel informatique	15%
Agencements Aménagements Installations	10%
Logiciels	33,33%
Autres immobilisations incorporelles	33,33% - 100%

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata-temporis.

Toutefois, des taux d'amortissement déterminés à partir de la durée de vie économique ont été pratiqués sur certaines immobilisations afin de refléter au mieux le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

- **Immobilisations financières**

Elles sont comptabilisées au coût historique d'acquisition. A la clôture, une comparaison entre la juste valeur et le coût historique d'acquisition est effectuée, les plus-values dégagées ne sont pas constatées alors que les moins-values potentielles font l'objet de provisions pour dépréciation.

- **Stocks**

Le stock de produits finis et des encours est évalué au coût de production. Le stock de matières premières et de matières consommables est évalué au coût d'achat moyen pondéré.

- **Clients et comptes rattachés**

Sont logées dans ce compte les créances ordinaires, les créances contentieuses et les créances matérialisées par des effets.

A chaque arrêté comptable, « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » procède à l'évaluation du risque de non-recouvrement pour chacune de ses créances. Cette évaluation est basée principalement sur les retards de règlement et les autres informations disponibles sur la situation financière du client.

Les créances jugées douteuses font l'objet de provisions et sont présentées en net à l'actif du bilan.

- **Emprunts**

Les échéances à plus d'un an et celles à moins d'un an relatives au principal des emprunts contractés par la société sont portées respectivement parmi les passifs non courants et les passifs courants. Les intérêts courus et échus au titre de ces emprunts sont imputés aux comptes de charges de l'exercice de leur rattachement.

- **Prise en compte des revenus**

Les revenus provenant de la vente de produits finis sont pris en compte dès la livraison aux clients.

III. NOTES EXPLICATIVES

(Chiffres exprimés en Dinar Tunisien)

III.1. Notes sur le bilan

B.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles se présente au 31 décembre 2016 comme suit:

Libellé	Valeur brute au 31/12/2015	Acquisition	Reclassement / Cession / mise en rebut	Valeur brute au 31/12/2016	Amorts et provs cumulés au 31/12/2015	Dotations	Reprises sur cessions	Amorts et provs cumulés au 31/12/2016	VCN au 31/12/2016
Logiciels	997 401	56 580	-	1 053 981	(854 310)	(69 082)	-	(923 392)	130 589
Autres immobilisations incorporelles	198 066	-	-	198 066	(193 123)	(4 798)	-	(197 921)	145
Total Immob. Incorporelles	1 195 467	56 580	-	1 252 047	(1 047 433)	(73 880)	-	(1 121 313)	130 734
Terrains	4 702 746	-	-	4 702 746	-	-	-	-	4 702 746
Aménagement Terrain	30 805	-	-	30 805	(5 483)	(3 089)	-	(8 572)	22 233
Bâtiments	8 768 467	1 000	-	8 769 467	(5 274 916)	(414 181)	-	(5 689 097)	3 080 370
Installations générales Agc. et Am. constructions	3 365 107	-	329 737	3 694 844	(2 098 566)	(231 334)	-	(2 329 900)	1 364 944
Matériel industriel	36 834 444	9 944	434 182	37 278 570	(24 920 553)	(3 168 334)	-	(28 088 888)	9 189 682
Outillage industriel	6 122 841	85 926	319 277	6 528 044	(4 193 351)	(562 583)	-	(4 755 934)	1 772 111
Agenc. et Am. Matériels et Outillages Industriels	1 411 152	5 142	28 890	1 445 184	(987 487)	(127 755)	-	(1 115 242)	329 942
Matériels de Transport de biens	1 037 132	3 300	(19 188)	1 021 244	(728 538)	(117 366)	19 188	(826 716)	194 528
Matériels de Transport de personnes	523 520	-	-	523 520	(433 357)	(44 872)	-	(478 229)	45 291
Installations Générales Agc. et Am. Divers	5 678 990	21 984	64 011	5 764 985	(3 070 316)	(543 853)	-	(3 614 168)	2 150 817
Equipement de Bureau	753 920	720	9 255	763 895	(634 397)	(38 297)	-	(672 694)	91 202
Matériel informatique	1 089 369	8 047	(87 183)	1 010 233	(998 123)	(55 757)	87 183	(966 697)	43 536
Immobilisations à statut juridique particulier	1 449 437	30 966	-	1 480 403	(709 600)	(356 609)	-	(1 066 209)	414 194
Immobilisations corporelles en cours	1 094 316	985 879	(1 185 354)	894 841	-	(187 000)	-	(187 000)	707 841
Total Immob. Corporelles	72 862 246	1 152 908	(106 370)	73 908 784	(44 054 688)	(5 851 030)	106 370	(49 799 348)	24 109 436
Total Immob. corporelles et incorporelles	74 057 713	1 209 488	(106 370)	75 160 830	(45 102 121)	(5 924 910)	106 370	(50 920 660)	24 240 170

B.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières présentent au 31 décembre 2016 un solde net de 7.036.212DT contre un solde 7.507.535 DT au 31 décembre 2015, se détaillant comme suit:

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
- Titres de participation	5 624 601	5 602 101
- Prêts au personnel	238 089	569 130
- Dépôts et cautionnements	255 681	254 613
- Obligations	100 000	100 000
- Intérêts sur obligations	15 614	9 464
- Prêt accordé à GEELEC	850 000	1 020 000
Total brut immobilisations financières	7 083 985	7 555 309
Provision pour dépréciation des immobilisations financières	(47 773)	(47 773)
Total net	7 036 212	7 507 535

Les titres de participation sont détaillés comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
- Assad International	1 301 027	1 301 027
- GEELEC	49 800	49 800
- ACE	155 900	155 900
- Torus Europe	28 268	28 268
- BTS	15 000	15 000
- Consortium Tunisien Composants Automobiles	12 500	12 500
- Société Algero Tunisienne de batteries	303 765	303 765
- S.M.U	120 000	120 000
- Sté Rea.Tun.Car	1	1
- Enersys Assad Sarl	1 688 050	1 688 050
- Mediterranean Institute of Technologie (MIT)	90 000	90 000
- Montant Non Libéré (MIT)	-	(22 500)
- ASSAD Batterie Maroc	1 046 750	1 046 750
- ASSAD Batterie Maroc (Partie non libérée)	(526 030)	(526 030)
- Batterie ASSAD Côte d'ivoire	119 570	119 570
- ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL	920 000	920 000
- ENERSYS ASSAD NORTH AFRICA	300 000	300 000
Total Titres de participation	5 624 601	5 602 101

B.3. Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants présentent au 31 décembre 2016 un solde nul contre un solde de 171.155 DT au 31 décembre 2015, se détaillant comme suit:

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
- Charges à répartir	513 463	513 463
- Résorption des charges à répartir	(513 463)	(342 308)
Total	-	171 155

B.4. Stocks

Les stocks présentent au 31 décembre 2016 un solde net de 18.851.970DT contre un solde de 20.888.098 DT au 31 décembre 2015, se détaillant comme suit:

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Matières premières	6 319 924	5 436 976
Matières consommables	1 480 204	1 417 462
Pièces de rechange	2 563 693	2 736 026
Produits finis	2 389 913	2 209 988
Produits intermédiaires	6 117 086	9 719 361
Stock en transit	419 261	-
Total brut Stocks	19 290 081	21 519 814
Provision pour dépréciation des stocks	(438 111)	(631 716)
Total net	18 851 970	20 888 098

B.5. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent au 31 décembre 2016 un solde net de 40.151.248 DT contre un solde net de 40.015.206 DT au 31 décembre 2015, se détaillant comme suit:

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Clients ordinaires	37 401 207	37 385 585
Clients effets en portefeuille	2 231 808	1 957 099
Clients chèques à encaisser	518 233	272 248
Clients douteux	2 256 141	2 115 587
Total brut	42 407 389	41 730 518
Provision pour dépréciation des créances clients	(2 256 141)	(1 715 313)
Total net	40 151 248	40 015 206

B.6. Autres actifs courants

Les autres actifs courants présentent au 31 décembre 2016 un solde net de 11.708.987 DT contre un solde net de 11.269.335 DT au 31 décembre 2015, se détaillant comme suit:

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Fournisseurs avances et acomptes	29 250	32 319
Fournisseurs débiteurs	47 423	47 423
Personnel avances et acomptes	5 773	23 706
Etat, retenues à la source	3 072 315	2 609 306
Etat, retenues à la source Batterie Assad Algérie	433 130	372 246
Etat, Report de TVA	2 600 626	3 164 548
Etat, TVA déductible	14 336	61 435
Créances intergroupes et autres produits à recevoir	5 526 185	4 059 899
Charges constatées d'avance	258 193	291 950
Autres débiteurs	60 616	89 314
Produits à recevoir	656 348	654 348
Total brut	12 704 195	11 406 494
Provision pour dépréciation des autres actifs	(995 208)	(137 159)
Total net	11 708 987	11 269 335

B.7. Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers présentent un solde de 360.029 DT au 31 décembre 2016 contre un solde de 417.312 DT au 31 décembre 2015 se détaillant comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Prêts au personnel (échéance à -1an)	320 845	377 221
Titres SICAV	39 184	40 091
Total net	360 029	417 312

B.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent au 31 décembre 2016 un solde de 201.737DT contre un solde de 161.665DT au 31 décembre 2015, se détaillant comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Effets remis à l'encaissement	4 649	23 171
Attijari Bank	18	10
UBCI Megrine	134 298	-
UBCI Megrine Ex. Nerva	-	900
BTE	-	3 644
STB Ben Arous	43 584	71 966
BIAT Al Jazira	5 911	6 687
Autres organismes financiers (AFC)	19	73
Attijari Bank Bouargoub	-	48 674
UIB	7 063	-
Caisses	6 195	6 540
Total	201 737	161 665

B.9. Capitaux propres

Les capitaux propres de la société totalisent au 30 juin 2016 une valeur de 36.823.929 DT. Les variations intervenues au cours de l'exercice sur cette rubrique se détaillent comme suit :

Libellé	Capital social	Réserve légale	Réserves	Réserves pour réinvest. exonéré	Réserves extraordinaires	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Réserves ordinaires	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2014	12 000 000	1 200 000	4 633 712	1 147 551	10 000 000	353 078	1 481 884	5 000 000	5 023 190	40 839 416
Affectation du résultat 2014 (PV AGO du 29 mai 2015)										
- Affectation du résultat de 2014	-	-	-	-	-	-	5 023 190	-	(5 023 190)	-
- Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	(3 600 000)	-	(3 600 000)
- Quote-part de la subvention	-	-	-	-	-	(70 413)	-	-	-	(70 413)
- Acquisition d'actions propres	-	-	-	-	-	(73 663)	-	-	-	(73 663)
- Résultat de l'exercice 2015	-	-	-	-	-	-	-	-	(537 557)	(537 557)
Capitaux propres au 31/12/2015	12 000 000	1 200 000	4 633 712	1 147 551	10 000 000	209 002	6 505 074	1 400 000	(537 557)	36 557 783
Affectation du résultat 2015 (PV AGO du 29 Juin 2016)										
- Affectation du résultat de 2015	-	-	-	-	-	-	(537 557)	-	537 557	-
- Quote-part de la subvention	-	-	-	-	-	(70 413)	-	-	-	(70 413)
- Acquisition d'actions propres	-	-	-	-	-	(205 682)	-	-	-	(205 682)
- Résultat de l'exercice 2016	-	-	-	-	-	-	-	-	1 082 816	1 082 816
Capitaux propres au 31/12/2016	12 000 000	1 200 000	4 633 712	1 147 551	10 000 000	(67 092)	5 967 517	1 400 000	1 082 816	37 364 504

B.10. Emprunts

Les emprunts à long terme présentent au 31 décembre 2016 un solde de 32.268.516 DT contre un solde de 35.842.163 DT au 31 décembre 2015 se détaillant comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2015	Nouveaux emprunts	Echéance à – 1 an	Solde au 31/12/2016
ATB 4.000.000	984 848	-	492 424	492 424
ATTIJARI 5.500.000	3 049 073	-	804 472	2 244 601
ATTIJARI 4.000.000	1 076 937	-	587 404	489 533
BIAT 2.000.000	1 523 810	-	380 952	1 142 858
BIAT 3.500.000	1 957 348	-	446 157	1 511 191
UBCI 641.065	240 400	-	106 844	133 556
UBCI 1.358.934	509 600	-	226 489	283 111
UBCI 2.500.000	1 111 111	-	277 778	833 333
Emprunt obligataire convertible en actions	25 000 000	-	-	25 000 000
Leasing	389 036	30 966	282 093	137 909
Total	35 842 163	30 966	3 604 613	32 268 516

B.11. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges présentent au 31 décembre 2016 un solde de 1.582.038 DT contre un solde de 1.284.095 DT au 31 décembre 2015 se détaillant comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Provisions pour risques et charges	1 209 709	981 030
Provisions pour garanties données	372 329	303 065
Total	1 582 038	1 284 095

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices de 2009 à 2012. Une notification du résultat du contrôle a été reçue en date du 7 juillet 2014 et a fait ressortir un montant de 1.410.944 DT en principal et pénalités dont 854.165 DT de reports d'IS et de TVA non acceptés. La notification a fait l'objet d'une opposition motivée de la part de la société rejetant les principaux chefs de redressement. Toutefois, l'administration fiscale a maintenu sa position initiale lors de sa réponse en date du 19 janvier 2015. Le 5 février 2015, la société a répondu à l'administration fiscale en maintenant sa position initiale et en appuyant ses propos par plus d'arguments.

La provision constatée pour faire face à ce risque est de l'ordre de 618.103 DT.

B.12. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés présentent au 31 décembre 2016 un solde de 4.937.751 DT contre un solde de 6.838.555 DT au 31 décembre 2015, se détaillant comme suit:

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Fournisseurs locaux et étrangers	4 074 280	5 920 392
Fournisseurs retenues de garantie	19 587	22 022
Fournisseurs effets à payer	736 636	491 922
Fournisseur factures non parvenues	107 248	404 219
Total	4 937 751	6 838 555

B.13. Autres passifs courants

Les autres passifs courants présentent au 31 décembre 2016 un solde de 6.030.648 DT contre un solde de 5.510.245 DT au 31 décembre 2015, se détaillant comme suit:

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Etat impôts sur les bénéfices	321 955	91 368
Etat impôts sur les bénéfices (Contribution conjoncturelle)	161 157	-
Personnel autres charges à payer	2 195 996	1 342 833
CCA dettes et intérêts	34 204	34 204
Dividendes à payer	82 509	82 509
Prêts personnel CNSS	784	-
Charges à payer	2 288 195	2 316 568
Personnel rémunérations dues	11 247	575 129
Créditeurs divers	11 940	10 605
Autres	870	870
Opérations particulières avec l'Etat	3 120	30 150
CNSS	918 671	1 026 009
Total	6 030 648	5 510 245

B.14. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers présentent au 31 décembre 2016 un solde de 20.366.896 DT contre un solde de 23.353.058 DT au 31 décembre 2015, se détaillant comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Echéances à moins d'un an sur emprunts	3 322 521	3 210 340
Echéances à moins d'un an sur crédits Leasing	279 516	336 122
Intérêts courus	83 657	107 393
Divers crédits de gestion à court terme	16 161 928	14 657 745
BIAT Agence des affaires	41 944	1 387 045
ABC	-	66
UIB	-	1 971
ATB	215 598	2 311 877
UBCI Megrine	-	638 374
BIAT Al Jazira 2	48 025	39 224
Attijari Bank Megrine	209 793	662 901
Attijari Bank Bouargoub	3 914	-
Total	20 366 896	23 353 058

III.2. Notes sur l'état de résultat

R.1. Revenus

Les revenus totalisent 68.689.702 DT au titre de l'exercice 2016 contre 70.820.820 DT au titre de l'exercice 2015, se détaillant comme suit:

Libellé	Exercice 2016	Exercice 2015
Ventes locales batteries de démarrage	24 021 204	28 211 460
Ventes locales batteries industrielles	-	16 550
Autres revenus locaux	435 408	466 567
Ventes à l'exportation de batteries de démarrage	21 400 786	25 671 664
Ventes à l'exportation de plaques	21 892 173	15 588 878
Ventes à l'export de Plomb	474 438	392 822
Autres revenus à l'export	465 693	472 878
Total	68 689 702	70 820 820

R.2. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation totalisent 483.930 DT au titre de l'exercice 2016 contre 460.144DT au titre de l'exercice 2015, se détaillant comme suit:

Libellé	Exercice 2016	Exercice 2015
Quote-part subventions	70 413	70 413
Loyer et autres services	411 517	387 731
Jetons de présence	2 000	2 000
Total	483 930	460 144

R.3. Variation des stocks de produits finis et des encours

La variation des stocks de produits finis et des encours totalise 3.422.351DT au titre de l'exercice 2016 contre 568.120 DT au titre de l'exercice 2015, se détaillant comme suit:

Libellé	Exercice 2016	Exercice 2015
Produits finis	(179 925)	642 879
Produits intermédiaires	3 602 276	(74759)
Total	3 422 351	568 120

R.4. Achats d'approvisionnements consommés

Les achats de d'approvisionnements consommés totalisent 36.608.795 DT au titre de l'exercice 2016 contre 44.921.203 DT au titre de l'exercice 2015, se détaillant comme suit:

Libellé	Exercice 2016	Exercice 2015
Achats matières premières	37 032 234	41 332 230
Achats matières consommables	349 918	387 051
Variations stocks matières premières	(882 948)	2 744 580
Variations stocks matières consommables	109 591	457 341
Total	36 608 795	44 921 203

R.5. Charges de personnel

Les charges de personnel totalisent 13.189.759 DT au titre de l'exercice 2016 contre 13.083.770 DT au titre de l'exercice 2015, se détaillant comme suit:

Libellé	Exercice 2016	Exercice 2015
Salaires et indemnités représentatives	10 697 747	10 556 480
Cotisations de sécurité sociale	2 289 299	2 326 870
Autres charges de personnel	202 713	200 420
Total	13 189 759	13 083 770

R.6. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions totalisent 7.742.683 DT au titre de l'exercice 2016 contre 6.737.809 DT au titre de l'exercice 2015, se détaillant comme suit :

Libellé	Exercice 2016	Exercice 2015
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	73 881	74 144
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	5 607 432	5 761 732
Dotations aux résorptions des charges à répartir	171 154	171 154
Dotations aux provisions pour dépréciations clients	539 634	291 843
Dotations aux provisions pour dépréciations des autres actifs courants	966 730	-
Dotations aux provisions pour dépréciations stocks	438 111	444 864
Dotations aux provisions pour garanties données	107 214	40 074
Dotations aux provisions pour risques et charges	615 679	-
Total	8 519 834	6 783 812
Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	(631 716)	-
Reprises sur provisions pour dépréciation des clients	(107 486)	(23 762)
Reprises sur provisions garanties données	(37 950)	(22 241)
Total	(777 152)	(46 003)
Solde net	7 742 683	6 737 809

R.7. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent 2.926.417 DT au titre de l'exercice 2016 contre 3.358.315 DT au titre de l'exercice 2015, se détaillant comme suit:

Libellé	Exercice 2016	Exercice 2015
Loyer	180 176	197 499
Entretiens et réparations	375 362	429 853
Primes d'assurances	227 046	210 334
Études, recherches et rémunérations d'intermédiaires	460 249	367 530
Rémunérations comité permanent d'audit	12 000	16 000
Frais de séminaires et congrès	64 241	90 696
Personnel extérieur (travaux en régie)	86 284	112 250
Publicité et propagandes	239 676	576 848
Transports achats et/ou ventes	94 532	132 958
Voyages, déplacements, mission et réceptions	282 415	226 701
Frais postaux	124 873	142 967
Divers frais de services bancaires	277 657	232 623

Dons accordés	81 937	93 904
Jetons de présence	120 000	90 000
T.F.P. et FOPROLOS	224 187	239 231
TCL	23 936	115 019
Taxes de circulation	35 517	35 110
Droit d'enregistrement et autres taxes	11 963	13 359
Autres charges d'exploitation	4 366	35 431
Total	2 926 417	3 358 315

R.8. Produits des placements

Les produits des placements totalisent 769.852DT au titre de l'exercice 2016 contre 1.325.823 DT au titre de l'exercice 2015, se détaillant comme suit:

Libellé	Exercice 2016	Exercice 2015
Dividendes Assad international	363 964	964 505
Dividendes Assad Algérie	405 888	361 319
Total	769 852	1 325 823

R.9. Charges financières nettes

Les charges financières nettes totalisent 4.562.366 DT au titre de l'exercice 2016 contre 4.433.507 DT au titre de l'exercice 2015, se détaillant comme suit:

Libellé	Exercice 2016	Exercice 2015
Échelles d'intérêts	270 631	278 619
Agios sur escomptes	230 398	227 846
Intérêts sur crédits bancaires	857 273	931 057
Intérêts sur emprunt obligataire convertible en actions	2 062 500	2 062 500
Gains de change	(63 183)	(209 239)
Pertes de change	529 124	227 794
Intérêts sur crédits à moyen et long terme	745 199	999 434
Intérêt des prêts	(79 716)	(92 449)
Intérêt des autres dettes	10 140	7 945
Total	4 562 366	4 433 507

R.10. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires totalisent 84.351 DT au titre de l'exercice 2016 contre 133.698 DT au titre de l'exercice 2015, se détaillant comme suit:

Libellé	Exercice 2016	Exercice 2015
Produits sur cessions	5 500	54 894
Avance TFP, et autres profits divers	78 851	78 804
Total	84 351	133 698

R.11. Eléments extraordinaires

Les éléments extraordinaires totalisent un montant de 161.157 DT correspondant à la contribution conjoncturelle exceptionnelle prévue par les articles 48 et 49 de la Loi des finances 2017.

III.3. Notes sur l'état des flux de trésorerie

F.1. Amortissements et provisions

Libellé	Montants en DT
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	73 881
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	5 607 432
Dotations pour résorption des charges à répartir	171 155
Dotations aux provisions sur créances douteuses	539 634
Dotations aux provisions sur stocks	438 111
Dotations aux provisions sur autres actifs courants	966 729
Dotations aux provisions pour risques et charges	722 892
Ajustement relatif au transfert de charges de dotations aux amortissements	56 598
Total	8 576 432

F.2. Reprises sur provisions

Libellé	Montants en DT
Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	(631 715)
Reprises sur provisions pour créances douteuses	(107 486)
Reprises sur provisions pour risques et charges	(37 950)
Total	(777 151)

F.3. Variation des actifs

Libellé	Solde au 31/12/2016 (a)	Solde au 31/12/2015 (b)	Variation (b) - (a)
Stocks	19 290 082	21 519 814	2 229 732
Créances clients	42 407 388	41 730 518	(676 870)
Autres actifs	12 704 195	11 406 494	(1 297 701)
Variation des actifs	74 401 665	74 656 826	255 161

F.4. Variation des passifs

Libellé	Solde au 31/12/2016 (a)	Solde au 31/12/2015 (b)	Variation (b) - (a)
Fournisseurs et comptes rattachés	4 937 751	6 838 555	(1 900 804)
Autres passifs courants	6 030 648	5 510 244	520 404
Intérêts courus	83 657	107 393	(23 736)
Ajustement provision pour indemnités de départ à la retraite			(200 000)
Variation des passifs	11 052 056	12 456 192	(1 604 136)

F.5. Plus-values de cessions des immobilisations corporelles

Libellé	Montants en DT
Valeur brute des immobilisations cédées	106 370
Amortissements cumulés	(106 370)
Valeur comptable nette des immobilisations cédées	-
Prix de cession	5 500
Plus-value	5 500

F.6. Décaissements pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	Solde au 31/12/2016 (a)	Solde au 31/12/2015 (b)	Variation (b) - (a)
Immobilisations corporelles	73 908 783	72 862 246	(1 046 538)
Immobilisations incorporelles	1 252 047	1 195 467	(56 580)
Total	75 160 830	74 057 713	(1 103 117)
Ajustement cession des immobilisations			(106 370)
Ajustement acquisitions d'immobilisations à statut juridique particulier			30966
Total			(1 178 522)

F.7. Décaissements pour acquisition d'immobilisations financières

Libellé	Montants en DT
Titres de participation	(22 500)
Dépôts et cautionnements	(1 068)
Intérêts sur Obligations	(6 150)
Total	(29 718)

F.8. Encaissements provenant des prêts et placements

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Prêts au personnel	387 419	58 445
Titres de placement	906	0
Prêt Accordé	170 000	300 000
Total	558 325	358 445

F.9. Décaissements sur prêts et placements

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Prêts au personnel	-	(57 838)
Titres de placement	-	(30 218)
Total	-	(88 056)

F.10. Remboursement d'emprunts

Libellé	Montants en DT
ATB	492 424
ATTIJARI BANK	1 305 649
BIAT	801 156
UBCI	611 111
Leasing	338 698
Total	3 549 038

F.11. Trésorerie à la clôture de l'exercice

Libellé	Solde au 31/12/2016
Divers crédits de gestion à court terme	(16 161 928)
BIAT Agence des affaires	(41 944)
ATB	(215 597)
BIAT Al Jazira 2	(48 025)
Attijari Bank Megrine	(209 793)
Attijari Bank Bouargoub	(3 914)
Effets remis à l'encaissement	4 648
UBCI Megrine Ex. Nerva	134 298
STB Ben Arous	43 584
BIAT Al Jazira	5 911
Attijari Bank	18
Autres organismes financiers (AFC)	19
UIB	7 063
Caisses	6 195
Total	(16 479 465)

IV. Engagements hors bilan

- Engagements donnés à l'UBCI suite à l'obtention d'un emprunt de 2,5 MDT, destiné à financer la capacité de production de la société :

- Une hypothèque en rang utile au profit de l'UBCI sur la totalité de l'immeuble consistant en la propriété dénommée « ASSAD » objet du titre foncier N°8066 Ben Arous, située à la zone industrielle de Ben Arous.
- Affectation à titre de gage et nantissement au profit de l'UBCI du fonds de commerce dont la désignation est comme suit : « Un fonds de fabrication, réparation et vente d'accumulateurs électriques, exploité à la Rue El Fouledh, zone industrielle de Ben Arous et à la zone industrielle de Bouargoub, immatriculé au registre de commerce du tribunal de première Instance de Ben Arous sous le N° B142421997et comprenant notamment :
 - a. Enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage,
 - b. Le droit au bail des lieux d'exploitation du fonds de commerce,
 - c. Les différents objets mobiliers, le matériel et l'outillage présents et futurs servant à l'exploitation, sans exception réserves.
- Affectation en titre de gage et nantissement en 1^{er}rang au profit de l'UBCI de la ligne d'assemblage automatique TBS COS8 d'une valeur globale de 1.351.492 DT.

- Les garanties allouées à « ATTIJARI BANK » suite à l'obtention d'un emprunt de 5,5 MDT, qui servira au financement de l'extension de l'usine se présentent comme suit :

- Une hypothèque immobilière de 2^{ème} rang portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n° 619791 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m² ;
- Une hypothèque immobilière de 2^{ème} rang portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n° 619792 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 3633 m² ;
- Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce et d'industrie, consistant en un siège social sis à la Rue AI Fouledh, Zone Industrielle Ben Arous, immatriculé au greffe du Tribunal de 1^{ère} Instance de Ben Arous sous le N° B142421997 et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds.
- Un engagement de nantissement en rang disponible du fonds de commerce lui revenant, consistant en une unité d'industrie, de vente et de réparation des batteries, sise à Bouargoub, Nabeul, immatriculé au greffe du Tribunal de 1^{ère} Instance de Ben Arous sous le N° B142421997 ;
- Un nantissement sur matériels de 1^{er} rang portant sur l'ensemble de matériel nouvellement acquis.
- Engagement par « ASSAD » à souscrire une assurance incendie avec une cession de délégation au profit de la Banque Attijari de Tunisie « Attijari Bank ».

- Les garanties allouées à la « BIAT » suite à l'obtention d'un emprunt de 3.5 MDT, qui servira à parfaire le schéma de financement de la modernisation de l'outil de production de la société, se présentent comme suit :

- Hypothèque au profit de la BIAT qui accepte hypothèque de rang utile de la totalité de l'immeuble consistant en la propriété dénommée « ASSAD » objet du titre foncier N°8066 Ben Arous, située à la zone industrielle de Ben Arous.
- Affectation à titre de gage et nantissement en rang utile du matériel nouvellement acquis et il est convenu que ledit matériel restera installé dans le local sis à la zone industrielle de Bouargoub et qu'il ne pourra être affecté ou déplacé à un autre local même appartenant à l'emprunteur sans l'accord express et écrit de la BIAT.
- Affectation à titre de gage et nantissement de rang utile de l'ensemble sans aucune exception ni réserve des éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce d'une usine de fabrication et de vente de batteries électriques, sis à la zone industrielle de Ben Arous.

V. Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de la période en cours se présentent comme suit :

Libellé	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Résultat net	1 082 816	(537 557)
Nombre d'actions	12 000 000	12 000 000
Résultat par action	0,090	(0,045)

VI. Notes sur les parties liées

Les opérations avec les parties liées au titre de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, les ventes réalisées avec les parties liées se présentent comme suit :

Partie liée	Ventes hors taxes 2016
ASSAD INTERNATIONAL	33 246 047
ENERSYS ASSAD S.A.R.L	5 473 880
ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL	25 136
ENERSYS-ASSAD NORTH AFRICA	47 528
GEELEC	135 745
Total	38 928 336

- Pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016, les achats de matières premières facturés par la société « ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL » à la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD », s'élèvent à 89.736 DT TTC.
- Les revenus provenant de la location de bureaux sis aux berges du lac de Tunis à la société « ASSAD International » au titre de l'année 2016 s'élèvent à un montant de 53.188 DT TTC.
- Les revenus provenant de la location de l'usine et des bureaux sis à la zone industrielle de Ben Arous à la société « ENERSYS ASSAD S.A.R.L » au titre de l'année 2016 s'élèvent à un montant de 347.682 DT TTC.
- Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, les revenus provenant de la refacturation des frais communs d'assistance administrative et comptable ainsi que des frais d'assistance informatique et des charges sociales d'un employé mis à disposition à la société « ENERSYS ASSAD S.A.R.L » s'élèvent à 174.000 DT TTC.
- Une convention de prêt a été conclue par la société en janvier 2011 avec la société du groupe « GEELEC » en vertu de laquelle cette dernière emprunte pour financer son exploitation des montants avec un plafond cumulatif de 1.500.000 DT rémunérée au taux de 5%. Le solde de ces prêts au 31 décembre 2015, s'élève à 1.020.000 DT. Au 31 décembre 2016, le solde des prêts consentis à « GEELEC » s'élève à 850.000 DT. Les produits d'intérêts constatés en 2016 au titre de ces prêts s'élèvent à 44.443 DT.
- Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, les revenus provenant de la refacturation des frais communs d'assistance administrative, comptable, d'achats et de finances à la société « GEELEC » s'élèvent à 72.275 DT TTC.
- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a constaté des dividendes au titre de l'exercice 2015 pour un montant total de 769.852 DT, se détaillant comme suit :

Libellé	Montant DT
Dividendes d'ASSAD Algérie	405 888
Dividendes d'ASSAD International	363 964
Total	769 852

Par ailleurs, au cours de la même période, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a constaté en produits un montant de 2.000 DT au titre des jetons de présence alloués par la société « ASSAD International ».

- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a refacturé aux différentes sociétés du groupe les frais relatifs aux Comité de Gestion et Comité de Direction selon le détail suivant :

Libellé	Montant DT en TTC
ENERSYS ASSAD S.A.R.L	370 005
ASSAD ALGERIE	999 086
ASSAD BATTERIE MAROC	59 350
ASSAD International	341 539
Total	1 769 980

- Les soldes des opérations avec les sociétés du groupe présentés au niveau des actifs et des passifs courants de votre société sont détaillés comme suit (en DT) :

Partie liée	Solde 2016
<i>Créances clients</i>	
ASSAD INTERNATIONAL	18 962 128
ENERSYS ASSAD S.A.R.L	1 554 600
ASSAD ALGERIE	5 080 095
ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL	27 620
GEELEC	1 693 803
Total	27 318 246
<i>Dettes fournisseurs</i>	
GEELEC	(479 448)
ENERSYS ASSAD S.A.R.L	89 737
ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL	29 257
Total	(360 454)
<i>Débiteurs et créditeurs divers</i>	
GEELEC	462 001
ENERSYS ASSAD S.A.R.L	95 060
ASSAD ALGERIE	4 462 520
ASSAD BATTERIE MAROC	499 706
ASSAD INTERNATIONAL	663 245
Total	6 182 532

VII. Autres informations

Il est à noter que la société a reçu, en septembre 2016, une notification d'un contrôle social portant sur les exercices 2013 à 2015. Ce contrôle est encore en cours à la date des présents états financiers.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE EXERCICE 2016

Messieurs les Actionnaires

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ainsi que sur les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers, de la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD », joints au présent rapport et comprenant le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 37 364 504DT y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 1082816 DT.

Responsabilité de la Direction pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes, ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers B.11 qui précise que la société « L'accumulateur Tunisien ASSAD » a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices de 2009 à 2012. Une notification du résultat du contrôle a été reçue en date du 7 juillet 2014 et a fait ressortir un montant de 1.410.944 DT en principal et pénalités dont 854.165 DT de reports d'IS et de TVA non acceptés.

La notification a fait l'objet d'une opposition motivée de la part de la société « L'accumulateur Tunisien ASSAD » rejetant les principaux chefs de redressement. Toutefois, l'administration fiscale a maintenu sa position initiale lors de sa réponse en date du 19 janvier 2015. Le 5 février 2015, la société « L'accumulateur Tunisien ASSAD SA » a répondu à l'administration fiscale en maintenant sa position initiale et en appuyant ses propos par plus d'arguments.

La provision constatée pour faire face à ce risque est de l'ordre de 618.103 DT.

Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance, avec les états financiers annuels, des informations d'ordre comptable fournies dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Fait à Tunis, le 04 Avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

Associés - M.T.B.F

Ahmed Belaifa

Cabinet ZAHAF & Associés

Mahmoud ZAHAF

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L' EXERCICE 2016

Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bienfondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016

La direction de « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » nous a avisés de l'existence de la convention suivante :

Un avenant à l'accord commercial, conclu initialement le 1^{er} janvier 2008, a été signé le 2 janvier 2016 ayant pour objet de donner la possibilité de la prise en compte de la fluctuation des cours de change dans la fixation des prix de vente des batteries et des plaques à la société du groupe « Assad International ». Conformément à cette convention, une facturation complémentaire d'un montant de 1.343.000 DT a été effectuée en 2016.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

- Une convention de prêt a été conclue par la société en janvier 2011 avec la société du groupe « GEELEC » en vertu de laquelle cette dernière emprunte pour financer son exploitation des montants avec un plafond cumulatif de 1.500.000 DT rémunérés au taux de 5%. Le solde de ces prêts au 31 décembre 2016, s'élève à 850.000 DT. Les produits d'intérêt constatés en 2016 au titre de ces prêts s'élèvent à 44.443 DT.
- Un contrat de location a été signé entre votre société et la société du groupe « Assad International » le 1^{er} mai 2007. Ce contrat prévoit la location de bureaux sis aux berges du lac de Tunis moyennant le paiement d'un loyer annuel de 36.000 DT hors taxes majoré de 5% l'an à partir du 1^{er} janvier 2009. Les revenus provenant de cette location au titre de l'année 2016 s'élèvent à un montant de 53.188 DT hors taxes.

- Un contrat de location a été signé entre votre société et la société du groupe « ENERSYS ASSAD S.A.R.L » le 1^{er} juillet 2008 portant sur un bail à usage industriel d'un local sis à Ben Arous. Les revenus provenant de cette location au titre de l'année 2016 s'élèvent à un montant de 347.682 DT hors taxes.
- Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, les revenus provenant de la refacturation des frais communs aux sociétés du groupe « GEELEC » et « ENERSYS ASSAD S.A.R.L » s'élèvent respectivement à 72.275 DT et 174.000 DT hors taxes.
- Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a refacturé aux différentes sociétés du groupe les frais relatifs aux Comité de Gestion et Comité de Direction selon le détail suivant :

Libellé	Montant DT en TTC
ENERSYS ASSAD S.A.R.L	370 005
ASSAD ALGERIE	999 086
ASSAD BATTERIE MAROC	59 350
ASSAD International	341 539
Total	1 769 980

- Votre société a accordé une caution solidaire de 200.000 DT au profit de la société du groupe « ASSAD INTERNATIONAL » dans le cadre de la facilité de découvert bancaire que cette dernière a obtenu auprès de la BIAT.
- Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux ont révélé l'existence d'opérations habituelles conclues à des conditions normales tels que des achats, des ventes et des prestations de services entre votre société et les sociétés du groupe « ASSAD INTERNATIONAL », « A.C.E », « GEELEC », « ENERSYS-ASSAD », et « SPA BATTERIE ASSAD ALGERIE ».

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération brute accordée au Président du Conseil d'Administration s'est élevée en 2016 à un montant de 109.347 DT.
- La rémunération du Directeur Général courant l'exercice 2016 se compose d'un salaire annuel brut de 212.330 DT. En outre il a été mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que les frais de télécommunication.
- La rémunération du Président du Comité de Gestion courant l'exercice 2016 se compose d'une rémunération annuelle brute de 174.061 DT, d'une prime de bilan brute de 64.769 DT et d'une indemnité représentative brute de 52.080 DT. En outre il a été mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que les frais de télécommunication.
- L'administrateur M. Mehdi Kallel perçoit un salaire auprès de la société d'un montant brut égal à 83.227 DT.

IV. Obligations et engagements pris envers les dirigeants de la société par les sociétés placées sous le contrôle de la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » au sens de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales

- Le Président du Conseil d'Administration perçoit une rémunération auprès de la filiale « Assad International », entant que Président Directeur Général, d'un montant de 56.000 DT.
- L'administrateur M. Mehdi Kallel perçoit un salaire entant que gérant de la société du groupe « ENERSYS ASSAD SARL » d'un montant brut de 52.048DT.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Fait à Tunis, le 04 Avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

Associés - M.T.B.F

Cabinet ZAHAF & Associés

Ahmed Belaifa

Mahmoud ZAHAF

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba

Siège social : Hôtel Aljazira Zone Touristique Sidi Mahrez DJERBA

La Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 20 mai 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Borhane Hasnaoui.

BILAN

Exprimé en dinars

	Notes	Au 31 Décembre	
		2016	2015
Actifs			
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles	3-1	31 410,710	30 110,710
Moins : amortissements		-29 930,171	-28 209,171
Net		1 480,539	1 901,539
Immobilisations corporelles	3-2	24 225 831,162	24 089 476,360
Moins : amortissements		-20 834 692,435	-19 712 880,266
Net		3 391 138,727	4 376 596,094
Immobilisations financières	4	2 110 065,624	2 100 065,624
provisions		-662 500,000	-662 500,000
Net		1 447 565,624	1 437 565,624
Total des actifs immobilisés		<u>4 840 184,890</u>	<u>5 816 063,257</u>
Autres actifs non courants		0,000	0,000
Total des actifs non courants		<u>4 840 184,890</u>	<u>5 816 063,257</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	5	791 276,523	536 814,338
Clients et comptes rattachés	6	109 005,113	78 424,808
Moins :provisions		0,000	0,000
Net		109 005,113	78 424,808
Autres actifs courants	7	517 989,439	361 599,381
Moins :provisions		0,000	0,000
Net		517 989,439	361 599,381
Placements et autres actifs financiers	8	8 726 437,763	8 244 367,737
Moins :provisions		-664 682,605	-585 916,185
Net		8 061 755,158	7 658 451,552
Liquidités et équivalents de liquidités	9	589 156,850	476 783,519
Total des actifs courants		10 069 183,083	9 112 073,598
Total des actifs		14 909 367,973	14 928 136,855

BILAN

Exprimé en dinars

	Notes	Au 31 Décembre	
		2016	2015
Capitaux propres et Passifs			
Capitaux propres			
Capital social	10	7 000 000,000	7 000 000,000
Réserves	11	2 921 246,912	2 921 246,912
Autres capitaux propres	12	974 795,072	974 795,072
Résultats reportés	13-1	2 418 788,745	3 396 157,251
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		13 314 830,729	14 292 199,235
Résultat de l'exercice	13-2	78 062,708	-977 368,506
Total des Capitaux propres avant affectation		13 392 893,437	13 314 830,729
Passifs			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts	14	0,000	0,000
Total des passifs non courants		0,000	0,000
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	15	348 433,919	476 924,592
Autres passifs courants	16	1 168 040,617	1 136 381,534
Concours bancaires et autres passifs financiers	17	0,000	0,000
Total des passifs courants		1 516 474,536	1 613 306,126
Total des passifs		1 516 474,536	1 613 306,126
Total des capitaux propres et des passifs		14 909 376,973	14 928 136,855

Etat de Résultat

(Exprimé en dinars)

	Exercice clos le 31 Décembre			
	Note	2016	2015	Variation
Produits d'exploitation	18			
Revenus des locations		291 981,488	324 465,530	- 32 484,042
Revenus des services & commerce		6 972 824,557	9 333 131,597	-2 360 307,040
Total des produits d'exploitation		<u>7 264 806,045</u>	<u>9 657 597,127</u>	<u>-2 392 791,082</u>
Charges d'exploitation				
Achats & approvisionnements consommés	19	5 607 341,544	7 623 742,499	-2 016 400,955
Charges de personnel	20	770 544,308	1 314 430,259	-543 885,951
Dotations aux amortissements et aux provisions	21	1 788 215,774	1 811 421,826	-23 206,052
Autres charges d'exploitation	22	310 853,461	601 754,223	-290 900,762
Total des charges d'exploitation		<u>8 476 955,087</u>	<u>-11 351 348,807</u>	<u>-2 874 393,720</u>
Résultat d'exploitation		<u>-1 212 149,042</u>	<u>-1 693 751,680</u>	<u>481 602,638</u>
Charges financières nettes	23	-10 842,310	-10 759,612	-82,698
Produits des placements	24	563 107,871	464 309,181	98 798,690
Autres gains ordinaires	25	781 243,466	434 547,836	346 695,630
Autres pertes ordinaires	26	-28 600,068	-151 996,087	123 396,019
Résultat des activités ordinaires avant impôt		<u>92 759,917</u>	<u>-957 650,362</u>	<u>1 050 410,279</u>
Impôt sur les bénéfices	27	-14 697,209	-19 718,144	5 020,935
Résultat des activités ordinaires après impôt		78 062,708	-977 368,506	1 055 431,214
Résultat net de l'exercice		78 062,708	-977 368,506	1 055 431,214

Etat de flux de Trésorerie

(exprimé en dinars)

	Exercice clos le 31 Décembre	
	2016	2015
<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>		
Résultat net	78 062,708	-977 368,506
Ajustements pour :		
* Amortissements & provisions	1 123 533,169	1 225 505,641
* Variation des		
** stocks	-254 462,185	100 257,806
** créances et autres actifs courants	-186 970,363	-326 397,318
** fournisseurs et autres dettes d'exploitation	-96 831,590	-488 669,917
** Autres éléments d'exploitation	-17 459,394	413 963,417
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	645 872,345	-52 708,877
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>		
Décassements pour acq. d'immobil. Corporelles et incorporelles	-137 654,802	-253 805,698
Encaissements pour cession d'immobilisations corporelles	0,000	0,000
Encaissem. Sur immob.financières	0,000	0,000
Décaissem Sur immob.financières	-10 000,000	-31 157,000
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-147 654,802	-284 962,698
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>		
Paiements dividendes	-4 004,000	-1 061 594,000
Encaissements dividendes	100 229,814	37 435,216
Remboursements d'emprunts	0,000	-175 000,000
Décaiss.provenant de l'acquisition des placements à CT	-482 070,026	1 365 562,990
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-385 844,212	166 404,206
Variation de trésorerie	112 373,331	-171 267,369
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>	476 783,519	648 050,888
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	589 156,850	476 783,519

NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS
CLOS AU 31 DECEMBRE 2016

PRESENTATION GENERALE

NOTE 1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société Al Jazira de transport et de Tourisme est une société anonyme de droit privé, créée en 1958. Elle est propriétaire de l'hôtel Al Jazira Beach d'une capacité de 277 chambres situées dans la zone touristique Sidi Mahrez à Djerba qu'elle exploite par ses propres moyens durant la période estivale. L'hôtel n'a pas été exploité durant la saison estivale 2016 pour absence de commercialisation de la part des T.O.

En outre, la Société possède un centre commercial situé à Houmt-Souk composé de bureaux et de locaux commerciaux destinés à la location et divers autres locaux commerciaux à usage de location.

Elle exploite également en toute propriété un Supermarché situé dans la même zone touristique de Sidi Mahrez.

NOTE 2. PRINCIPES & METHODES COMPTABLES

Les états financiers relatifs à l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2016 sont établis conformément aux principes comptables tels que définis par le système comptable tunisien, et ce dans le respect des conventions comptables fondamentales.

Les états financiers sont présentés en comparatif avec les comptes de l'exercice précédent.

L'état de résultat et l'état de flux sont présentés selon le modèle autorisé.

2- 1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont valorisées au coût d'acquisition. Sont inclus dans le coût le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables ainsi que les frais directs tels que commissions et frais d'actes, les honoraires des architectes et ingénieurs, les frais de démolition et de viabilisation, les frais de préparation du site, les frais de livraison et de manutention initiaux et les frais d'installation.

Les immobilisations sont amorties d'une façon linéaire selon la nouvelle réglementation relative aux nouveaux taux d'amortissements :

• Constructions bâtiments	5 %	(20 ans)
• Gros équipements	5 %	(20 ans)
• Constructions réévaluées	5 %	(20 ans)
• Agencement, aménagements des constructions	10 %	(10 ans)
• Matériel d'exploitation	10 %	(10 ans)
• Matériel de transport	20 %	(5 ans)
• Equipements informatiques	33,33 %	(3 ans)
• Mobilier d'exploitation	10 %	(10 ans)
• Mobilier de bureau	10 %	(10 ans)
• Petit matériel d'exploitation	33,33 %	(3 ans)

2- 2 Immobilisations financières

Elles sont constituées de participations dans d'autres affaires et de toutes autres formes de créances immobilisées.

2- 3 Stocks

Les marchandises en stocks sont constituées principalement par les denrées alimentaires, les articles de ménage et boissons ainsi que leurs emballages en dépôt au magasin du Supermarché et à l'économat de l'hôtel à la date de la clôture du bilan.

2- 4 Autres actifs courants

Ils incluent toutes les créances autres que les clients destinés à être réalisées dans l'année qui suit la clôture de l'exercice représentant ainsi une partie du fonds de roulement tels que les retenues d'impôt opérées par les tiers, les taxes restant à récupérer, le crédit d'impôt reportable, la quote -part de charges payées d'avance et autres produits à recevoir ainsi que les comptes de régularisation.

2- 5 Passifs non courants - Emprunts

Cette rubrique est constituée des échéances à plus d'un an en Principal sur un crédit à moyen terme contracté auprès de l'ATB en 2008 pour le financement de la rénovation de l'hôtel. Ce crédit a été remboursé en totalité en 2015.

2- 6 Passifs courants

Ils correspondent d'une part aux sommes dues aux entreprises et d'autre part aux dettes d'exploitation devant être réglées dans l'année qui suit la date de clôture, tels que les sommes dues aux fournisseurs ou les sommes restant à payer aux employés et d'autres coûts d'exploitation (impôts et taxes, CNSS, STEG, SONEDE, PTT etc...) ; ainsi que les loyers perçus d'avance au titre du prochain exercice.

2-7 Comptabilisation des revenus

Les loyers sont facturés aux clients et comptabilisés d'avance, semestriellement ou annuellement. En date de clôture, les produits ne se rattachant pas à l'exercice feront l'objet d'une régularisation et seront enregistrés au compte approprié « produits constatés d'avance » conformément à la convention de la périodicité prévue par le système comptable.

Les autres revenus constitués par les recettes du SuperMarché et de l'hôtel sont comptabilisés au fur et à mesure de leurs encaissements ou réalisations.

(Tous les chiffres sont exprimés en dinars tunisiens)

Montants DTU

ACTIFS NON COURANTS

NOTE 3.1 -IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1.480
--	--------------

1.1 Les logiciels, acquis précédemment, totalisent en brut	30.110
Acquisition de l'exercice 2016	<u>1.300</u>
1.2 Les amortissements antérieurs d'un cumul de :	-28.209
• Dotation de l'exercice 2016	-1.721
et une valeur nette comptable de	<u>1.480</u>

NOTE 3.2 -IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3.391.139
--	------------------

La valeur brute de ces immobilisations, à la clôture de l'exercice précédent, était de : 24.089.476
Ils ont enregistré :

- <u>Des acquisitions 2016</u>	<u>136.355</u>
• Matériel de Transport	81.000
• Equipements Hôtel	29.801
• Divers aménagements & installations	23.798
• Gros équipements	<u>1.756</u>

soit un total de 24.225.831

- Des diminutions 2016 -0

D'où total en brut de 24.225.831

Les amortissements d'un cumul, au 01/01/2016, de : - 19.712.880
ont enregistré une augmentation par les dotations pratiquées au titre des

• Bâtiments hôtel	460.784
• Bâtiment supermarché	67.580
• Autres constructions	28.300
• Des équipements	330.228
• Du Matériel de transport	33.383
• Des Divers aménagements	<u>201.537</u>

Soit un total de -1.121.812

D'où des amortissements cumulés de : **-20.834.692**

Montant net des immobilisations corporelles **3.391.139**

A REPORTER	3.392.619
-------------------	------------------

REPORT	3.392.619
---------------	------------------

NOTE 4 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1.447.566
---	------------------

4.1 Participations	1.416.409
--------------------	------------------

Le détail de ce poste se présente au 31/12/2016 comme suit :

Libellés	Nbre d'actions	2015	2016
ATI –SICAF	9.800	50.399	50.399
Marina Houmt Souk	750	7.500	7.500
Banque Tunisienne de solidarité BTS	110	1.100	1.100
SOMNIVAS « SODIS » SICAR	13.100	131.000	131.000
UNIVERS IMMOBILIER	4.191	419 100	419 100
IMEX OLIVE OIL (*)	30.000	300.000	300.000
Déduction provision dépréciation IMEX		(300.000)	(300.000)
CANADO-TUNISIENNE (*)	50.000	500.000	500.000
Déduction provision dépréciation		(250.000)	(250.000)
OASIA (libérée de la moitié)	2.450	245.000	245.000
Autres participations non cotées		7.000	7.000
Ramzy & Alyssa		7.500	7.500
ATD SICAR (fonds gérés)		400.310	400.310
Déduction de provision pour dépréciation		(112.500)	(112.500)
STA Télémaque	1000	0	10.000
TOTAL NET (déduction des provisions)		1.406.409	1.416.409

(*) Participation prise dans le cadre d'une convention de portage

4.2 Dépôts et Cautionnements	31.157
------------------------------	---------------

- Caution bancaire APAL 1.157
- Caution bancaire SNDP 30.000

ACTIFS COURANTS

NOTE 5 - STOCKS	791.277
------------------------	----------------

Le détail de ce poste se présente au 31/12/2016 comme suit :

LIBELLES	Hôtel	Super-Marché
Magasin - denrées alimentaires	16.114	82.926
Magasin - boissons	1.859	489.922
Magasin - articles de ménage, parfumerie & divers	26.403	86.094
Magasin - tabac	0	5.161
Magasin - emballages	3.680	39.304
Magasin technique + gaz propane	39.814	0
TOTAL	87.870	703.407

A REPORTER	5.631.462
-------------------	------------------

REPORT	5.631.462
---------------	------------------

NOTE 6 - CLIENTS	109.005
-------------------------	----------------

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2016 comme suit :

LIBELLES	TOTAL
Clients, Locaux Centre commercial Houmt Souk	102.196
Clients, Hôtel	6.809
TOTAL	DT. 109.005

NOTE 7 – AUTRES ACTIFS COURANTS	517.989
--	----------------

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2016 comme suit :

LIBELLES	TOTAL
Fournisseurs, avance	6.706
Charges payées d'avance	11.942
Produits à recevoir ATD SICAR	42.925
Compte à régulariser	741
Etat, TVA reportable	78.458
Etat, Impôt sur les sociétés (trop perçu)	377.217
TOTAL	DT 517.989

NOTE 8 – PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS	8.061.755
--	------------------

8.1 Actions et valeurs assimilées au 31/12/2016

	Nombre de titres	coût d'acquisition
<i>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte</i>		
ASSAD	17533	86.163
ATB	44603	202.489
ATL	5000	13.211
MONOPRIX	47826	701.575
STAR	1505	201.945
CIMENT DE BIZERTE	143460	853.715
SERVICOM	4476	64.548
LAND'OR	2569	17.238
SOPAT	6352	18.492
AUTRES ACTIONS	6562	46.286
Emprunt National 2014		20.000
SICAV plusieurs types	6839	150.776
	TOTAL	DT 2.376.438
Déduction d'une provision sur titres cotés		(664.683)
	NET	DT 1.711.755

A REPORTER	14.320.211
-------------------	-------------------

REPORT	14.320.211
---------------	-------------------

8.2 Comptes à terme (bons de caisse à court et à moyen terme)

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2016 comme suit :

LIBELLES	TOTAL
Comptes à terme	6.350.000
• Placements ATB	3.500.000
• Placements BIAT	300.000
• Placement STUSID	1.000.000
• Placement BH	<u>1.550.000</u>
TOTAL	DT. 6.350.000

NOTE 9 – LIQUIDITES ET ASSIMILES	589.157
---	----------------

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2016 comme suit :

LIBELLES	TOTAL
Chèques à encaisser	4.637
STUSID	419
B H	117
A T B	180.289
A T B devises	364.718
B I A T	553
Liquidités AFC	6.073
CAISSES ET FONDS DE CAISSES	32.351
TOTAL	DT 589.157

TOTAL DES ACTIFS	14.909.368
-------------------------	-------------------

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

NOTE 10 – CAPITAL SOCIAL	7.000.000
---------------------------------	------------------

Le capital de la société s'établit à la date de clôture de l'exercice 2016 à 7.000.000 DT, divisé en 1.400.000 actions de 5 DT chacune. La structure du capital au 31/12/2016 s'établit comme suit :

	NB ACTIONS	MONTANT en DT	%
EL KADHI EZZEDDINE	851 983	4 259 915,000	60,86%
STE KOTR	69 670	348 350,000	4,98%
STE IMER	42 000	210 000,000	3,00%
EL CADHI JAMIL	37 935	189 675,000	2,71%
EL CADHI HAFEDH	37 468	187 340,000	2,68%
S E P C M	32 772	163 860,000	2,34%
EL CADHI KHEIREDDINE	31 468	157 340,000	2,25%
EL KADHI MOHAMED FIRAS	28 222	141 110,000	2,02%
EL KADHI SONIA	28 221	141 105,000	2,02%
EL KADHI CYRINE	28 221	141 105,000	2,02%
DOGRI MAHMOUD	28 000	140 000,000	2,00%
EL CADHI RADHIA	15 734	78 670,000	1,12%
EL CADHI MALIKA	15 734	78 670,000	1,12%
EL CADHI HOUDA	15 734	78 670,000	1,12%
DETLEV ALBRECHT	11 666	58 330,000	0,83%
DOGRI BECHIR	5 000	25 000,000	0,36%
DIVERS -5000 ACTIONS	120 172	600 860,000	8,58%
TOTAL	1 400 000	7 000 000,000	100%

NOTE 11 – RESERVES	2.921.247
---------------------------	------------------

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2016 comme suit :

LIBELLES	TOTAL
Réserve légale	700.000
Réserve facultative	1.820.937
Réserve à régime spécial	400.310
TOTAL	DT. 2.921.247

NOTE 12 – AUTRES CAPITAUX PROPRES	974.795
--	----------------

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2016 comme suit :

LIBELLES	TOTAL
Réserve de réévaluation légale Hôtel 1990	838.127
Réserve de réévaluation légale Centre d'animation 1990	136.668
TOTAL	DT. 974.795

A REPORTER	10.896.042
-------------------	-------------------

REPORT	10.896.042
---------------	-------------------

NOTE 13.1 – RESULTATS REPORTEES	2.418.789
--	------------------

Le détail de ce poste se présente au 31/12/2016 comme suit :

LIBELLES	TOTAL
Résultats reportés antérieurs (Dont 2.428.500 provenant des reports de 2013)	3.396.157
Résultats nets 2015	(977.368)
TOTAL	DT. 2.418.789

NOTE 13.2 – RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéficiaire)	78.063
--	---------------

Le résultat par action se présente comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2016</u>
Résultat net	- 977.368	78.063
Résultat net attribuable aux actions ordinaires	- 977.368	78.063
Nombre d'actions ordinaires en circulation	1400 000	1400000
Résultat par action en DT	- 0,698	0,056

NOTE 14- PASSIFS NON COURANTS	0
--------------------------------------	----------

NOTE 15 – FOURNISSEURS	348.434
-------------------------------	----------------

Le détail de ce poste se présente au 31/12/2016 comme suit :

LIBELLES	TOTAL
Fournisseurs d'exploitation Hôtel	19.022
Fournisseurs d'exploitation Supermarché	281.010
Fournisseurs d'immobilisations	48.402
TOTAL	DT. 348.434

A REPORTER	13.741.328
-------------------	-------------------

REPORT	13.741.328
---------------	-------------------

NOTE 16 – AUTRES PASSIFS COURANTS	1.168.040
--	------------------

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2016 comme suit :

LIBELLES	DETAIL	TOTAL
<u>Loyers perçus d'avance en 2016 pour 2017</u>		
<u>Centre commercial</u>		82.231
<u>Loyer perçu d'avance boutique Hôtel</u>		6.000
<u>Avances reçues d'agences hôtel</u>		195.468
<u>Personnel, salaires décembre 2016 & congés payés dûs</u>		36.591
<u>Etat, Impôts et taxes</u>		39.451
Etat, retenues à la source 12/2016	33.797	
Etat, TFP & FOPROLOS 12/2016	4.032	
Etat, T.C.L 12/2016	622	
Etat, Contribution exceptionnelle	<u>1000</u>	
<u>Compte courant des associés</u>		130.899
Actionnaires, Dividendes à payer	<u>130.899</u>	
<u>Autres créditeurs</u>		677.400
C.N. S. S. 4 ^{ème} Trimestre 2016	171.171	
Charges à payer	33.398	
Assurances diverses à régulariser	69.214	
Compte d'attente	53.774	
Autres Créditeurs divers	224.126	
Créditeurs divers affaire Renthôtel	<u>125.717</u>	
	TOTAL	DT 1.168.040

NOTE 17 – PASSIFS FINANCIERS	0.000
-------------------------------------	--------------

TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	14.909.368
--	-------------------

COMPTES DE GESTION

NOTE 18 – PRODUITS D'EXPLOITATION

LIBELLES	Exercice 2015	Exercice 2016
Revenus du commerce	8.353.629	6.972.825
Revenus des locations du centre commercial et des locaux de Houmt Souk	275.307	291.981
Revenus d'exploitation de l'hôtel	979.503	0
Revenus des concessionnaires hôtel	49.158	0
TOTAL	DT. 9.657.597	DT. 7.264.806

NOTE 19 – ACHATS CONSOMMES

LIBELLES	Exercice 2015	Exercice 2016
Achats marchandises supermarché	6.507.102	5.707.439
Variation des stocks	110.820	-279.639
Approvisionnements hôtel	647.486	36.969
Autres approvisionnements consommés	358.334	142.573
TOTAL	DT. 7.623.742	DT. 5.607.342

NOTE 20 – FRAIS DE PERSONNEL

LIBELLES	Exercice 2015	Exercice 2016
Salaires et primes	1.138.102	693.967
Charges sociales	176.328	76.577
TOTAL	DT. 1.314.430	DT. 770.544

NOTE 21 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

LIBELLES	Exercice 2015	Exercice 2016
Amortissements des immobilisations incorporelles	1.820	1.721
Amortissements des immobilisations corporelles	1.223.686	1.121.812
Provisions pour dépréciation des placements	585.916	664.683
TOTAL	DT. 1.811.422	DT. 1.788.216

NOTE 22 – AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Ce poste regroupe les charges suivantes :

	Exercice 2015	Exercice 2016
- Personnel détaché	73783	0
- Indemnité de gestion	53582	0
- Entretien des équipements et jardins, réparations	152186	79662
- Assurances	32743	26495
- Honoraires et frais d'arbitrage international	33570	0
- Honoraires des consultants	66588	69069
- Dons et subventions	1000	500
- Cotisations, abonnements, publicité	5968	7307
- Orchestres et attractions	5500	0
- Jetons de présence	31700	26945
- Frais d'acheminement des marchandises	2238	991
- Voyages & missions	13254	11921
- Frais de déplacement Administration	3219	5181
- Frais de PTT	14487	10257
- Frais de banque et de titres	24032	26108
- Autres services	0	3730
- Impôts et taxes	87904	42687
TOTAL	DT. 601.754	DT. 310.853

NOTE 23 – CHARGES FINANCIERES

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2016 comme suit :

LIBELLES	Exercice 2015	Exercice 2016
Intérêts sur emprunts bancaires	4.211	0
Commissions de gestion ATD SICAR	6.549	10.842
TOTAL	DT. 10.760	DT. 10.842

NOTE 24 – PRODUITS DES PLACEMENTS

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2016 comme suit :

LIBELLES	Exercice 2015	Exercice 2016
Produits des comptes courants créditeurs	7.122	6.670
Produits des comptes à terme & bons de trésor	419.752	413.275
Revenus des actions	37.435	100.230
Produits ATD-SICAR	0	42.933
TOTAL	DT. 464.309	DT. 563.108

NOTE 25 – AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2016 comme suit :

LIBELLES	Exercice 2015	Exercice 2016
Gains sur éléments exceptionnels	27.539	9.767
Plus value sur cession de titres en bourse	87.006	152.851
Ristourne de TFP	23.163	0
Gains de change sur opérations de vente de devises	150.728	32.709
Reprises sur provisions sur titres	146.112	585.916
TOTAL	DT. 434.548	DT. 781.243

NOTE 26 – AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2016 comme suit :

LIBELLES	Exercice 2015	Exercice 2016
Pertes sur éléments exceptionnels	8.212	28.600
Pertes de change	143.784	0
TOTAL	DT. 151.996	DT. 28.600

NOTE 27 - IMPOT SUR BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice 2016 a été déterminé comme suit :

		MONTANT
Résultat net comptable de l'exercice 2016 (bénéfice) après IS		78.063
<u>Réintégration</u>		703.352
- Impôt sur les bénéfices 2016	14.697	
- Taxes non déductibles	120	
- Provision pour congés payés 2016	22.852	
- Provision dépréciation/actions cotées en bourse 2016	664.683	
- Contribution exceptionnelle	<u>1.000</u>	
		(716.632)
<u>Déduction</u>		
- dividendes perçus	98.993	
- Provision pour congés payés 2015	31.723	
- Reprise Provisions dépréciation/actions cotées en bourse 2015	<u>585.916</u>	
RESULTAT FISCAL 2016		64.783
Imputé sur le déficit de l'exercice 2015		
RESULTAT IMPOSABLE		0
MINIMUM D'IMPOT		14.697
AVANCES D'IMPOT		391.914
CREDIT I.S. REPORTABLE		377.217

NOTE 28 – NOTE SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE (*)**

	2016	2015	variation
1- Flux de trésorerie liés à l'exploitation	645.872	(52.709)	698.581
2- Flux de trésorerie d'investissements	(147.655)	(284.963)	137.308
3- Flux de trésorerie de financement	(385.844)	166.404	(552.248)
4- Variation de trésorerie	<u>112.373</u>	<u>(171.267)</u>	<u>283.640</u>
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>	<u>476.784</u>	648.051	<u>171.267</u>
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	<u>589.157</u>	<u>476.784</u>	<u>112.373</u>

(*) Changement de méthode de présentation des placements à court terme au niveau des flux de trésorerie liés aux activités de financement :

- En 2016, le flux de trésorerie de financement fait apparaître une quatrième ligne donnant la variation des mouvements des placements financiers à court terme. Les flux financiers de l'année 2015 ont été modifiés en conséquence pour permettre une bonne lecture de l'état de flux de trésorerie.
- En 2015, les placements figuraient pour leur totalité dans la trésorerie de début et de fin d'exercice.

NOTE 29 – NOTE SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN**HYPOTHEQUE**

- L'hôtel Al Jazira (biens corporels et incorporels) est hypothéqué au profit des établissements de crédits ATB et BIAT.
- Les crédits ont été entièrement remboursés en 2015.

Evolution des capitaux propres ainsi que les dividendes versés au titre des derniers exercices:

LIBELLES	Capital	Réserve légale	Réserve facultative	Réserve à rég.spécial	Réserve pr réinvestis.exo	Réserve réévaluation	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2010 après affectation du résultat	7 000 000	769 866	462 000	302 381	1 387 000	974 795	3 423 265	0	14 319 307
Résultat de l'exercice 2011		-69 866	69 866					-325 504	-325 504
Soldes au 31/12/2011 avant affectation	7 000 000	700 000	531 866	302 381	1 387 000	974 795	3 423 265	-325 504	13 993 804
Affectation des résultats AGO du 02/06/2012							-325 504	325 504	0
Dividendes distribués								0	
Soldes au 31/12/2011 après affectation du résultat	7 000 000	700 000	531 866	302 381	1 387 000	974 795	3 097 762	0	13 993 804
Résultat de l'exercice 2012								496 628	496 628
Soldes au 31/12/2012 avant affectation	7 000 000	700 000	531 866	302 381	1 387 000	974 795	3 097 762	496 628	14 490 431
Affectation des résultats AGO du 01/06/2013			551 000		-551 000		496 628	-496 628	0
Dividendes distribués								0	
Soldes au 31/12/2012 après affectation du résultat	7 000 000	700 000	1 082 866	302 381	836 000	974 795	3 594 389	0	14 490 431
Résultat de l'exercice 2013								934 111	934 111
Soldes au 31/12/2013 avant affectation	7 000 000	700 000	1 082 866	302 381	836 000	974 795	3 594 389	934 111	15 424 542
Affectation des résultats AGO du 23/05/2014			658 381	-302 381	-356 000		934 111	-934 111	0
Dividendes distribués							-1 050 000	0	
Soldes au 31/12/2013 après affectation du résultat	7 000 000	700 000	1 741 247	0	480 000	974 795	3 478 500	0	14 374 542
Résultat de l'exercice 2014								967 657	967 657
Soldes au 31/12/2014 avant affectation	7 000 000	700 000	1 741 247	0	480 000	974 795	3 478 500	967 657	15 342 199
Affectation des résultats AGO du 30/05/2015							967 657	-967 657	0
Dividendes distribués							-1 050 000	0	
Soldes au 31/12/2014 après affectation du résultat	7 000 000	700 000	1 741 247	0	480 000	974 795	3 396 157	0	14 292 199
Résultat de l'exercice 2015								-977 369	-977 369
Soldes au 31/12/2015 avant affectation	7 000 000	700 000	1 741 247	0	480 000	974 795	3 396 157	-977 369	13 314 831
Affectation des résultats AGO du 04/06/2016							-977 369	977 369	0
Dividendes distribués							0	0	
Soldes au 31/12/2015 après affectation du résultat	7 000 000	700 000	1 741 247	0	480 000	974 795	2 418 789	0	13 314 831

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE 2016

Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier ; nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2016, sur :

- Le contrôle des états financiers de la Société *ALJAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME* tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- Les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi,

Les états financiers ci-joints ont été arrêtés par votre conseil d'administration lors de sa réunion du 18 Février 2017. Ils font apparaître un résultat bénéficiaire de D. 78 063 pour un total bilan de D. 14 909 368.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états.

CONTROLE DES COMPTES ET OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS

Nous avons effectué nos contrôles selon les normes d'audit d'usage ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers de la société ne comportent pas d'anomalies significatives.

Nos contrôles ont comporté, outre un examen général des écritures et des comptes sociaux, différents sondages et vérifications que nous avons jugés nécessaires en la circonstance. Ils ont consisté également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes ainsi que leur présentation d'ensemble.

Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, nous certifions que les états financiers de la société *ALJAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME* arrêtés au 31 décembre 2016 ci-joints sont réguliers et sincères.

VERIFICATIONS ET CONTROLES SPECIFIQUES

1) Nous avons vérifié les informations relatives à la situation financière et aux comptes de la société, telles qu'elles ont été données par votre conseil d'administration dans son rapport et dans les documents qui vous ont été présentés. Nous n'avons pas d'observation à formuler à ce sujet.

2) En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons vérifié que la tenue des comptes relatifs aux valeurs mobilières émises par la Société est assurée conformément à la réglementation en vigueur.

3) Notre examen des procédures de contrôle interne de la société relatives au traitement des informations comptables et à l'élaboration des états financiers n'a pas révélé d'insuffisances majeures susceptibles d'affecter notre opinion.

Fait à Tunis, le 24 Avril 2017

Bohane HASNAOUI

Le Commissaire aux comptes

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE 2016

Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

- **Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)**

En application des dispositions de l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales, votre Conseil ne nous a fait part d'aucune convention rentrant dans le champ d'application de cet article.

- **Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

B.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du président directeur général a été fixée par décision du conseil d'administration du 30 mai 2015 à l'occasion de sa nomination dans ses nouvelles fonctions, et ce comme suit :
 - 8.500 DT brut par mois sur 16 mensualités, et 7 % sur le résultat d'exploitation calculé avant amortissement et augmenté des produits des placements.
- Pour les administrateurs et les membres du comité d'audit, votre société a comptabilisé au titre des jetons une provision globale de 26.945 DT qui sera soumise l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 Mai 2017 pour approbation.

B.2- Les obligations et engagements de la société Al Jazira envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016, se présentent comme suit (en DT) :

	P.D.G.		C.A. et Comité Audit	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2016 (*)	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2016 (*)
Avantages à court terme				
a) Rémunérations brutes	121 288	5 394		
b) Intéressement sur RBE	107 900	58 000		
c) Jetons de présence			26 945	26 945
d) Avantages en nature voitures de fonction (frais s'y rattachant)	6 271			
TOTAUX	235 459	63 394	26 945	26 945

(*) Montant déjà inclus dans la charge de l'exercice

Par ailleurs, et en dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Fait à Tunis, le 24 Avril 2017

Barhane HASNAOUI

Le Commissaire aux comptes

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-
Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

La Compagnie Internationale de Leasing - CIL - publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 16 mai 2017. Ces états sont accompagnés du rapports des commissaires aux comptes, Mr Moez AKROUT et Mr Mohamed Néji HEGLI.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

C.I.L

16, Avenue Jean Jaurés - 1001 - tunis

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2016

(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31 Décembre <u>2016</u>	31 Décembre <u>2015</u>
ACTIFS			
Caisses et avoirs auprès des banques	5	15 986 059	8 774 471
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	6	413 823 455	382 619 571
Portefeuille-titres commercial	7	12 355 629	3 977 868
Portefeuille d'investissement	8	19 394 841	18 295 712
Valeurs Immobilisées	9	5 313 381	3 969 380
Autres actifs		5 229 193	5 148 618
TOTAL DES ACTIFS		<u>472 102 557</u>	<u>422 785 620</u>
PASSIFS			
	Notes	31 Décembre <u>2016</u>	31 Décembre <u>2015</u>
Dettes envers la clientèle	10	3 299 044	3 128 318
Emprunts et dettes rattachées	11	364 165 087	327 945 580
Fournisseurs et comptes rattachés		31 463 118	24 448 375
Autres passifs		5 357 880	4 111 028
TOTAL DES PASSIFS		<u>404 285 130</u>	<u>359 633 301</u>
INTERETS MINORITAIRES	12	<u>14 966</u>	<u>14 587</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		25 000 000	25 000 000
Réserves consolidées		36 937 160	32 494 633
Actions propres		(3 000 537)	(3 000 244)
Résultat consolidés		8 865 838	8 643 343
Total des capitaux propres avant affectation	13	<u>67 802 461</u>	<u>63 137 732</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>472 102 557</u>	<u>422 785 620</u>

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

AU 31 Décembre 2016

(Exprimé en dinars)

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
ENGAGEMENTS DONNES	68 026 244	69 054 471
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	15 699 038	13 598 231
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	52 327 206	55 456 240
ENGAGEMENTS RECUS	608 952 896	548 790 079
Cautions Reçues	200 394 862	177 287 301
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	77 789 240	68 444 655
Valeurs des biens, objet de leasing	330 768 794	303 058 123
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	28 500 000	6 000 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	28 500 000	6 000 000

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Intérêts et produits assimilés de leasing	14	43 990 242	39 600 211	(*)
Intérêts et charges assimilées	15	(22 923 726)	(21 043 639)	
Produits des placements		1 046 354	519 246	
Autres produits d'exploitation		645 989	777 090	
Produit net		<u>22 758 859</u>	<u>19 852 908</u>	
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel		4 804 777	4 596 304	
Dotations aux amortissements		500 201	489 895	
Autres charges d'exploitation		2 146 098	1 831 708	(*)
Total des charges d'exploitation		<u>7 451 076</u>	<u>6 917 907</u>	
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS				
		<u>15 307 783</u>	<u>12 935 001</u>	
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	16	3 844 206	2 121 207	
Dotations aux autres provisions		(29 618)	151 992	
RESULTAT D'EXPLOITATION				
		<u>11 493 195</u>	<u>10 661 802</u>	
Autres gains ordinaires	17	758 083	309 493	
Autres pertes ordinaires	18	(1 434)	(107 250)	
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES				
		<u>12 249 844</u>	<u>10 864 044</u>	
Impôts exigibles		(2 467 699)	(2 219 645)	
Contribution conjoncturelle		(915 825)	-	
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE				
		<u>8 866 320</u>	<u>8 644 399</u>	
Parts revenant aux intérêts minoritaires	12	(482)	(1 056)	
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE				
		<u>8 865 838</u>	<u>8 643 343</u>	

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4.7)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(exprimé en dinar tunisien)

		<u>2016</u>	<u>2015</u>
	<u>Notes</u>		
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	19	268 988 426	247 914 055 (*)
Investissements dans les contrats de Leasing	20	(249 302 621)	(223 176 871)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(6 601 700)	(5 929 032) (*)
Intérêts payés		(22 531 897)	(19 310 034)
Impôts et taxes payés		(6 158 812)	(8 206 709)
Placements monétaires		(10 500 000)	-
Autres flux liés à l'exploitation		3 082 728	(2 781 145)
		<u>(23 023 876)</u>	<u>(11 489 737)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	21	(1 875 345)	(1 544 122)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	22	756 000	113 743
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	8	(4 057 880)	(7 467 725)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	23	3 706 698	2 322 933
		<u>(1 470 527)</u>	<u>(6 575 172)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissement suite à la cession des actions propres	13	55 793	-
Décaissements suite au rachat d'actions propres	13	(51 766)	(158 600)
Dividendes et autres distributions	24	(4 205 005)	(3 687 619)
Encaissements provenant des emprunts	11	203 715 000	212 305 800
Remboursements d'emprunts	11	(167 808 031)	(193 760 631)
		<u>31 705 991</u>	<u>14 698 950</u>
Variation de trésorerie		<u>7 211 588</u>	<u>(3 365 959)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	5	8 774 471	12 140 430
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5	15 986 059	8 774 471

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4.7)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Présentation du groupe

1.1. Structure juridique des sociétés du groupe

Le groupe « CIL » est composé de trois sociétés spécialisées chacune dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, l'intermédiation en bourse et la capital investissement.

- ◆ La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L », société de droit tunisien, a été créée en octobre 1992 avec comme objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la Compagnie Internationale de Leasing s'élève à la clôture de l'exercice, à la somme de D : 25.000.000 divisé en 5.000.000 actions de D : 5 chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la bourse depuis l'année 1995.

- ◆ La Compagnie Générale d'Investissement « CGI » est une société anonyme, de droit tunisien, constituée en octobre 1994. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- La négociation de valeurs mobilières sur le marché pour le compte de clients ;
- La gestion de portefeuilles titres pour le compte de clients ;
- Le placement de titres et la garantie de bonne fin des émissions ;
- La gestion de fonds et organismes de placement collectif en valeurs mobilières ;
- L'ingénierie financière et le conseil.

Le capital social de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.250.000, divisé en 250.000 actions de D : 5 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société d'investissement à capital risque « CIL SICAR » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 2010. Elle a pour objet la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

Le capital social de la société d'investissement à capital risque « CIL SICAR » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 8.500.000, divisé en 8.500.000 actions de D : 1 chacune, totalement libérées.

1.2. Participations et organigramme du groupe

Les participations de la Compagnie Internationale de Leasing dans les entreprises associées et filiales, se détaillent comme suit :

- ✓ La Compagnie Internationale de Leasing détient directement 246.908 titres sur les 250.000 actions formant le capital de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », soit un pourcentage de participation de 98,76%.
- ✓ La Compagnie Internationale de Leasing détient directement 8.499.490 titres sur les 8.500.000 actions formant le capital de la société d'investissement à capital risque « CIL SICAR », soit un pourcentage de participation de 99,99%.

Ainsi, Les participations de la Compagnie Internationale de Leasing dans ses filiales, se détaillent comme suit :

	Nombre d'actions	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle
CGI	246.908	98,76%	98,76%
CIL SICAR	8.499.490	99,99%	99,99%

Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation

2.1. Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la Compagnie Internationale de Leasing, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

La méthode de consolidation retenue pour les deux filiales est celle de l'intégration globale, eu égard au degré de contrôle (plus de la moitié des droits de vote) exercé par la société mère.

2.2. Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3. Modalités de consolidation

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées, sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4. Optique de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère (La Compagnie Internationale de Leasing), la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société et les sociétés sous contrôle exclusif sont éliminées dans leur intégralité.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

Note 3 : Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment:

- La norme comptable générale (NCT 1).
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés.

- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 du 19 mars 1999, n° 2001-12 du 4 mai 2001 et n°2012-09 du 29 juin 2012.

Note 4 : Principes et Méthodes Comptables Appliqués

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers consolidés se résument comme suit :

4.1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de la Compagnie Internationale de Leasing :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La CIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la

société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

4.2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

A partir de 2008, et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le conseil d'administration de la CIL a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Pour les contrats de leasing classés avant 2014 en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

4.3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat.

Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

4.4 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4.5 Emprunts et charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4.6 Taxe sur la valeur ajoutée

Il est procédé à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée par les fournisseurs est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

4-7 Changement de méthode de présentation

Par rapport au 31 décembre 2015, les états financiers au 31 décembre 2016 traduisent un changement de méthode de présentation au niveau des états de résultat et de flux de trésorerie.

Les frais facturés aux clients au titre des encaissements de traites étaient classés parmi les autres charges d'exploitation en déduction des « services bancaires et assimilés ». En 2016, ils sont présentés parmi les « Intérêts et produits assimilés de leasing ».

Les retraitements opérés sont :

Rubriques retraitées	Montant du retraitement au 31/12/2015	Commentaires
----------------------	---------------------------------------	--------------

Au niveau de l'état de résultat

Intérêts et produits assimilés de leasing	159 433	Reclassement des frais facturés aux clients au titre des encaissements de traites figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation en déduction des services bancaires et assimilés
Autres Charges d'exploitation	159 433	Reclassement des frais facturés aux clients au titre des encaissements de traites figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation en déduction des services bancaires et assimilés

Au niveau de l'état de flux de trésorerie

Encaissements reçus des clients	159 433	Reclassement des frais facturés aux clients au titre des encaissements de traites figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation en déduction des services bancaires et assimilés
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	159 433	Reclassement des frais facturés aux clients au titre des encaissements de traites figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation en déduction des services bancaires et assimilés

NOTE 5 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
Banques	15 738 176	8 089 567
Caisses	247 883	684 904
Total	15 986 059	8 774 471

NOTE 6 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
Créances sur contrats mis en force	439 640 438	406 169 587
Encours financiers	413 641 647	380 688 556
Impayés	27 886 335	27 186 559
Intérêts échus différés	(1 887 544)	(1 705 528)
Créances sur contrats en instance de mise en force	1 343 643	828 698
Total brut des créances leasing	440 984 082	406 998 285
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(7 057 664)	(6 079 769)
Provisions pour dépréciation des impayés	(14 651 071)	(13 335 820)
Provisions collectives	(2 522 000)	(2 288 000)
Produits réservés	(2 929 891)	(2 675 125)
Total net des créances leasing	413 823 455	382 619 571

6.1 Encours financiers et créances sur contrats en instance de mise en force

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing et les contrats en instance de mise en force sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2015	381 517 254
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	223 935 877
- Relocations	1 016 164
- Transferts	4 899 199
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement du capital	(175 326 854)
- Cessions à la valeur résiduelle	(152 611)
- Cessions anticipées	(15 209 530)
- Radiation des créances	(521 416)
- Relocations	(929 013)
- Transferts	(4 243 780)
<u>Solde au 31 décembre 2016</u>	414 985 290

6.1.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
- Paiements minimaux sur contrats actifs		
- A recevoir dans moins d'un an	174 616 900	165 508 112
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	301 869 860	265 202 985
- A recevoir dans plus de 5 ans	6 772 357	9 669 164
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	<u>483 259 117</u>	<u>440 380 261</u>
- Produits financiers non acquis		
- Revenus non acquis à moins d'un an	35 599 154	31 509 359
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	41 296 923	35 670 877
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	893 163	1 264 419
Total des produits financiers non acquis	<u>77 789 240</u>	<u>68 444 655</u>
- Valeurs résiduelles	2 434 183	2 369 389
- Contrats suspendus contentieux	5 737 587	6 383 561
- Contrats en instance de mise en force	1 343 643	828 698
<u>Encours des contrats</u>	<u>414 985 290</u>	<u>381 517 254</u>

6.1.2 Analyse par secteur d'activité

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
Bâtiment et travaux publics	52 652 849	47 700 902
Industrie	55 084 447	57 932 286
Tourisme	44 839 481	47 825 227
Commerces et services	199 393 017	171 293 501
Agriculture	63 015 496	56 765 338
<u>Total</u>	<u>414 985 290</u>	<u>381 517 254</u>

6.1.3 Analyse par type de matériel

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
Equipements	50 991 301	51 830 376
Matériel roulant	298 827 826	269 086 754
Matériel spécifique	66 852	56 304
<u>Sous Total</u>	<u>349 885 979</u>	<u>320 973 434</u>
Immobilier	65 099 311	60 543 820

6.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
<u>Clients ordinaires (1)</u>	17 876 735	17 034 109
Inférieur à 1 mois	7 194 780	6 138 976
Entre 1 et 3 mois	4 251 110	5 281 043
Entre 3 et 6 mois	1 247 720	1 426 335
Entre 6 mois et 1 année	1 322 951	1 160 177
Supérieur à 1 année	3 860 174	3 027 577
<u>Clients litigieux (2)</u>	10 009 600	10 152 450
	-----	-----

6.3 ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	345 372 378	52 828 205	5 434 509	2 309 309	7 697 245	413 641 647
Impayés	2 362 123	6 988 206	1 596 999	1 542 285	15 396 722	27 886 335
Contrats en instance de mise en force	1 341 369	2 274	-	-	-	1 343 643
CREANCES LEASING	349 075 870	59 818 685	7 031 508	3 851 594	23 093 968	442 871 625
Avances reçues (*)	(2 901 117)	(995)	-	(75)	(366 782)	(3 268 969)
Dépôts de garantie (*)	(25 000)	-	-	-	-	(25 000)
ENCOURS GLOBAL	346 149 753	59 817 690	7 031 508	3 851 520	22 727 186	439 577 656
ENGAGEMENTS HORS BILAN	14 690 864	1 008 174	-	-	-	15 699 038
TOTAL ENGAGEMENTS	360 840 617	60 825 864	7 031 508	3 851 520	22 727 186	455 276 694
Produits réservés	-	-	(361 029)	(321 212)	(2 247 650)	(2 929 891)
Provisions sur encours financiers	-	-	(249 966)	(414 930)	(6 392 767)	(7 057 664)
Provisions sur impayés	-	-	(597 980)	(923 850)	(13 129 241)	(14 651 071)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(1 208 975)	(1 659 992)	(21 769 658)	(24 638 626)
ENGAGEMENTS NETS	360 840 617	60 825 864	5 822 532	2 191 527	957 528	430 638 069
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			1,54%	0,85%	4,99%	
			7,38%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 2015			7,71%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			17,19%	43,10%	95,79%	
			73,31%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 2015			68,31%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 7 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Certificats de dépôt	11 000 000	500 000
Actions SICAV	1 013 892	3 146 196
Titres cotés	409 263	432 469
	<u>12 423 155</u>	<u>4 078 665</u>
<u>Montant brut</u>		
A déduire :		
Provisions pour dépréciation	(67 526)	(100 797)
	<u>12 355 629</u>	<u>3 977 868</u>
<u>Montant net</u>		

NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Titres immobilisés	19 638 631	18 538 751
Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000
	<u>19 640 631</u>	<u>18 540 751</u>
<u>Montant brut</u>		
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation des titres	(245 790)	(245 039)
	<u>19 394 841</u>	<u>18 295 712</u>
<u>Montant net</u>		

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2015	18 538 751	18 538 751	-
<u>Acquisitions de l'exercice</u>			
- Société DAR EL JELD	1 650 000	1 650 000	-
- Société MEDPLAST	300 000	300 000	-
- Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	740 000	740 000	-
- Société BOI CONSULTING	150 000	150 000	-
- Société SIFAT	100 000	100 000	-
- Société SH CONSULTING	150 000	150 000	-
- Société EMP	400 000	400 000	-
- Société TECNO SAHEL CONSULTING	60 000	60 000	-
- Société THF CONSULTING	180 000	180 000	-
- Société TUNISIE CLEARING	27 880	27 880	-
- Société HOR	300 000	300 000	-
Total des acquisitions de l'exercice	4 057 880	4 057 880	
<u>Cessions de l'exercice</u>			
- Société MEHARI HAMMAMET	333 300	333 300	-
- Société DAR EL JELD	750 000	750 000	-
- Société MEDI CARS	600 000	600 000	-
- Société Techno Invest & Consulting	25 000	25 000	-
- Société Techno Invest Ezzahra	15 000	15 000	-
- Société SWEET HOME	21 330	21 330	-
- Société GRAFI PRINT	25 000	25 000	-
- Société VOG	200 000	200 000	-
- Société PROMOTEL	333 400	333 400	-
- Société SNA NOUR	654 970	654 970	-
Total des cessions de l'exercice	2 958 000	2 958 000	

Le portefeuille titres s'analyse au 31 Décembre 2016 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>	
* CONSEIL PLUS GESTION (CGI)	400	100,000	100,000	40 000	2012	33,33%	*
* IFBT (CGI)	1	100,000	100,000	100	1999	0,13%	
* Société TUNISIE CLEARING (CGI)	39 972	4,628	5,000	184 973	de 2001 à 2016	3,75%	
* BVMT (CGI)	43 659	9,892	10,000	431 868	de 1999 à 2014	4,30%	
* SNA (CIL & CIL SICAR)	257 836	10,000	10,000	2 578 360	2012/2013/2015/2016	25,78%	*
* Société FORACHEM (CIL SICAR)	25 500	10,000	10,000	255 000	2012	14,17%	
* Société GII (CIL SICAR)	45 000	10,000	10,000	450 000	2014	6,34%	
* Société SOCHA (CIL SICAR)	56 509	10,000	10,000	565 090	2014	14,13%	
* Société HOR (CIL SICAR)	57 520	10,000	10,000	575 200	2015/2016	48,75%	*
* Société ECOLE EL EUCH (CIL & CIL SICAR)	17 000	10,000	10,000	170 000	2015	50,00%	*
* Société SUPER BETON SLAMA (CIL SICAR)	6 450	100,000	100,000	645 000	2015	32,25%	*
* Société SUPER FABRIQUANT SLAMA (CIL SICAR)	3 550	100,000	100,000	355 000	2015	20,88%	*
* Société IDEAL REC YCLAGE (CIL SICAR)	57 700	10,000	10,000	577 000	2015	40,15%	*
* Société THEOS SOLUTIONS (CIL SICAR)	3 000	10,000	10,000	30 000	2015	50,00%	*
* Société EASYPRINT (CIL SICAR)	2 000	100,000	100,000	200 000	2015	49,50%	*
* Société DELICES DE MAMAN (CIL & CIL SICAR)	50 000	10,000	10,000	500 000	2015	50,00%	*
* Société ECOMAT (CIL & CIL SICAR)	45 200	25,000	25,000	1 130 000	2015	37,05%	*
* Société SYPHAX (CIL SICAR)	20 000	10,000	10,000	200 000	2013	0,73%	
* FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	100	1 000,000	1 000,000	100 000	2010	3,33%	
* Société DAR EL JELD	33 500	100,000	100,000	3 350 000	2011/2012/2015	29,91%	*
* Société MEHARI HAMMAMET	3 334	100,000	100,000	333 400	2011	1,67%	
* Société MEDI CARS	9 000	100,000	100,000	900 000	2012	7,50%	
* Société SWEET HOME	2 134	10,000	10,000	21 340	2012	19,94%	
* Société LA GRIFFE	50 000	10,000	10,000	500 000	2013	29,41%	*
* Société GRAFI PRINT	250	100,000	100,000	25 000	2013	13,89%	
* Société ARMA PLUS	4 500	100,000	100,000	450 000	2014	30,00%	*
* Société GREEN TECHNO	700	100,000	100,000	70 000	2014	29,79%	*
* Société PRO IMMO HAMMAMET	12 500	10,000	10,000	125 000	2014	29,41%	*
* Société VESTA	29 130	10,000	10,000	291 300	2014	29,85%	*
* Société INVEST IMMO	4 500	10,000	10,000	45 000	2014	30,00%	*
* Société TECNO CAP BON	9 000	10,000	10,000	90 000	2014	30,00%	*
* Société MOUHIBA REAL ESTATE	3 000	10,000	10,000	30 000	2014	30,00%	*
* Société RED TEC	1 300	100,000	100,000	130 000	2014/2015	29,55%	*
* Société POLYBAT	44 000	10,000	10,000	440 000	2014	16,29%	
* Société SASCOM	450	100,000	100,000	45 000	2014	30,00%	*
* Société MCS	4 500	100,000	100,000	450 000	2014	26,47%	*
* Société TRUST IMMO	170 000	1,000	1,000	170 000	2014	29,82%	*
* Société SEI	2 500	100,000	100,000	250 000	2014	26,32%	*
* Société TECHNO INVEST & CONSULTING	1 500	100,000	100,000	150 000	2014	16,67%	
* Société GREEN DUCK CONSULTING	500	100,000	100,000	50 000	2015	29,41%	*
* Société HOLFOOD	1 500	100,000	100,000	150 000	2015	30,00%	*
* Société SUPERFOOD JUICERY	700	100,000	100,000	70 000	2015	29,17%	*
* Société CLINIQUE LES PINS	100 000	10,000	10,000	1 000 000	2015	9,71%	
* Société HF CONSULTING	5 100	10,000	10,000	51 000	2015	30,00%	*
* Société MEGA REAL ESTATE	400	100,000	100,000	40 000	2015	26,67%	*
* Société MS CONQULTING	420	100,000	100,000	42 000	2015	29,58%	*
* Société PROHOUSE	420	100,000	100,000	42 000	2015	29,58%	*
* Société TECNO SAHEL CONSULTING	600	100,000	100,000	60 000	2016	30,00%	*
* Société THF CONSULTING	1 800	100,000	100,000	180 000	2016	30,00%	*
* Société BOI CONSULTING	1 500	100,000	100,000	150 000	2016	30,00%	*
* Société SIFAT	10 000	10,000	10,000	100 000	2016	28,17%	*
* Société SH CONSULTING	1 500	100,000	100,000	150 000	2016	30,00%	*
* Société EMP	40 000	10,000	10,000	400 000	2016	40,00%	*
* Société MED PLAST	30 000	10,000	10,000	300 000	2016	7,30%	

Total des titres

19 638 631

NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS PROPRES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016
(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements						Valeur comptable nette
		Début période	Acquisitions	Cessions	Régularisation et reclassement	Mises en rebut	Fin de période	Début période	Dotation de la période	Cessions	Régularisation	Mises en rebut	Fin de période	
Logiciels	33,33%	313 274	10 032	-	18 221	-	305 085	296 361	5 822	-	4 407	-	297 776	7 309
Ecart d'acquisition	5%	530 047	-	-	-	-	530 047	342 642	26 502	-	-	-	369 144	160 903
Immeubles	5,0%	5 417 074	607 070	154 864	(884 082)	-	6 753 362	2 635 543	189 797	114 212	-	-	2 711 128	4 042 235
Matériel de transport	20,0%	1 105 449	-	1 314	-	-	1 104 135	540 534	175 156	1 314	-	-	714 376	389 760
Equipements de bureau	10,0%	428 711	19 593	-	-	2 183	446 121	320 548	21 497	-	-	2 183	339 862	106 259
Matériel informatique	33,33%	351 028	7 499	-	-	9 476	349 051	311 628	28 476	-	-	9 476	330 628	18 422
Installations générales	10,0%	583 976	13 711	-	-	-	597 687	312 924	43 443	-	-	-	356 367	241 320
Immeubles hors exploitation (*)		-	1 231 254	-	884 082	-	347 172	-	-	-	-	-	-	347 172
TOTAUX		8 729 559	1 889 159	156 178	18 221	11 659	10 432 660	4 760 179	490 693	115 526	4 407	11 659	5 119 280	5 313 381

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(*) Les immeubles hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances.

NOTE 10 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Dépôts et cautionnements reçus de la clientèle	25 000	175 000
- Avances et acomptes reçus des clients	3 268 969	2 948 243
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075
<u>Total</u>	<u>3 299 044</u>	<u>3 128 318</u>

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Banques locales	129 407 987	109 894 106
- Banques étrangères	51 725 509	58 534 921
- Emprunts obligataires	139 862 000	137 659 500
- Certificats de dépôt	4 000 000	-
- Certificats de leasing	31 000 000	14 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>355 995 496</u>	<u>320 088 527</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	2 178 029	1 701 743
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	843 334	893 328
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	5 073 840	5 189 727
- Intérêts courus sur certificats de leasing	449 736	269 094
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(202 700)	(170 876)
- Charges constatées d'avance sur certificat de dépôt	(23 613)	0
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires étrangers	(149 035)	(25 963)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>8 169 591</u>	<u>7 857 053</u>
<u>Total</u>	<u>364 165 087</u>	<u>327 945 580</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et ressources spéciales" sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
BIAT (2010/2)	10 000 000	Annuellement (2011-2017)	2 857 144	-	1 428 572	1 428 572	-	1 428 572
AMEN BANK (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
AMEN BANK (2011/2)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
ATTIJARI BANK (2011/1)	1 500 000	Annuellement (2011-2016)	150 000	-	150 000	-	-	-
BT (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (2012)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
ATB (2012)	2 000 000	Annuellement (2013-2017)	800 000	-	400 000	400 000	-	400 000
AMEN BANK 2012	7 000 000	Annuellement (2013-2017)	2 800 000	-	1 400 000	1 400 000	-	1 400 000
BIAT (2012/2)	7 000 000	Annuellement (2013-2017)	2 800 000	-	1 400 000	1 400 000	-	1 400 000
BTK 2012	4 000 000	Annuellement (2013-2017)	1 600 000	-	800 000	800 000	-	800 000
AMEN BANK (2013/1)	2 000 000	Annuellement (2014-2018)	1 200 000	-	400 000	800 000	400 000	400 000
AMEN BANK (2013/4)	1 000 000	Annuellement (2014-2018)	600 000	-	200 000	400 000	200 000	200 000
BT (2/2013)	5 000 000	Annuellement (2014-2018)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
ATB 1/2013	5 000 000	Semestriellement (2013-2018)	2 500 000	-	1 000 000	1 500 000	500 000	1 000 000
AMEN BANK (2013/5)	10 000 000	Annuellement (2014-2018)	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
BIAT (4/2013)	6 000 000	Annuellement (2014-2018)	3 600 000	-	1 200 000	2 400 000	1 200 000	1 200 000
AMEN BANK (2013/8)	3 000 000	Annuellement (2014-2016)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETEAU 31 DECEMBRE 2016
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
BIAT (01/2014)	3 000 000	Annuellement (2014-2018)	1 800 000	-	600 000	1 200 000	600 000	600 000
BT (1/2014)	2 000 000	Annuellement (2015-2016)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BTK (2014)	3 000 000	Annuellement (2015-2019)	2 400 000	-	600 000	1 800 000	1 200 000	600 000
ATB (2014)	4 000 000	Annuellement (2015-2019)	3 200 000	-	800 000	2 400 000	1 600 000	800 000
BH (2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2017)	3 443 830	-	1 664 168	1 779 662	-	1 779 662
BIAT (2/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (3/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BT (2/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BTE (2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	4 143 133	-	920 561	3 222 572	2 231 808	990 764
BH (1/2015)	3 000 000	Annuellement (2016-2020)	3 000 000	-	522 818	2 477 182	1 918 341	558 841
AMEN BANK (1/2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (1/2015)	10 000 000	Annuellement (2016-2020)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
BT (1/2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (2/2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (3/2015)	7 500 000	Annuellement (2016-2020)	7 500 000	-	1 500 000	6 000 000	4 500 000	1 500 000
ATB (2015)	2 500 000	Annuellement (2016-2020)	2 500 000	-	500 000	2 000 000	1 500 000	500 000
ATIJARI BANK (1/2015)	6 000 000	Annuellement (2016-2020)	6 000 000	-	1 200 000	4 800 000	3 600 000	1 200 000
ATIJARI BANK (2/2015)	4 000 000	Annuellement (2016-2020)	4 000 000	-	800 000	3 200 000	2 400 000	800 000
AMEN BANK (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	-	5 000 000	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (1/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
BH (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BT (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

ARRETEAU 31 DECEMBRE 2016

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période			
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an	
ATB (1/2016)	3 500 000	Semestriellement (2017-2021)	-	3 500 000	-	3 500 000	2 800 000	700 000	
BIAT (2/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000	
AMEN BANK (1/2016)	3 000 000	Annuellement (2017-2021)	-	3 000 000	-	3 000 000	2 400 000	600 000	
AMEN BANK (2/2016)	2 000 000	Annuellement (2017-2021)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 600 000	400 000	
AMEN BANK (3/2016)	2 500 000	Annuellement (2017-2021)	-	2 500 000	-	2 500 000	2 000 000	500 000	
BIAT (3/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000	
BIAT (4/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000	
<u>Sous-total</u>			109 894 106	56 000 000	36 486 119	129 407 987	89 650 148	39 757 839	
<u>BANQUES ETRANGERES</u>									
B.E.I 2012	EUR	10 357 175	Semestriellement (2012-2019)	5 201 473	-	1 491 556	3 709 917	2 192 278	1 517 640
BIRD		16 000 000	Semestriellement (2015-2027)	15 723 447	-	1 428 570	14 294 877	12 866 305	1 428 572
BAD		5 000 000	Semestriellement (2016-2022)	5 000 000	-	714 286	4 285 714	3 571 428	714 286
BERD	EUR	15 000 000	Semestriellement (2016-2019)	32 610 000	-	3 175 000	29 435 000	20 117 858	9 317 142
<u>Sous-total</u>			58 534 921	-	6 809 412	51 725 509	38 747 869	12 977 640	

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETEAU 31 DECEMBRE 2016
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>								
CIL 2008 subordonné	10 000 000	Annuellement (2015-2019)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
CIL 2011/1	30 000 000	Annuellement (2012-2016)	5 850 000	-	5 850 000	-	-	-
CIL 2012/1	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	7 756 000	-	3 878 000	3 878 000	-	3 878 000
CIL 2012/2	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
CIL 2013/1	13 000 000	Annuellement (2016-2020)	13 000 000	-	2 600 000	10 400 000	7 800 000	2 600 000
CIL 2013/1	8 500 000	Annuellement (2014-2018)	5 053 500	-	1 684 500	3 369 000	1 684 500	1 684 500
CIL 2014/1	20 000 000	Annuellement (2015-2019)	16 000 000	-	4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000
CIL 2014/2	20 000 000	Annuellement (2015-2019)	20 000 000	-	4 000 000	16 000 000	12 000 000	4 000 000
CIL 2015/1	25 000 000	Annuellement (2016-2020)	25 000 000	-	5 000 000	20 000 000	15 000 000	5 000 000
CIL 2015/2	25 000 000	Annuellement (2016-2020)	25 000 000	-	5 000 000	20 000 000	15 000 000	5 000 000
CIL 2016/1	30 000 000	Annuellement (2017-2021)	-	30 000 000	-	30 000 000	24 000 000	6 000 000
CIL 2016/2	10 215 000	Annuellement (2018-2022)	-	10 215 000	-	10 215 000	10 215 000	-

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CERTIFICATS DE DEPOT & CERTIFICATS DE LEASING</u>								
<u>CERTIFICATS DE DEPOT</u>								
Certificats de dépôt à court terme			-	18 500 000	14 500 000	4 000 000	-	4 000 000
<u>Sous-total</u>			-	18 500 000	14 500 000	4 000 000	-	4 000 000
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>								
Certificats EL BARAKA BANK			10 000 000	57 000 000	46 000 000	21 000 000	-	21 000 000
Certificats ZITOUNA BANK			4 000 000	32 000 000	26 000 000	10 000 000	-	10 000 000
<u>Sous-total</u>			14 000 000	89 000 000	72 000 000	31 000 000	-	31 000 000
Total des CERTIFICATS DE DEPOT & CERTIFICATS DE LEASING			14 000 000	107 500 000	86 500 000	35 000 000	-	35 000 000
TOTAL GENERAL			320 088 527	203 715 000	167 808 031	355 995 496	230 097 518	125 897 979

NOTE 12 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la Compagnie Générale d'investissement		
- Dans le capital	15 460	15 460
- Dans les résultats reportés	(1 492)	(2 537)
- Dans le résultat de l'exercice	(A) 467	1 045
Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la société CIL SICAR		
- Dans le capital	510	600
- Dans les résultats reportés	6	7
- Dans le résultat de l'exercice	(A) 15	12
<u>Total des intérêts minoritaires</u>	<u>14 966</u>	<u>14 587</u>
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A) <u>482</u>	<u>1 056</u>

NOTE 13 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		2016	2015
- Capital social	(A)	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 500 000	2 500 000
- Réserves pour réinvestissements		25 167 770	22 452 780
- Réserves pour fonds social	(C)	2 050 208	1 872 736
- Dividendes reçus des filiales		184 987	179 989
- Complément d'apport		4 320	-
- Actions propres	(D)	(3 000 537)	(3 000 244)
- Résultats reportés		7 029 875	5 489 128
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		58 936 623	54 494 390
- Résultat net des sociétés intégrés		8 866 320	8 644 399
- Part revenant aux intérêts minoritaires		(482)	(1 056)
- Résultat consolidé de l'exercice (1)		8 865 838	8 643 343
Total des capitaux propres avant affectation	(F)	67 802 461	63 137 733
Nombre d'actions (2)		4 814 661	4 806 034
Résultat par action (1) / (2)	(E)	1,841	1,798

(A) Le capital social s'élève, au 31 décembre 2016, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son bénéfice distribuable à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 22 mai 2014, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2016. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2015	199 455	3 000 244
Achats de l'exercice	3 472	51 766
Cession de l'exercice	(3 422)	(55 793)
Complément d'apport		4 320
Solde au 31 décembre 2016	199 505	3 000 537

Le nombre des actions détenues par la CIL représentée, au 31 décembre 2016, 4,16% des actions en circulation.

Le rachat de la CIL de ses propres actions a eu pour effet la régularisation de son cours boursier.

La revente de la CIL de ses propres actions a été faite en application de la résolution du Conseil d'Administration du 12 avril 2016 lorsque la valeur de l'action est supérieure au coût moyen de rachat. Ainsi, cette opération n'a pas d'effet particulier sur le cours boursier du titre.

(E) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2016
(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Dividendes reçus des filiales	Résultats reportés	Complément d'apport	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2014	25 000 000	2 500 000	20 441 840	1 656 206	79 995	3 283 919	-	(2 841 643)	8 220 421	58 340 738
Affectations approuvées par l'A.G.O du 15 mai 2015			4 290 000	300 000	(79 995)	3 710 416			(8 220 421)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 15 mai 2015			(2 279 060)			2 279 060				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2014						(3 750 000)				(3 750 000)
Rachat d'actions propres								(158 600)		(158 600)
Dividendes reçus des filiales intégrés					179 989	(179 989)				-
Encaissement dividendes sur actions propres						145 722				145 722
Prélèvements sur fonds social				(83 470)						(83 470)
Résultat consolidé de l'exercice 2015									8 643 343	8 643 343
Solde au 31 Décembre 2015	25 000 000	2 500 000	22 452 780	1 872 736	179 989	5 489 128	-	(3 000 244)	8 643 343	63 137 733
Affectations approuvées par l'A.G.O du 19 mai 2016			4 659 000	300 000	(179 989)	3 864 332			(8 643 343)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 19 mai 2016			(1 944 010)			1 944 010				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2015						(4 250 000)				(4 250 000)
Rachat d'actions propres								(51 766)		(51 766)
Dividendes reçus des filiales intégrés					184 987	(184 987)				-
Cessions d'actions propres							4 320	51 473		55 793
Divers						3				3
Encaissement dividendes sur actions propres						167 389				167 389
Prélèvements sur fonds social				(122 528)						(122 528)
Résultat net de l'exercice 2016									8 865 838	8 865 838
Solde au 31 Décembre 2016	25 000 000	2 500 000	25 167 770	2 050 208	184 987	7 029 875	4 320	(3 000 537)	8 865 838	67 802 461

NOTE 14 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	2016	2015
- Intérêts de leasing	40 187 305	36 000 022
- Intérêts de retard	2 299 294	2 285 592
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	411 717	277 299
- Autres	1 510 687	1 354 488 (*)
Total	44 409 004	39 917 401
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	278 762	432 688
Intérêts de retard antérieurs	341 695	207 090
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(513 034)	(485 816)
Intérêts de retard	(526 185)	(471 152)
Variation des produits réservés	(418 762)	(317 190)
Total des intérêts et des produits de leasing	43 990 242	39 600 211
- Encours financiers		
. Au début de la période	375 133 693	345 344 429
. A la fin de la période	409 247 703	375 133 693
. Moyenne	(D) 392 190 698	360 239 061
- Intérêts de la période	(C) 40 187 305	36 000 022
- Taux moyen	(C) / (D) 10,25%	9,99%

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4.7)

NOTE 15 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	2016	2015
- Intérêts des emprunts obligataires	10 111 485	8 864 232
- Intérêts des crédits des banques locales	7 391 780	6 700 154
- Intérêts des crédits des banques étrangères	3 408 803	3 263 103
- Intérêts des autres opérations de financement	1 895 409	2 086 001
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	139 619	131 813
Total des charges financières des emprunts	(A) 22 947 096	21 045 303
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(114 288)	(105 997)
- Autres charges financières	91 093	83 484
- Pénalités	(175)	20 848
Total des autres charges financières	(23 370)	(1 664)
Total général	22 923 726	21 043 639
- Encours des ressources		
. Au début de l'exercice	320 088 527	301 543 358
. A la fin de l'exercice	355 995 496	320 088 527
. Moyenne	(B) 338 042 012	310 815 943
- Taux moyen (A) / (B)	6,79%	6,77%

NOTE 16 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	5 849 846	4 658 647
- Dotations aux provisions collectives	234 000	88 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(2 223 720)	(2 604 727)
- Créances radiées	1 496 976	425 044
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(1 332 980)	(394 814)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées		
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	(127 279)	(15 008)
- Intérêts de retard antérieurs	(36 717)	(11 718)
- Encaissement sur créances radiées	(15 920)	(24 217)
Total	<u>3 844 206</u>	<u>2 121 207</u>

NOTE 17 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	715 348	112 850
- Apurement de comptes	39 619	193 696
- Autres gains sur éléments exceptionnels	3 116	2 947
Total	<u>758 083</u>	<u>309 493</u>

NOTE 18 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	-	3 879
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	1 434	2 351
- Redressement Fiscal	-	101 020
Total	<u>1 434</u>	<u>107 250</u>

NOTE 19 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
- Clients et comptes rattachés en début de période	27 186 559	24 048 474
- Clients et comptes rattachés en fin de période	(27 886 335)	(27 186 559)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	(2 948 243)	(2 826 145)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	3 268 969	2 948 243
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	(180 075)	(180 075)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	30 075	180 075
- Produits constatés d'avance en début de période	(1 705 528)	(1 496 916)
- Produits constatés d'avance en fin de période	1 887 544	1 705 528
- TVA collectée	38 250 671	36 485 284
- TVA collectée sur avances et acomptes	(2 784 945)	(2 648 094)
- Remboursement principal	175 326 854	172 622 644
- Intérêts et produits assimilés de leasing	44 409 004	39 917 401 (*)
- Autres produits d'exploitation	299 488	262 575
- Créances virées en pertes	(1 496 976)	(425 044)
- Encaissements sur créances radiées	15 920	24 217
- Encours financiers virés en pertes	521 416	208 904
- Plus/Moins values sur relocation	(87 151)	(201 940)
- Plus/Moins values sur transfert	(655 419)	(4 907 519)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	412 245	248 121
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	(237 786)	(412 245)
- Cessions d'immobilisations à la VR	152 611	1 866
- Cessions anticipées d'immobilisations	15 209 530	9 545 258
<u>Encaissements reçus des clients</u>	<u>268 988 426</u>	<u>247 914 055</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3.4)

NOTE 20 : INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	23 704 138	10 881 066
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	(30 369 745)	(23 704 138)
- Fournisseurs, avances et acomptes en début de période	(142 482)	(91 392)
- Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période	213 313	142 482
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	223 935 877	207 820 657
- TVA sur investissements	31 803 129	28 279 007
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	195 141	44 330
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	(36 750)	(195 141)
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>	<u>249 302 621</u>	<u>223 176 871</u>

NOTE 21 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Investissements en Immobilisations corporelles et incorporelles	1 889 159	1 544 122
- Régularisations sur Investissements en Immobilisations corporelles et Incorporelles	(13 814)	-
<u>Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>1 875 345</u>	<u>1 544 122</u>

NOTE 22 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Moins-values sur cessions d'immobilisations	-	(3 879)
- Cessions d'immobilisations corporelles	40 652	4 047
- Immobilisations mises en rebut	-	725
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	715 348	112 850
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>756 000</u>	<u>113 743</u>

NOTE 23 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	2 958 000	2 413 980
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	748 698	452 980
- Avances sur cession titres immobilisés en début de période	-	(544 027)
- Avances sur cession titres immobilisés en fin de période	-	-
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>	<u>3 706 698</u>	<u>2 322 933</u>

NOTE 24 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Dividendes payés	4 250 000	3 750 000
- Dividendes sur actions propres	(167 389)	(145 722)
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	43 520	43 391
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	(43 654)	(43 520)
- Intérêts des prêts sur fonds social	122 528	83 470
<u>Dividendes et autres distributions</u>	<u>4 205 005</u>	<u>3 687 619</u>

NOTE 25 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 23 mars 2017. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurs à cette date.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Internationale de Leasing,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 472.102.557 et un résultat consolidé bénéficiaire de D : 8.865.838, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1- Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3- Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 Décembre 2016, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4- Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés, des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion au titre de l'exercice 2016.

Tunis, le 31 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

DELTA CONSULT

F.A.C

Moez AKROUT

Mohamed Néji HERGLI

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Siège social : Rue Elfouledh, 2013 Z.I. Ben Arous.

L'Accumulateur Tunisien ASSAD publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 09 mai 2017. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mrs Mahmoud ZAHAF et Ahmed BELAIFA.

BILAN CONSOLIDE			
(Arrondi en dinar tunisien)			
ACTIFS	Notes	2016	2015
		Au 31/12/2016	Au 31/12/15
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		1 181 752	1 128 346
Moins : Amortissements		-1 042 539	-974 248
Sous total	1	<u>139 213</u>	<u>154 098</u>
Immobilisations corporelles		83 641 831	80 034 612
Moins : Amortissements		-54 853 547	-48 389 674
Sous total	2	<u>28 788 284</u>	<u>31 644 938</u>
Immobilisations financières		1 242 980	1 455 049
Moins : Provisions		-56 594	-55 594
Sous total	3	<u>1 186 386</u>	<u>1 399 455</u>
Total des actifs immobilisés		30 113 883	33 198 491
Autres actifs non courants	4	679 214	705 464
Total des actifs non courants		30 793 097	33 903 955
ACTIFS COURANTS			
Stocks		29 197 182	33 085 735
Moins : Provisions		-1 214 508	-1 162 434
Sous total	5	<u>27 982 674</u>	<u>31 923 301</u>
Clients et comptes rattachés		46 294 585	47 799 995
Moins : Provisions		-6 487 012	-4 544 336
Sous total	6	<u>39 807 573</u>	<u>43 255 659</u>
Autres actifs courants		11 935 520	11 116 038
Moins : Provisions		-145 061	-140 917
Sous total	7	<u>11 790 459</u>	<u>10 975 121</u>
Placements et actifs financiers	8	785 790	617 312
Liquidités et équivalents de liquidités	9	8 060 593	4 998 069
Total des actifs courants		88 427 089	91 769 462
Total des actifs		119 220 186	125 673 417

BILAN CONSOLIDE
(Arrondi en dinar tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	2016	2015
		Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		12 000 000	12 000 000
Réserves consolidés		27 510 208	29 917 020
Autres capitaux propres		743 331	538 777
Total des capitaux propres consolidés avant Rst de l'exercice		40 253 539	42 455 797
Résultat de l'exercice consolidé		2 782 017	-2 267 062
Total des capitaux propres consolidés avant affectation	10	43 035 556	40 188 735
INTÉRÊTS MINORITAIRES			
Réserves des minoritaires		740 213	1 081 428
Résultat des minoritaires		786 268	-109 945
Total des intérêts minoritaires	10	1 526 481	971 483
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	11	32 324 780	36 795 211
Autres passifs financiers		0	0
Provisions	12	1 917 664	1 529 969
Total des passifs non courants		34 242 444	38 325 180
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	13	9 061 970	10 711 065
Autres passifs courants	14	9 661 555	7 607 929
Concours bancaires et autres passifs financiers	15	21 692 180	27 869 025
Total des passifs courants		40 415 705	46 188 019
Total des passifs		74 658 149	84 513 199
Total des capitaux propres, intérêts minoritaires et des passifs		119 220 186	125 673 417

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(Arrondi en dinar tunisien)

	Notes	2016 Au 31/12/2016	2015 Au 31/12/2015
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	1	97 458 597	88 948 407
Autres produits d'exploitation	2	258 378	257 237
Total des produits d'exploitation		97 716 975	89 205 644
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des en cours		8 470 863	-3 953 206
Achats d'approvisionnements consommés	3	49 042 255	57 850 359
Charges de personnel	4	16 561 159	15 894 588
Dotations aux amortissements et aux provisions	5	8 815 614	6 803 626
Autres charges d'exploitation	6	8 236 295	8 778 457
Total des charges d'exploitation		91 126 186	85 373 824
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 590 789	3 831 820
Produits des placements	7	282 319	469 161
Charges financières nettes	8	-1 826 103	-6 368 147
Autres gains ordinaires	9	279 743	634 773
Autres pertes ordinaires	10	-138 019	-515 668
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		5 188 729	-1 948 061
Impôts sur les bénéfices	11	1 424 538	428 946
Éléments extra-ordinaires (Gains/Pertes)		195 906	0
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		3 568 285	-2 377 007
Quote-part des intérêts minoritaires		786 268	-109 945
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		2 782 017	-2 267 062

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(Arrondi en dinar tunisien)

	2016 Au 31/12/2016	2015 Au 31/12/2015
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
- Résultat net de l'ensemble consolidé	3 568 285	-2 377 007
- Ajustements pour :	0	
. Dotations aux amortissements et provisions	9 304 082	6 594 663
. Variation des stocks	4 593 724	1 572 063
. Variation des créances	2 696 835	-894 324
. Variation des autres actifs	-895 429	-1 728 718
. Variation des fournisseurs	-2 369 194	-405 044
. Variation des autres passifs	-40 959	1 519 122
. Plus ou moins value de cession	-22 844	-18 924
. Modification comptable	-36 118	2 539
. Quote-part des subventions d'investissement	-70 413	-70 412
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	16 727 969	4 193 957
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-2 694 474	-4 448 984
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	43 042	34 364
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-221 454	-684 280
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	507 095	211 875
- Décaissement provenant de l'acquisition d'actifs non courants	-439 994	-224 855
- Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	587 999
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement	-2 805 785	-4 523 880
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT		
- Encaissement suite à l'émission d'actions	0	0
- Acquisition/cession actions propres	-205 682	-73 663
- Dividendes et autres distributions	-374 291	-4 048 076
- Encaissement provenant des emprunts	49 716	1 513 627
- Remboursement d'emprunts	-4 498 249	-2 536 426
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement	-5 028 506	-5 144 538
Incidences des variations des taux de change sur les établissements étrangers	378 194	-346 520
Ajustement de trésorerie lié à la variation du périmètre de consolidation	0	-820 081
VARIATION DE TRESORERIE	9 271 872	-6 641 063
Trésorerie au début de l'exercice	-19 010 170	-12 369 107
Trésorerie à la clôture de l'exercice	-9 738 298	-19 010 170

Notes aux Etats Financiers Consolidés

I. PRESENTATION DU GROUPE

En vertu des dispositions de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, le groupe de sociétés est un ensemble de sociétés ayant chacune sa personnalité juridique mais liées par des intérêts communs en vertu desquels la société mère tient les autres sociétés sous son pouvoir de droit ou de fait et y exerce son contrôle. Selon le même article, le contrôle est présumé dès lors qu'une société détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre société et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Le Groupe ASSAD est composé à la date du 31/12/2016 des sociétés suivantes :

- * La société Accumlateur Tunisien Assad
- * La société Battrie Assad Algérie
- * La société Auto Component Export
- * La société Assad International
- * La société General d'equipements électriques
- * La société AS Distribution
- * La société Enersys Assad
- * La société Enersys Assad North Africa
- * La société Enersys Assad Industriel
- * La société Assad Batterie Moroc
- * La société Batterie Assad Côte d'Ivoire

Les états financiers sont exprimés en Dinars Tunisiens et ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables Tunisiennes en vigueur.

II. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

II.1 Référentiel Comptable :

Les états financiers consolidés du groupe ASSAD sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- du cadre conceptuel ;
- de la norme comptable générale (NCT 1) ;
- des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- de la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

Les états financiers consolidés sont exprimés en Dinar Tunisien. Ils ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes en vigueur en tenant compte des hypothèses susvisées.

Les états financiers de la société mère, de ses filiales et des co-entreprises, servant à l'établissement des états financiers consolidés sont établis à la même date.

Les informations utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés ont été extraites des états financiers individuels revus par les commissaires aux comptes des sociétés du groupe ainsi que du système d'information et comptable des dites sociétés. L'élimination des opérations réciproques a été effectuée sur cette base d'information

II.2 Principes de consolidation :

II.2.1 Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantages de ses activités.

Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

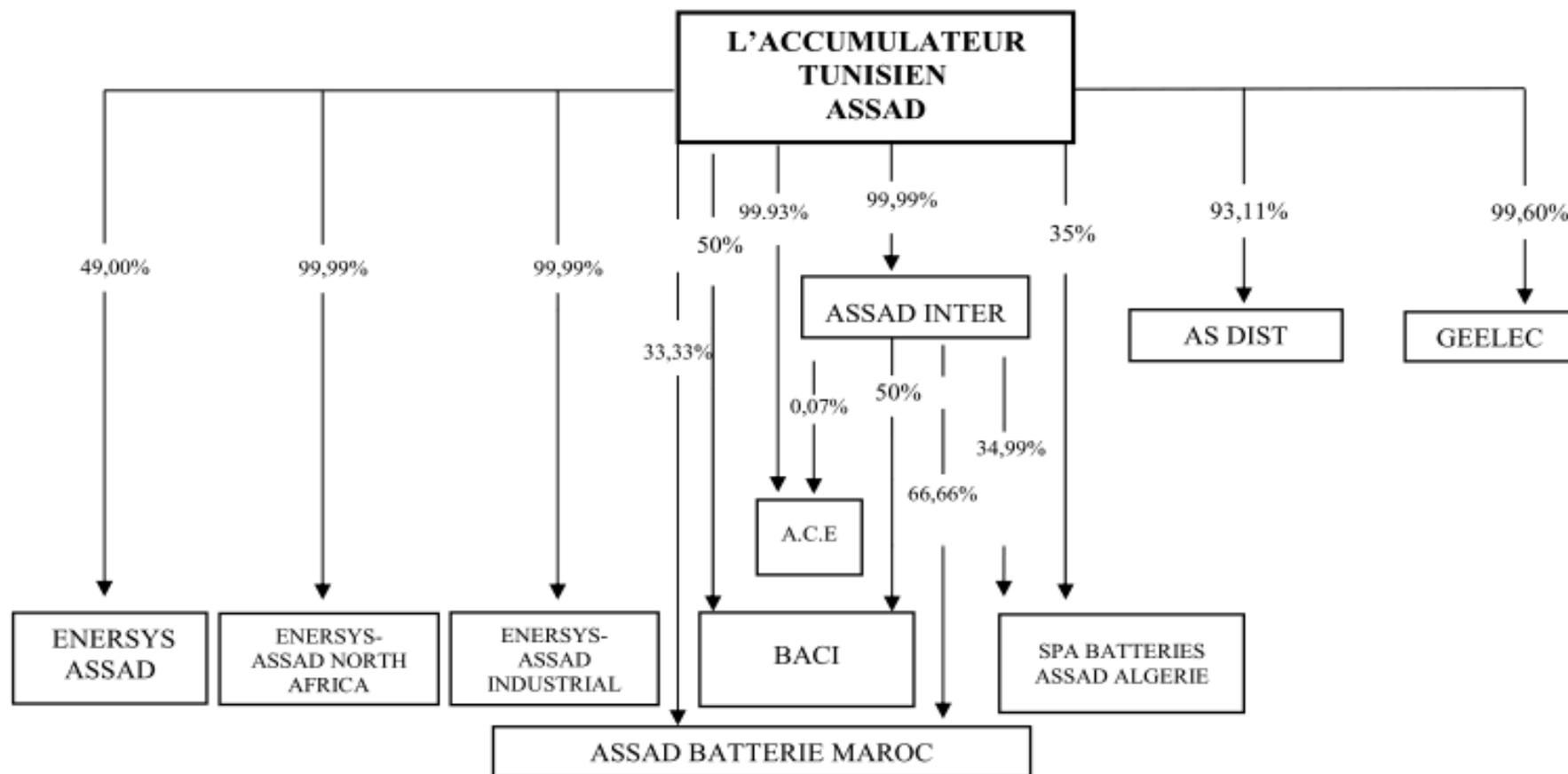
Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Les états financiers consolidés regroupent également toutes les sociétés dont le groupe exerce une influence notable directement ou indirectement par le biais des filiales.

Le groupe possède une influence notable sur une société lorsqu'il est en mesure de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques.

L'influence notable est présumée si le groupe détient, directement ou indirectement par le biais des filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas.

Le périmètre de consolidation du groupe ASSAD est présenté au niveau du schéma suivant :



II.2.2 Méthodes de consolidation

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que les dirigeants (Directeurs Généraux et membres du Conseil d'Administration) sont désignés par la société ASSAD et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose ni d'un contrôle, ni d'une influence notable sur ces sociétés.

Les méthodes et le périmètre de consolidation du Groupe ASSAD sont détaillés à la date du 31/12/2016 comme suit :

Société	Secteur	% de contrôle	Nature	Méthode de consolidation	% d'intérêt
Accumulateur Tunisien Assad	Industrie	100	Contrôle Exclusif	Intégration Globale	100
Batetrie Assad Algérie	Industrie	70	Contrôle Exclusif	Intégration Globale	70
Assad Batterie Moroc	Industrie	100	Contrôle Exclusif	Intégration Globale	100
Auto Component Export	Commerce	100	Contrôle Exclusif	Intégration Globale	100
Assad International	Commerce	100	Contrôle Exclusif	Intégration Globale	100
General d'equipements electriques	Commerce	100	Contrôle Exclusif	Intégration Globale	100
AS Distribution	Commerce	93	Contrôle Exclusif	Intégration Globale	93
Energys Assad	Industrie	49	Contrôle Conjoint	Intégration Proportionnelle	49
Energys Assad North Africa	Commerce	100	Contrôle Exclusif	Intégration Globale	100
Energys Assad Industriel	Industrie	100	Contrôle Exclusif	Intégration Globale	100
Batterie Assad Côte d'Ivoire	Commerce	100	Contrôle Exclusif	Intégration Globale	100

L'intégration globale consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la société mère « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe ;
- élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes ;
- détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et/ou les capitaux propres consolidés ;
- cumul arithmétique des comptes individuels ;
- élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif et
- identification de la «Part du groupe» et des «intérêts minoritaires» dans l'actif net des sociétés consolidées.

L'intégration proportionnelle :c'est est une méthode de consolidation selon laquelle la quote-part d'un co-entrepreneur dans chacun des actifs, passifs, produits et charges de l'entité contrôlée conjointement est regroupée, ligne par ligne, avec les éléments similaires dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur ou est présentée sous des postes distincts dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur.

II.2.3 Date de clôture

Quand les états financiers utilisés en consolidation sont établis à des dates de clôture différentes, des ajustements doivent être effectués pour prendre en compte les effets des transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère. En aucun cas, la différence entre les dates de clôture ne doit être supérieure à trois mois.

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés est le 31 décembre qui correspond à celle des états financiers individuels annuels et le 30 juin pour des états financiers individuels intermédiaires.

II.2.4 Elimination des opérations intra-groupe et des résultats internes

- Élimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre les sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet sur le résultat ou sur les capitaux propres consolidés.

- Élimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres

(a) Les marges et les plus ou moins-values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.

(b) Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par annulation de la dotation pour les provisions constituées au cours de la période et par déduction sur les réserves pour les provisions constituées au cours des périodes antérieures.

II.2.5 Ecart d'acquisition «Goodwill»

Aucun écart d'acquisition positif n'est constaté au niveau du groupe ASSAD, vu le fait que toutes les participations remontent à la constitution des sociétés filiales, ou le cas échéant, à des augmentations de capital à la valeur nominale.

II.3 Principes comptables d'évaluation et de présentation :

Les principales règles et méthodes comptables appliquées par le Groupe se détaillent comme suit:

II.3.1 Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles subissent, le cas échéant un amortissement linéaire sur une durée de trois ans.

Les autres immobilisations incorporelles correspondant aux frais d'étude sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties au taux de 33,33% et 100%.

II.3.2 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont amorties linéairement sur la base des taux suivants:

Constructions	5%	
Matériels et outillages industriels		10%
Matériel de transport	20%	
Equipements de bureau		10%
Matériel informatique	15%	
Agencements Aménagements Installations		10%

Le principe de prorata temporis est respecté pour les biens acquis au cours de la période clôturée au 31 décembre 2016.

Toutefois, des taux d'amortissement économiques ont été pratiqués sur certaines immobilisations afin de refléter au mieux le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

II.3.3 Immobilisations financières :

Figurent à leur coût d'acquisition, les titres de participation des sociétés non retenues dans le périmètre de consolidation ainsi que les autres immobilisations financières.

II.3.4 Stocks :

Les méthodes d'évaluation du stock se résument comme suit :

- * Les pièces de rechange et matières premières sont évaluées à leur coût moyen pondéré. Ce coût est calculé après chaque entrée.
- * Les produits semi - finis et produits finis sont évalués à leur coût de revient.

II.3.5 Clients et comptes rattachés :

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

II.3.6 Dettes en monnaies étrangères :

Les opérations effectuées en monnaies étrangères ont été converties en Dinar Tunisien à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

Les soldes de clôture sont actualisés au cours de d'arrêté des comptes.

III. PROCEDURES SUIVIES POUR LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Après avoir déterminé le périmètre de consolidation et le pourcentage d'intérêt, la démarche suivie pour la préparation des états financiers consolidés est passée par les étapes suivantes :

- L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels ;
- L'intégration des comptes ou le cumul des comptes ;
- L'élimination des opérations ayant impact sur le résultat ;
- L'élimination des opérations réciproques ;
- L'élimination des opérations ayant impact sur le résultat ;
- L'élimination des titres détenus par la société mère et la répartition des capitaux propres des sociétés consolidées ;
- Etablissement des comptes consolidés.

III-1 L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels

L'homogénéisation vise à corriger les divergences entre les méthodes et pratiques comptables utilisées par les sociétés du groupe. Il s'agit d'un retraitement dans les comptes individuels.

L'opération d'ajustement fait partie de cette étape. Elle est importante dans le processus de consolidation et intervient aussi bien dans les comptes de la société consolidée que dans ceux de la société mère.

Les travaux effectués et les retraitements opérés ont concernés principalement:

- L'homogénéisation de la nomenclature des comptes individuels ;
- Le rapprochement des soldes des comptes réciproques entre les sociétés du groupe ;
- L'homogénéisation dans la présentation des états financiers ;
- L'impact, le cas échéant, de l'effet de l'impôt différé sur les écritures d'ajustement et d'homogénéisation.

Par ailleurs, il était nécessaire de créer des écritures d'ajustements dans chacune des sociétés du groupe afin de préparer l'étape d'élimination des comptes réciproques.

III-2 La conversion des comptes des filiales étrangères

Dans le cadre du processus de consolidation, la conversion des comptes des établissements étrangers est effectuée après retraitements d'homogénéité.

L'approche de conversion imposée par IAS 21 exige l'utilisation des procédures suivantes :

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté doivent être convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat doivent être convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant doivent être comptabilisés en tant que différence de change inscrite dans le compte « Autres capitaux propres ».

A cet effet, les éléments de l'état de résultats ont été convertis ; le résultat ainsi obtenu a été reporté au bilan. Pour des raisons pratiques, un cours approchant les cours de change aux dates des transactions, soit le cours moyen pour la période, a été utilisé pour convertir les éléments de produits et charges.

III-3 L'intégration des comptes

Pour les sociétés contrôlées d'une manière exhaustive, l'étape d'intégration consiste à cumuler rubrique par rubrique les comptes des sociétés (mère et filiales) après l'étape d'homogénéisation et d'ajustement.

L'intégration des comptes consiste à reprendre :

- Au bilan de la société consolidante, tous les éléments composant l'actif et le passif des sociétés filiales
- Au compte de résultat, toutes les charges et tous les produits concourant à la détermination du bénéfice de la période.

Il s'agit donc de cumuler les différents postes du bilan, de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie des différentes sociétés du groupe intégré globalement ou proportionnellement.

Pour les sociétés contrôlées conjointement avec des partenaires l'intégration est faite proportionnellement au prorata du pourcentage de détention de la société consolidante.

III-4 L'élimination des comptes réciproques :

Dans le souci de présenter le groupe comme une entité économique unique, il y a lieu d'éliminer toutes les opérations réciproques entre les sociétés du groupe. Ces opérations résultent des échanges de biens et services d'une part, et des échanges financiers d'autre part.

L'étape d'homogénéisation a permis d'identifier les opérations réciproques (échanges de biens et services et facturation de quotes-parts dans les charges communes) ainsi que les comptes dans lesquels elles ont été constatées dans les sociétés du groupe.

Les opérations réciproques entre les sociétés du groupe consistent en des échanges de biens et services et des facturations de quote-part dans les charges communes.

Cette étape nécessite auparavant l'élimination des profits internes sur cessions d'immobilisations, des marges internes sur stock acquis auprès des sociétés de groupe, ainsi que des dividendes intragroupes.

III-5 Détermination de l'écart de première consolidation

L'écart de première consolidation est la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part dans les capitaux propres à la date de la prise de contrôle avec ajustement par rapport aux résultats réalisés postérieurement.

L'écart d'acquisition est obtenu par différence entre les actifs et les passifs identifiables valorisés à la date de prise de contrôle et le coût d'acquisition des titres. Il correspond ainsi à des éléments non affectables ou susceptibles d'être revendus. Cet écart inclut toute une série d'éléments subjectifs qui entrent dans l'évaluation de la juste valeur des éléments d'actifs et de passifs identifiables.

III-6 Répartition des capitaux propres et élimination des titres :

Cette étape de la consolidation consiste dans la comptabilisation de la part de la consolidante dans les capitaux propres des sociétés consolidées qui impose d'éliminer, en contrepartie, les titres de participations y afférents.

Celle-ci étant comptabilisée à son coût d'acquisition (Achat ou apport), il en résulte un écart appelé « écart de consolidation » qui a pour origine :

- L'écart de première consolidation qui s'explique par l'existence d'un goodwill;
- La part de la société mère dans la variation des capitaux propres de la filiale depuis cette date;
- La partie restante est affectée aux intérêts minoritaires.

Bilan

B.1. Immobilisations incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Assistances techniques	4 155	4 357
Autres immobilisations incorporelles	198 066	198 066
Immobilisations incorporelles en cours	0	0
Concessions de marques, brevets, licences, marques, procédés	3 238	1 327
Logiciels	976 293	924 596
Sous total	1 181 752	1 128 346
Amortissement	-1 042 539	-974 248
Total	139 213	154 098

B.2. Immobilisations corporelles

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Terrains	5 503 817	5 420 621
Constructions	9 060 766	9 047 201
Matériel & outillage Ind	49 707 488	46 785 778
Matériel de transport	2 429 728	2 265 574
Agencement & Aménagement & Installations Matériel Industriel	1 608 078	1 559 074
Equipements de bureau	1 159 340	1 100 445
Matériel informatique	1 303 879	1 341 200
Immobilisation à statut juridique particulier	1 502 556	1 471 590
Agencement & Aménagement des terrains	30 805	30 805
Installations Générales, Agencements & Aménagements des constructions	4 032 439	3 706 058
Agencement & Aménagement & Installations Divers	5 799 984	5 713 989
Immobilisations corporelles en cours	1 502 868	1 592 193
Autres immobilisations corporelles	83	83
Sous total	83 641 831	80 034 612
Amortissement	-54 853 547	-48 389 674
Total	28 788 284	31 644 938

B.3. Immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Dépôts de cautionnements versés	537 548	474 687
Prêts au personnel	293 943	598 303
Titres de participation	245 801	222 521
Emprunt national	165 688	159 538
Sous total	1 242 980	1 455 049
Provision sur dépôt et cautionnement	-21 013	-20 013
Provision sur prêt personnel	-27 760	-27 760
Provision sur titres de participation	-7 821	-7 821
Sous total	-56 594	-55 594
Total	1 186 386	1 399 455

Les titres de participations se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
BTS	15 000	15 000
Consortium Tunisien des Composants Automobiles	12 500	12 500
Mediterranean Institute of Technologie	90 000	90 000
S.M.U (suite partage Sicaf Assad)	120 000	120 000
Sté Rea.Tun.Car (suite partage Sicaf Assad)	1	1
Autres titres de participation	8 300	7 520
Versement restant sur titres de participation	0	-22 500
Total	245 801	222 521

B.4. Autres actifs non courants

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Charges à répartir	0	171 155
Frais préliminaires	679 214	534 309
Total	679 214	705 464

B.5. Stocks

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Matières premières	13 072 340	9 641 823
Matières consommables et pièce de rechange	4 123 995	4 179 726
Produits finis et en cours de production	12 000 847	19 264 186
Sous total	29 197 182	33 085 735
Provision sur stocks	-1 214 508	-1 162 434
Sous total	-1 214 508	-1 162 434
Total	27 982 674	31 923 301

B.6. Clients et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Clients ordinaires	36 267 013	40 942 615
Clients effets à recevoir	3 540 560	2 313 044
Clients douteux et litigieux	6 487 012	4 544 336
Sous total	46 294 585	47 799 995
Provisions sur clients	-6 487 012	-4 544 336
Sous total	-6 487 012	-4 544 336
Total	39 807 573	43 255 659

B.7. Autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Avances et prêts au personnel	94 045	45 917
Charges constatées d'avance	736 660	600 114
Compte d'attente	96 622	96 622
Débiteurs divers	169 205	112 485
Etat, crédit de TVA	4 064 717	4 316 403
Etat, crédit d'IS	6 634 197	5 800 270
Fournisseurs avances et acomptes	139 982	102 926
Produits à recevoir	92	41 301
Sous total	11 935 520	11 116 038
Provisions sur actifs courants	-145 061	-140 917
Total	11 790 459	10 975 121

B.8. Placements et autres actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Échéances à moins d'un an sur prêt personnel	320 844	377 221
Placements	464 946	240 091
Total	785 790	617 312

B.9. Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Autres organismes financiers	19	73
Banques	7 660 727	3 410 677
Caisses	30 539	9 333
Chèques à l'encaissement	300 199	62 312
Effets remis à l'encaissement	8 539	83 421
Régie d'avance et accreditif	60 570	1 304 371
Titres SICAV	0	127 882
Total	8 060 593	4 998 069

B.10. Capitaux propres

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Capital social	12 000 000	12 000 000
Réserves consolidés	27 510 208	29 917 020
Actions propres	-376 909	-171 227
Ecart de conversion	810 423	329 774
Subvention d'investissement	309 817	380 230
Résultat de l'exercice consolidé	2 782 017	-2 267 062
Total - Capitaux propres	43 035 556	40 188 735
Réserves des minoritaires	740 213	1 081 428
Résultat des minoritaires	786 268	-109 945
Total - Intérêts minoritaires	1 526 481	971 483

B.11. Emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Emprunts bancaires	7 130 606	11 393 127
Emprunts obligataires	25 000 000	25 000 000
Emprunts leasing	194 174	402 084
Total	32 324 780	36 795 211

B.12. Provisions pour risques et charges

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Provisions pour garanties données	452 507	303 065
Provisions pour risques et charges	1 465 157	1 226 904
Total	1 917 664	1 529 969

B.13. Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Fournisseurs d'exploitation	8 357 519	10 136 395
Fournisseurs d'immobilisations	531 412	8 814
Fournisseurs factures non parvenues	173 039	565 856
Total	9 061 970	10 711 065

B.14. Autres passifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Associés, dividendes à payer	85 238	85 021
Caisse de sécurité sociale	1 038 206	1 180 741
Charges à payer	2 653 131	2 703 682
Compte d'attente	8 462	8 478
Comptes courants associés	34 398	34 398
Créditeurs divers	131 554	18 964
Etat, impôts et taxes	2 000 419	646 514
Opérations particulières avec l'Etat	32 039	0
Personnel charges à payer	2 413 043	1 447 304
Personnel rémunérations dues	40 182	628 673
Clients Avances et acomptes	479 448	0
Ristournes clients	745 435	854 154
Total	9 661 555	7 607 929

B.15. Concours bancaires et autres passifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Crédit de préfinancement export	16 161 928	14 657 745
Découverts bancaires	1 636 963	9 350 494
Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	3 522 521	3 410 340
Echéances à moins d'un an sur emprunts leasing	287 110	343 053
Intérêts courus	83 658	107 393
Total	21 692 180	27 869 025

Etat de résultat

R.1. Revenus

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Chiffre d'affaires	97 458 597	88 948 407
Total	97 458 597	88 948 407

R.2. Autres produits d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Produits de location	187 965	186 824
Quote-part subvention inscrite au résultat	70 413	70 413
Total	258 378	257 237

R.3. Achats consommés de matières

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Achats consommés de Plomb	19 643 423	24 075 944
Variation des stocks de MP et autres approvisionnements	-563 771	3 059 198
Achats consommés de matières, fournitures et autres approv.	24 657 485	25 340 901
Achats de pièces de rechange	1 687 328	1 963 145
Autres achats non stockés	691 193	754 328
Achats de marchandises	2 926 597	2 656 843
Total	49 042 255	57 850 359

R.4. Charges de personnel

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Salaires bruts	13 506 567	12 841 141
Cotisation sécurité sociale	2 796 443	2 797 848
Autres charges de personnel	258 149	255 599
Total	16 561 159	15 894 588

R.5. Dotations aux Amortissements et aux Provisions

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	75 983	76 175
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	6 260 279	6 225 099
Dotations aux résorptions des charges reportées	171 155	171 154
Dotations aux provisions	3 723 025	2 021 648
Reprises sur provisions	-1 414 828	-1 690 450
Total	8 815 614	6 803 626

R.6. Autres charges d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Déplacement, mission et réception	514 156	548 338
Redevances	47 835	19 520
Divers services extérieurs	269 461	172 008
Entretien et réparation	497 137	521 806
Frais de transport	1 097 232	1 546 976
Frais postaux et de télécommunication	191 770	198 416
Honoraires	1 765 148	1 633 103
Impôts et taxes	851 166	824 809
Jetons de présence	171 198	145 240
Location	1 038 633	1 094 005
Personnel extérieur à l'entreprise	171 169	281 132
Primes d'assurance	327 759	361 744
Publicité, publication et relation publique	679 983	864 815
Services bancaires et assimilés	555 954	488 886
Sous-traitance générale	57 694	77 659
Total	8 236 295	8 778 457

R.7. Produits de placements

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Divers Produits	276 098	350 673
Produits nets des titres SICAV	6 221	118 488
Total	282 319	469 161

R.8. Charges financières nettes

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Charges d'intérêts nettes	-4 280 754	-4 648 376
Gains de change	3 864 412	1 511 264
Pertes de change	-1 409 761	-3 231 035
Total	-1 826 103	-6 368 147

R.9. Gains ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Gains sur éléments non récurrents	256 381	579 850
Plus-value sur cession d'immobilisations	23 362	54 923
Total	279 743	634 773

R.10. Autres pertes ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Moins-value sur cession d'immobilisations	-518	-35 999
Pertes sur éléments non récurrents	-137 501	-479 669
Total	-138 019	-515 668

R.11. Autres pertes ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Impôts sur les sociétés	1 424 538	428 946
Total	1 424 538	428 946

Etat de Flux de trésorerie :

F.1- Trésorerie Début et fin de l'exercice :

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Autres organismes financiers	19	73
Banques	7 660 727	3 410 677
Caisses	30 539	9 333
Chèques à l'encaissement	300 199	62 312
Effets remis à l'encaissement	8 539	83 421
Régie d'avance et accréditif	60 570	1 304 371
Titres SICAV	0	127 882
Sous total	8 060 593	4 998 069
Crédit de préfinancement export	-16 161 928	-14 657 745
Découverts bancaires	-1 636 963	-9 350 494
Sous total	-17 798 891	-24 008 239
Total	-9 738 298	-19 010 170

Evénements postérieurs

Ces états financiers consolidés sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 28 mars 2017. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS
AU 31 DECEMBRE 2016

Messieurs les Actionnaires,

Introduction

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre société, et en application des dispositions de l'article 471 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe constitué par la société «L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD» et ses filiales, qui comprennent le bilan consolidé, l'état de résultat consolidé et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2016, ainsi que les notes aux états financiers consolidés.

Responsabilité de la direction relative aux états financiers consolidés

Ces états financiers qui font apparaître un total net de bilan consolidé des capitaux propres positifs (part du Groupe) de 43.035.556 dinars y compris le bénéfice de la période (part du Groupe) s'élevant à 2.782.017 dinars, ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Le conseil est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en la matière. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction et la présentation de l'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés sont sincères et réguliers et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du groupe constitué par la société « L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD » et ses filiales au 31 décembre 2016, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le fait que la société « L'accumulateur Tunisien ASSAD » a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices de 2009 à 2012. Une notification du résultat du contrôle a été reçue en date du 7 juillet 2014 et a fait ressortir un montant de 1.410.944 DT en principal et pénalités dont 854.165 DT de reports d'IS et de TVA non acceptés.

La notification a fait l'objet d'une opposition motivée de la part de la société « L'accumulateur Tunisien ASSAD » rejetant les principaux chefs de redressement. Toutefois, l'administration fiscale a maintenu sa position initiale lors de sa réponse en date du 19 janvier 2015. Le 5 février 2015, la société « L'accumulateur Tunisien ASSAD » a répondu à l'administration fiscale en maintenant sa position initiale et en appuyant ses propos par plus d'arguments.

La provision constatée pour faire face à ce risque est de l'ordre de 618.103 DT.

Vérifications et Informations Spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous n'avons pas relevé des insuffisances majeures qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable aboutissant à la préparation des états financiers consolidés.

Fait à Tunis, le 4 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

Associés - M.T.B.F

Ahmed BELAIFA

Cabinet ZAHAF & Associés

Mahmoud ZAHAF

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **17 mai 2017**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Auditing & Consulting Worldwide représenté par M. Ahmed KHLIF.

BILANS COMPARES AU 31-12-2016

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2016	31/12/2015
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	119 970 884,239	91 474 517,680
AC1-A	OBLIGATIONS DE SOCIETES		18 051 017,722	11 302 665,628
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		96 590 818,037	77 300 115,899
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		5 329 048,480	2 871 736,153
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	57 856 089,036	32 714 097,955
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	57 855 215,201	32 714 053,728
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	873,835	44,227
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	120 331,037	85 945,247
TOTAL ACTIF			177 947 304,312	124 274 560,882
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	73 846,710	54 406,547
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	46 119,411	34 220,091
TOTAL PASSIF			119 966,121	88 626,638
ACTIF NET			177 827 338,191	124 185 934,244
CP1	CAPITAL	CP1	170 928 274,591	119 625 012,949
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	6 899 063,600	4 560 921,295
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		6 168 112,105	3 255 089,862
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		730 951,495	1 305 831,433
ACTIF NET			177 827 338,191	124 185 934,244
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			177 947 304,312	124 274 560,882

ETAT DE RESULTAT

DE L'EXERCICE CLOS LE 31-12-2016

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Exercice Clos le	Exercice Clos le
			31/12/2016	31/12/2015
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	4 704 460,769	2 670 123,059
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		845 778,464	157 404,151
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		3 690 375,205	2 454 393,148
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		168 307,100	58 325,760
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	2 450 956,653	1 140 203,473
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		200 542,238	247 407,500
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		1 337 218,684	548 845,726
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		913 195,731	343 950,247
REVENUS DES PLACEMENTS			7 155 417,422	3 810 326,532
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-779 006,455	-441 615,644
REVENU NET DES PLACEMENTS			6 376 410,967	3 368 710,888
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-208 298,862	-113 621,026
RESULTAT D'EXPLOITATION			6 168 112,105	3 255 089,862
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		730 951,495	1 305 831,433
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE			6 899 063,600	4 560 921,295
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-730 951,495	-1 305 831,433
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		19 193,629	-70 823,734
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		-25 989,297	-31 486,643
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-541,415	-2 843,537
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			6 160 775,022	3 149 935,948

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

DE L'EXERCICE CLOS LE 31-12-2016

DESIGNATION		Exercice Clos le	Exercice Clos le
		31/12/2016	31/12/2015
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL	6 160 775,022	3 149 935,948
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	6 168 112,105	3 255 089,862
AN1-B	VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	19 193,629	-70 823,734
AN1-C	+/-VAL REALISEES SUR CESSION DES TITRES	-25 989,297	-31 486,643
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	-541,415	-2 843,537
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	0,000
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	47 480 628,925	105 535 080,764
	SOUSCRIPTIONS	180 461 609,232	164 874 700,309
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	165 073 200,000	157 616 500,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	-1 266 936,925	-1 043 821,203
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	12 518 033,998	5 766 913,035
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	4 137 312,159	2 535 108,477
	RACHATS	-132 980 980,307	-59 339 619,545
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-121 312 500,000	-56 434 900,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	937 399,105	389 412,139
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (R)	-9 199 518,748	-2 064 854,640
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	-3 406 360,664	-1 229 277,044
	VARIATION DE L'ACTIF NET	53 641 403,947	108 685 016,712
AN4	ACTIF NET		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	124 185 934,244	15 500 917,532
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	177 827 338,191	124 185 934,244
AN5	NOMBRE D'ACTIONS		
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE	1 162 167	150 351
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE	1 599 774	1 162 167
	VALEUR LIQUIDATIVE		
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	106,857	103,098
B-	FIN DE L'EXERCICE	111,157	106,857
AN6	TAUX DE RENDEMENT	4,02%	3,65%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31/12/2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31/12/2016, au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2016.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2-4 Evénements postérieurs à la clôture

Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31/12/2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la (CCE), s'élevant à **462 608,408DT**, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de l'Actif net
AC1- A Obligations de sociétés		17 559 662,800	18 051 017,722	10,15%
ATB 2007/1(25 ANS)	3 000	192 000,000	197 812,800	0,11%
ATL 2013/1	1 550	120 986,800	125 681,269	0,07%
ATL 2015/1	10 000	1 000 000,000	1 029 592,000	0,58%
ATL 2015/2 A	10 000	1 000 000,000	1 050 984,000	0,59%
ATL 2015/2 C	10 000	1 000 000,000	1 052 680,000	0,59%
ATL 2016/1	10 000	1 000 000,000	1 031 936,000	0,58%
ATL 2017/1 A	5 000	500 000,000	500 248,219	0,28%
ATTIJARI BANK 2015 SUB/B	10 000	1 000 000,000	1 010 360,000	0,57%
ATTIJARI LEASE 2015/2 A	20 000	1 600 000,000	1 601 888,000	0,90%
ATTIJARI LEASING 2015-1/B	10 000	997 000,000	1 040 424,000	0,59%
ATTIJARI LEASING 2016-1/B	10 000	1 000 000,000	1 027 344,000	0,58%
BH SUB 2016/1	10 000	1 000 000,000	1 039 456,000	0,59%
BTE 2016/A	5 000	500 000,000	500 324,384	0,28%
CHO 2009/BIAT	3 000	112 500,000	113 056,800	0,06%
CIL 2015/2	10 000	800 000,000	808 448,000	0,46%
CIL 2016/2	10 000	1 000 000,000	1 001 972,603	0,56%
MEUBLATEX 2015	9 000	900 000,000	928 648,800	0,52%
SERVICOM 2012	1 000	39 576,000	41 300,025	0,02%
TL 2015/2	20 000	2 000 000,000	2 102 944,000	1,18%
TUNISIE FACTORING 2014/1	10 000	797 600,000	844 376,000	0,48%
UIB SUB 2016/A	10 000	1 000 000,000	1 001 540,822	0,56%
AC1-B Emprunts d'Etat		93 825 299,338	96 590 818,037	54,32%
Bons du Trésor Assimilables		93 748 681,613	96 512 244,997	54,27%
BTA 5,5-03/2019 (10 ANS)	667	694 423,400	718 223,422	0,40%
BTA 5,50% 02/2020	2 912	2 811 536,000	2 925 271,540	1,65%
BTA 5,50% 10/2018	2 098	2 054 991,000	2 075 476,677	1,17%
BTA 5,50% 10/2020	3 500	3 364 150,000	3 397 481,506	1,91%
BTA 5,50-03/2019 (10 ANS)	3 004	3 101 494,213	3 208 683,518	1,81%
BTA 5,75% JANVIER 2021	4 000	3 878 000,000	4 056 454,794	2,28%
BTA 6% AVRIL 2024	4 000	3 859 200,000	4 000 175,342	2,25%
BTA 6% JANVIER 2024	11 500	11 040 000,000	11 437 742,466	6,43%
BTA 6% OCTOBRE 2023	7 500	6 974 500,000	7 054 390,412	3,97%
BTA 6,3 MARS 2026	7 700	7 154 370,000	7 367 016,575	4,14%
BTA 6,3 OCTOBRE 2026	5 500	5 315 750,000	5 375 746,712	3,02%
BTA 6,7% AVRIL 2028	13 480	12 837 920,000	13 358 536,064	7,51%
BTA 6,75-07/2017 (10 ANS)	6 071	6 310 957,000	6 467 239,509	3,64%
BTA 6,90-05/2022 (15 ANS)	23 800	24 351 390,000	25 204 434,165	14,17%
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA (1)			-134 627,705	-0,08%
Emprunt National	10 266	76 617,725	78 573,040	0,04%
EN 2014 CAT A /5	10 266	76 617,725	78 573,040	0,04%
AC1-C Autres Valeurs (Titres OPCVM)	52 072	5 304 584,122	5 329 048,480	3,00%
SICAV TRESOR	52 072	5 304 584,122	5 329 048,480	3,00%
Total du portefeuille titres		116 689546,260	119 970 884,239	67,47%

- (1) Ce montant s'élevant au 31/12/2016 à **-134 627,705DT** correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA d'une manière constante à partir du 02/01/2014 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégré dans le calcul du résultat net de l'exercice.

L'amortissement de la décote relative aux BTA arrivés à échéance au cours de l'exercice arrêté et s'élevant à -18 260,000 DT, a été annulé en contrepartie de la constatation d'une moins-value réalisée sur BTA, d'égale montant, inscrite au niveau des capitaux propres parmi les sommes non capitalisables.

Cette méthode d'évaluation des BTA a été appliquée à partir du 02/01/2014 afin de remédier aux inconvénients liés à la méthode de valorisation au coût historique préconisée par la norme comptable NCT 17 lorsqu'il n'y a pas de moyens permettant de valoriser les BTA au prix du marché (marché secondaire non liquide).

Les mouvements du portefeuille titres de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/- values latentes	Valeur au 31 décembre	+/- values réalisées
Solde au 31 décembre 2015	88 979 637,834	2 624 236,822	-129 356,976	91 474 517,680	
<u>Acquisitions de l'exercice</u>					
- Obligations de sociétés	7 264 562,800			7 264 562,800	
- Emprunts d'Etat (BTA)	43 322 540,000			43 322 540,000	
- Emprunts d'Etat (Emprunt national)	76 617,725			76 617,725	
- Autres Valeurs (Titres OPCVM)	43 566 080,746			43 566 080,746	
<u>Remboursement et cessions de l'exercice</u>					
- Cessions des autres valeurs (Titres OPCVM)	-41 129 732,845			-41 129 732,845	-5 681,766
- Remboursement / Obligations de sociétés	-848 900,000			-848 900,000	600,000
- Remboursement / Emprunts d'Etat (BTA)	-24 541 260,000			-24 541 260,000	-18 260,000
Variation des plus ou moins-values latentes			19 193,629	19 193,629	
Variations des intérêts courus		767 264,504		767 264,504	
Solde au 31 décembre 2016	116 689 546,260	3 391 501,326	-110 163,347	119 970 884,239	-23 341,766

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **4 704 460,769 Dinars** au 31/12/2016 contre **2 670 123,059 Dinars** au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Revenus du portefeuille titres	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
Revenus des obligations de sociétés	845 778,464	157 404,151
Intérêts courus	490 327,130	111 512,195
Intérêts échus	355 451,334	45 891,956
Revenus des Emprunts d'Etat	3 690 375,205	2 454 393,148
Intérêts courus	2 419 850,049	2 165 587,522
Intérêts échus	1 270 525,156	288 805,626
Revenus des autres valeurs (titres OPCVM)	168 307,100	58 325,760
Dividendes	168 307,100	58 325,760
Total	4 704 460,769	2 670 123,059

AC2. Note sur les placements monétaires et disponibilités :**AC2-A. Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à **57 855 215,201 Dinars**, contre **32 714 053,728 Dinars** au 31/12/2015 et il est détaillé comme suit :

Rubrique	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
Bons du Trésor à Court Terme	3 790 084,019	8 666 059,156
Certificats de Dépôt	29 485 715,181	11 995 798,188
Autres placements (Dépôt à terme)	24 579 416,001	12 052 196,384
Total	57 855 215,201	32 714 053,728

AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de l'Actif Net
Bons du Trésor à Court Terme		3 759 728 465	3 790 084,019	2,13%
BTC 52S-10/10/2017	3 260	3 102 445,283	3 132 464,606	1,76%
BTC 52S-02/01/2018	690	657 283,182	657 619,413	0,37%

AC2-A-2 Certificats de dépôts :

Désignation	Emetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de l'Actif Net
Certificats de dépôts à moins d'un an	BIAT		29 469 032,909	29 485 715,181	16,58%
CDP 10J-01/01/2017	BIAT	2	998 950,268	1 000 000,000	0,56%
CDP 10J-02/01/2017	BIAT	3	1 498 425,402	1 499 842,354	0,84%
CDP 10J-03/01/2017	BIAT	6	2 996 850,804	2 999 369,498	1,69%
CDP 10J-04/01/2017	BIAT	5	2 497 375,670	2 499 211,977	1,41%
CDP 10J-05/01/2017	BIAT	9	4 495 276,207	4 498 108,994	2,53%
CDP 10J-06/01/2017	BIAT	10	4 994 751,341	4 997 373,947	2,81%
CDP 10J-07/01/2017	BIAT	15	7 492 127,011	7 495 273,726	4,21%
CDP 10J-08/01/2017	BIAT	6	2 996 850,804	2 997 794,694	1,69%
CDP 10J-09/01/2017	BIAT	3	1 498 425,402	1 498 739,991	0,84%

AC2-A-3 Dépôt à Terme :

Désignation	Banque	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de l'Actif Net
Dépôt à Terme	BIAT		24 500 000,000	24 579 416,001	13,82%
DAT 92J-18/01/2017	BIAT	1	2 000 000,000	2 017 293,150	1,13%
DAT 92J-20/01/2017	BIAT	1	500 000,000	504 208,000	0,28%
DAT 92J-15/02/2017	BIAT	1	500 000,000	502 745,315	0,28%
DAT 92J-02/03/2017	BIAT	1	7 000 000,000	7 026 168,110	3,95%
DAT 92J-03/03/2017	BIAT	1	1 500 000,000	1 505 330,302	0,85%
DAT 92J-07/03/2017	BIAT	1	3 000 000,000	3 009 285,041	1,69%
DAT 92J-16/03/2017	BIAT	1	3 000 000,000	3 006 190,027	1,69%
DAT 92J-17/03/2017	BIAT	1	2 000 000,000	2 003 897,425	1,13%
DAT 91J-24/03/2017	BIAT	1	3 500 000,000	3 503 610,850	1,97%
DAT 91J-29/03/2017	BIAT	1	1 500 000,000	1 500 687,781	0,85%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à **873,835 Dinars** représentant les avoirs en banque.

AC3. Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/12/2016 à **120 331,037 Dinars** contre **85 945,247 Dinars** au 31/12/2015 représentant la retenue à la source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables, sur l'Emprunt National et sur les achats des obligations de sociétés.

Créances d'exploitation	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
R/S sur les achats de Bons du Trésor Assimilables	119 585,260	74 995,918
R/S sur Emprunt National 2014 CAT. A /5	97,900	0,000
R/S sur les achats des obligations de Sociétés	647,877	10 949,329
Total	120 331,037	85 945,247

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à **2 450 956,653Dinars** au 31/12/2016 contre **1 140 203,473Dinars** au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
Revenus des Bons du Trésor à CT	200 542,238	247 407,500
Intérêts courus	30 355,554	127 265,523
Intérêts échus	170 186,684	120 141,977
Revenus des Certificats de Dépôt	1 337 218,684	548 845,726
Intérêts courus	16 682,272	7 251,176
Intérêts échus	1 320 536,412	541 594,550
Revenus des autres placements (DAT)	913 195,731	343 950,247
Intérêts courus	79 416,001	52 196,384
Intérêts échus	833 779,730	291 753,863
Total	2 450 956,653	1 140 203,473

PA Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à **119 966,121 Dinars** contre **88 626,638 Dinars** au 31/12/2015 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
PA 1	Opérateurs créditeurs	73 846,710	54 406,547
PA 2	Autres créditeurs divers	46 119,411	34 220,091
Total		119 966,121	88 626,638

PA1: Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2016 à **73 846,710 Dinars** contre **54 406,547 Dinars** au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
Gestionnaire	29 538,684	36 895,531
Dépositaire	14 769,341	1 698,645
Distributeurs	29 538,685	15 812,371
Total	73 846,710	54 406,547

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/12/2016 à **46 119,411 Dinars** contre **34 220,091 Dinars** au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015 (*)
Etat, impôts et taxes	12 281,404	8 706,863
Redevance CMF	14 769,150	10 541,396
Rémunération CAC	4 559,517	8 029,720
Jetons de présence	5 999,838	6 000,000
Provision pour charges diverses	8 509,502	942,112
Total	46 119,411	34 220,091

(*)Retraités pour les besoins de la comparaison

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2016 à **779 006,455 Dinars** contre **441 615,644 Dinars** au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	311 602,578	296 062,003
Rémunération du dépositaire	155 801,299	18 669,917
Rémunération des distributeurs	311 602,578	126 883,724
Total	779 006,455	441 615,644

CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2016 à **208 298,862 Dinars** contre **113 621,026 Dinars** au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Redevance CMF	155 798,967	84 587,624
Impôts et Taxes	17 841,935	7 616,977
Rémunération CAC	21 176,873	14 188,754
Jetons de Présence	5 999,838	7 016,071
Diverses charges d'exploitation	7 481,249	211,600
Total	208 298,862	113 621,026

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2016 se détaillent comme suit :

<u>Capital au 01/01 (en nominal)</u>	2016	2015
· Montant	: 116 216 700,000 Dinars	: 15 035 100,000 Dinars
· Nombre de titres émis	: 1 162 167	: 150 351
· Nombre d'actionnaires	: 798	: 36
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
· Montant	: 165 073 200,000Dinars	:157616 500,000 Dinars
· Nombre de titres émis	: 1 650 732	: 1 576 165
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
· Montant	: 121 312 500,000 Dinars	: 56 434 900,000Dinars
· Nombre de titres rachetés	: 1 213 125	: 564 349
<u>Capital au 31/12</u>	: 170 928 274,591Dinars	:119 625012,949Dinars
· Montant en nominal	: 159 977 400,000 Dinars	:116 216700,000 Dinars
· Sommes non capitalisables (1)	: -1 180 728,455 Dinars	: -843 853,552 Dinars
· Sommes capitalisées (2)	: 12 131 603,046 Dinars	: 4 252 166,501 Dinars
· Nombre de titres	: 1 599 774	: 1 162 167
· Nombre d'actionnaires	: 1 441	: 798

(1) : Les sommes non capitalisables s'élèvent au 31/12/2016 à – **1 180 728,455 Dinars** contre - **843 853,552 au 31/12/2015** et se détaillent comme suit

	31/12/2016	31/12/2015
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	- 843 853,552	- 84 290,574
1- Résultat non capitalisable de l'exercice	- 7 337,083	- 105 153,914
✓ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	19 193,629	- 70 823,734
✓ +/- values réalisées sur cession de titres	- 25 989,297	- 31 486,643
✓ Frais de négociation de titres	- 541,415	- 2 843,537
2- Régularisation des sommes non capitalisables	- 329 537,820	- 654 409,064
✓ Aux émissions	- 1 266 936,925	- 1 043 821,203
✓ Aux rachats	937 399,105	389 412,139
Total sommes non capitalisables	- 1 180 728,455	- 843 853,552

(2) Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/12/2016 à **12 131 603,046 Dinars** contre **4 252 166,501 Dinars** au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	4 252 166,501	-
1- Sommes capitalisées de l'exercice clos	4 560 921,295 (*)	550 108,106
2- Régularisation des sommes capitalisées de l'Exercice. clos	3 318 515,250	3 702 058,395
✓ Aux émissions	12 518 033,998	5 766 913,035
✓ Aux rachats	- 9 199 518,748	-2 064 854,640
Total des sommes capitalisées	12 131 603,046	4 252 166,501

(*) : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2015 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 18/05/2016 statuant sur les états financiers de l'exercice 2015 :

Résultat d'exploitation - Exercice 2015	3 255 089,862
Régularisation du résultat capitalisable	1 305 831,433
Sommes capitalisées Exercice 2015	4 560 921,295

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE.

Le solde de ce poste au 31/12/2016 à **6 899 063,600 Dinars** et se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
Résultat capitalisable de l'exercice	6 168 112,105	3 255 089,862
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice	730 951,495	1 305 831,433
Sommes capitalisables	6 899 063,600	4 560 921,295

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Rubriques	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	4,473	3,279	10,076	3,863	4,778
Charges de gestion des placements	-0,487	- 0,380	- 1,284	- 0,509	- 0,642
Revenu net des placements	3,986	2,899	8,792	3,354	4,136
Autres charges d'exploitation	-0,130	- 0,098	- 0,379	- 0,176	- 0,201
Résultat d'exploitation	3,856	2,801	8,413	3,178	3,935
Régularisation du résultat d'exploitation	0,457	1,123	- 4,755	0,699	-0,136
Sommes capitalisables de l'exercice	4,313	3,924	3,658	3,877	3,799
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,457	- 1,123	4,755	- 0,699	0,136
Variation des +/- valeurs potentielles/titres	0,012	- 0,061	- 0,389	0,000	0,000
Plus ou moins-values réalisées / cession de titres	-0,016	- 0,027	- 1,692	- 0,042	- 0,012
Frais de négociation de titres	0,000	- 0,003	0,000	0,000	0,000
+/- values sur titres et frais de négociations	-0,004	-0,090	-2,081	-0,042	-0,012
Résultat net de l'exercice	3,852	2,710	6,331	3,136	3,923
Résultat non capitalisable de l'exercice	-0,004	- 0,090	- 2,081	- 0,042	- 0,012
Régularisation du résultat non capitalisable	-0,008	- 0,075	1,323	- 0,006	- 0,025
Sommes non capitalisables de l'exercice	-0,012	- 0,165	- 0,758	- 0,048	- 0,037
Distribution des dividendes	0,000	0,000	3,877	3,800	3,841
Valeur Liquidative	111,157	106,857	103,098	104,075	104,045

4-2 Ratio de gestion des placements

Rubriques	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,500%	0,522%	0,551%	0,600%	0,600%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,134%	0,134%	0,163%	0,207%	0,187%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen :	3,959%	3,848%(*)	3,607%(*)	3,745%(*)	3,676%
Actif net moyen	155 798 524,753	84587371,728	35070609,245	14218842,310	14105978,383

(*) Retraité pour les besoins de la comparaison

4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

4-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} décembre 2009, en remplacement de la Financière de Placement et de Gestion Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La gestion comptable de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,20 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2016 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,35% à 0,2% TTC l'an.

4-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC de l'actif net, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de supprimer, à partir du 1^{er} janvier 2016, le seuil minimum de 5 000 dinars TTC et le seuil maximum de 20.000 dinars TTC qui étaient initialement appliqués.

4-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,2% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2016 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,15% à 0,2% TTC l'an.

4-4 Mode d'affectation des résultats :

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, depuis l'exercice 2014, suite au changement du type de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 24/04/2014.

4-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce à compter du 1^{er} janvier 2016.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2016

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 05Avril 2016, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » arrêtés au 31 Décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total bilan de **177 947 304,312 DT**, un actif net de **177 827 338,191 DT** et un résultat net de l'exercice de **6 160 775,022 DT**, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers, ci-joint, de la Société « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » comprenant le bilan au 31 Décembre 2016, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1- Responsabilité du conseil d'administration relative aux états financiers

Le conseil d'administration de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur.

En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3- Opinion

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » arrêtée au 31 Décembre 2016 ainsi que du résultat de ses opérations et des mouvements de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Par ailleurs, et sans remettre en cause notre opinion, ci-dessus exprimée, nous vous informons que la «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» évalue les BTA à leurs prix de revient majorés des intérêts courus à la date du 31/12/2016 et ajustés du montant de l'amortissement linéaire, des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA par rapport au prix de remboursement, sur la période restant à courir jusqu'à la date de l'échéance. Cet amortissement, s'élevant au 31/12/2016 à un montant net de **134 627,705 DT**, constitue une moins-value potentielle qui est portée directement en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et apparaît comme composante du résultat net de l'exercice.

Cette méthode d'amortissement linéaire des primes et décotes constatées sur les BTA est appliquée par la «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» à partir du 02/01/2014. Bien qu'elle ne soit pas préconisée par la norme comptable NCT 17 relative au portefeuille-titres et autres opérations effectuées par les OPCVM, elle demeure conforme aux usages de la profession, en l'absence d'un environnement approprié.

Nous attirons également l'attention sur la Note 2.4 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n°230 du 04 Janvier 2017, la charge encourue par «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 Décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à **462 608,408DT**, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, dans le cadre de notre audit et conformément aux normes professionnelles, aux vérifications prévues par la loi :

- En application de l'article 266 (Alinéa 1^{er}) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice 2016. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, à des remarques particulières.
- En application de l'article 266 (Alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005 et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
- En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatives aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes des valeurs mobilières, nous avons vérifié la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » à la réglementation en vigueur. Il convient de noter, dans ce cadre, que la société procède au suivi de la liste des actionnaires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur.

- Au cours de l'exercice 2016, la société « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » ne s'est pas conformée de manière permanente aux dispositions suivantes :
 - o l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 concernant :
 - l'emploi de moins de 20% de son actif en liquidités et quasi liquidités ;
 - l'emploi de plus de 30% de son actif en certificats de dépôts et en Bons du Trésor à Court Terme
 - L'emploi de plus de 5% de son actif net en titres OPCVM.
 - o l'article 29 du code des organismes de placement collectif en employant plus de 10% de son actif dans des certificats de dépôt émis par un même émetteur.

Tunis, le 19 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :

Auditing & Consulting Worldwide

Ahmed KHLIF

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2016

En application des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base d'informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2016

Certaines opérations réalisées au cours de l'exercice 2016 résultent de l'exécution de conventions conclues par la société au cours des exercices antérieurs.

Dans ce cadre il y a lieu de citer l'application d'une commission de courtage à la charge de la « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » qui a été décidée par le conseil d'administration du 29 mars 2013 au profit de la « BIAT CAPITAL », intermédiaire en bourse, chargé de l'exécution des opérations en bourse pour le compte de la SICAV. Aucune convention n'est établie dans ce cadre.

Au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, le montant de cette commission de courtage s'élève à 538,964 DT (TTC), soit un taux de 0,118%(TTC) appliqué au montant des transactions. Ce montant est porté en capital conformément à la norme comptable NC17 relative au portefeuille-titres et autres opérations effectuées par les OPCVM.

II- Conventions et opérations conclues et/ou appliquées au cours de l'exercice 2016

L'exercice 2016 a vu l'entrée en vigueur des conventions mises à jour suivantes :

- La convention de gestion en vertu de laquelle « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » confie à la société « BIAT ASSET MANAGEMENT » l'ensemble des tâches relatives à sa gestion commerciale, financière administrative et comptable conformément à la réglementation en vigueur. Cette convention a été mise à jour en date du 18/12/2015 afin de tenir compte des modifications apportées et notamment de celles décidées par le conseil d'administration réuni en date du 29 juin 2015 consistant à revoir à la baisse la commission de gestion annuelle de 0,35% à 0,20% (TTC) de l'actif net de la « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** », calculée quotidiennement. Ces modifications sont entrées en vigueur à partir du 01/01/2016.

Au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, le montant de cette commission de gestion s'élève à 311 602,578 DT(TTC) porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

- La convention de dépôt en vertu de laquelle « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » confie à la « BIAT » la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds. Cette convention a été mise à jour en date du 18/12/2015 afin de tenir compte des modifications apportées et notamment de celles décidées par le conseil d'administration réuni en date du 29 juin 2015 consistant à supprimer le seuil minimal de 5 000 DT (TTC) et le seuil maximal 20 000 DT (TTC) qui étaient appliqués, tout en gardant le même taux de 0,1% de l'actif net de la « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** », calculé quotidiennement.

Ces modifications sont entrées en vigueur à partir du 01/01/2016.

Au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, le montant de la commission du dépositaire s'élève à 155801,299 DT (TTC) porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

- Les conventions de distribution signées avec « BIAT ASSET MANAGEMENT », « BIAT » et « BIAT CAPITAL » qui ont été mises à jour pour tenir compte des modifications apportées et notamment de celles décidées par le conseil d'administration réuni en date du 29 juin 2015 consistant à porter la commission de distribution de 0,15% à 0,20% (TTC) de l'actif net de la « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** », calculée quotidiennement. La part de chaque distributeur de cette commission est calculée au prorata de sa distribution. Ces modifications sont entrées en vigueur à partir du 01/01/2016.

Au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, le montant de cette commission de distribution s'élève à 311602,578 DT (TTC) porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat. Ce montant est défalqué comme suit :

Rubrique	Montant au 31/12/2016
BIAT ASSET MANAGEMENT	12048,302
BIAT	259567,067
BIAT CAPITAL	39987,209
Total	311 602,578

A partir de l'exercice 2016, la « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » prend à sa charge les dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais qui étaient jusque là pris en charge par la « BIAT ».

III- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par l'Assemblée Générale. Les jetons de présence servis au cours de l'exercice 2016 ont été décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 Mai 2016 statuant sur les états financiers de l'exercice 2015. Ils s'élèvent à un montant brut de 6 000 dinars.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 19 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :

Auditing & Consulting Worldwide

Ahmed KHLIF

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV PROSPERITY

SICAV PROSPERITY publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **17 mai 2017**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Auditing & Consulting Worldwide représenté par M. Ahmed KHLIF.

BILAN COMPARES AU 31-12-2016

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2016	31/12/2015
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	1 447 478,105	919 862,697
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		611 449,605	310 038,169
AC1-B	OBLIGATIONS DE SOCIETES		0,000	105 330,000
AC1-C	EMPRUNTS D'ETAT		677 982,220	452 856,045
AC1-D	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		158 046,280	51 638,483
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	1 981 262,892	588 394,768
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	624 261,907	588 321,033
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	1 357 000,985	73,735
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION		0,000	623,152
TOTAL ACTIF			3 428 740,997	1 508 880,617
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	1 146,346	631,711
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	51 059,136	10 105,544
TOTAL PASSIF			52 205,482	10 737,255
ACTIF NET			3 376 535,515	1 498 143,362
CP1	CAPITAL	CP1	3 286 610,707	1 459 741,965
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	89 924,808	38 401,397
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		17,489	13,362
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		41 685,278	40 320,545
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		48 222,041	-1 932,510
ACTIF NET			3 376 535,515	1 498 143,362
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			3 428 740,997	1 508 880,617

ETAT DE RESULTAT

DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Exercice clos	Exercice clos
			au	au
			31/12/2016	31/12/2015
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	44 029,331	36 759,223
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		14 281,800	13 344,100
PR1-B	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		1 405,797	5 696,400
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		28 147,384	17 160,963
PR1-D	REVENUS DES AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		194,350	557,760
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	19 327,842	24 480,213
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		19 327,842	24 480,213
REVENUS DES PLACEMENTS			63 357,173	61 239,436
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-8 284,399	-7 906,126
REVENU NET DES PLACEMENTS			55 072,774	53 333,310
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-13 387,496	-13 012,765
RESULTAT D'EXPLOITATION			41 685,278	40 320,545
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		48 222,041	-1 932,510
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE			89 907,319	38 388,035
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-48 222,041	1 932,510
PR4-B	VARIAT.DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		48 713,103	-44 644,026
PR4-C	+/- VALUE REALISEES SUR CESSION TITRES		-11 395,687	12 527,771
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-1 128,387	-1 241,983
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			77 874,307	6 962,307

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

DESIGNATION		Exercice Clos	Exercice Clos
		au	au
		31/12/2016	31/12/2015
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	77 874,307	6 962,307
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	41 685,278	40 320,545
AN1-B	VARIAT.DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	48 713,103	-44 644,026
AN1-C	+/- VALUE REALISEES SUR CESSION TITRES	-11 395,687	12 527,771
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-1 128,387	-1 241,983
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 839 262,438	236 559,186
	SOUSCRIPTIONS	2 293 641,737	820 612,930
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	2 018 500,000	719 500,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (S)	214 479,478	78 597,079
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS (S)	3 061,935	19 649,544
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX (S)	57 600,324	2 866,307
	RACHATS	-454 379,299	-584 053,744
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-400 400,000	-514 200,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (R)	-41 899,765	-57 471,745
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-2 701,251	-7 583,182
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX (S)	-9 378,283	-4 798,817
	VARIATION DE L'ACTIF NET	1 878 392,153	198 854,819
AN4	ACTIF NET		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	1 498 143,362	1 299 288,543
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	3 376 535,515	1 498 143,362
AN5	NOMBRE D' ACTIONS		
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE	13 557	11 504
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE	29 738	13 557
	VALEUR LIQUIDATIVE		
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	110,506	112,942
B-	FIN DE L'EXERCICE	113,542	110,506
AN6	TAUX DE RENDEMENT	5,31%	0,35%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31/12/2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en Actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2016 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 31/12/2016.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre

2-3 Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31/12/2016, au coût amorti.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2-5 Evénements postérieurs à la clôture

Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 Décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV PROSPERITY se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 Janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la (CCE), s'élevant à **3 126,396 DT**, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice..

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1 Note sur le portefeuille titres :

Désignation des Titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de l'actif net
AC1- A. Actions et droits rattachés		557 805,080	611 449,605	18,11%
ADWYA	7 630	47 603,365	47 916,400	1,42%
ATB	7 250	32 741,908	33 081,750	0,98%
ATL	5 420	15 484,800	16 043,200	0,48%
ATTIJ BANK	5 000	122 909,388	135 085,000	4,00%
CITY CARS	1 741	22 517,021	27 177,010	0,81%
ENNAKL	3 500	43 516,900	50 400,000	1,49%
EURO-CYCLES	825	8 121,666	33 744,975	1,00%
MAGASIN GENERAL	660	16 135,000	16 460,400	0,49%
MONOPRIX	3 500	44 524,709	34 044,500	1,01%
ONE TECH HOLDING	2 000	15 172,729	17 020,000	0,50%
SFBT	6 250	100 174,754	118 631,250	3,51%
SIMPAR	730	33 450,000	32 217,820	0,95%
SOTUVER	4 200	18 691,056	15 808,800	0,47%
TPR	11 950	36 761,784	33 818,500	1,00%
AC1- C. Emprunts d'Etat		662 566,050	677 982,220	20,08%
BTA 5.50% 10/2018	190	186 238,000	188 093,233	5,57%
BTA 5.6 -08/2022 (12 ANS)	200	191 300,000	194 810,356	5,77%
BTA 6% AVRIL 2024	256	246 144,000	255 166,421	7,56%
EN 2014 CAT. A /5	5 400	38 884,050	39 912,210	1,18%
AC1- D. Autres Valeurs (Titres OPCVM)		157 535,895	158 046,280	4,68%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	935	103 406,915	103 908,420	3,08%
SICAV TRESOR	529	54 128,980	54 137,860	1,60%
Total du portefeuille titres		1 377 907,025	1 447 478,105	42,87%

Les mouvements du portefeuille titres de la SICAV PROSPERITY

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres de la SICAV PROSPERITY, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/- values latentes	Valeur au 31 décembre	+/- values réalisées
Solde au 31 décembre 2015	900 414,045	14 006,845	5 441,807	919 862,697	
Acquisitions de l'exercice					
- Actions et droits rattachés	338 207,270			338 207,270	
- Emprunts d'Etat (BTA)	437 444,000			437 444,000	
- Emprunts d'Etat (EN)	51 845,400			51 845,400	
- Autres Valeurs (titres OPCVM)	449 973,119			449 973,119	
Remboursement et cessions de l'exercice					
- Cessions des actions et droits rattachés	-85 462,811			-85 462,811	-16 334,101
- Cessions de titres OPCVM	-343 611,448			-343 611,448	1 468,956
- Remboursement / Emprunts d'Etat (BTA)	-255 941,200			-255 941,200	3 058,800
- Remboursement / Emprunts d'Etat (EN)	-12 961,350			-12 961,350	538,650
- Cession / Emprunts de sociétés	-102 000,000			-102 000,000	
Variation des plus ou moins-values latentes			48 713,103	48 713,103	
Variations des intérêts courus		1 409,325		1 409,325	
Solde au 31 décembre 2016	1 377 907,025	15 416,170	54 154,910	1 447 478,105	-11 267,695

PR1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **44 029,331 Dinars** au 31/12/2016, contre **36 759,223 Dinars** au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Revenus du portefeuille-titres	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
Revenus des actions	14281,800	13 344,100
• Dividendes	14281,800	13 344,100
Revenus des obligations de sociétés	1405,797	5 696,400
• Intérêts courus	0,000	3 330,000
• Intérêts échus	1 405,797	2 366,400
Revenus des emprunts d'Etat	28147,384	17 160,963
• Intérêts courus	15 416,170	10 653,941
• Intérêts échus	12 731,214	6 507,022
Revenus des autres valeurs (Titres OPCVM)	194,350	557,760
• Dividendes	194,350	557,760
Total	44029,331	36 759,223

AC2 Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à **624 261,907 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillant comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
BTC 52S-02/01/2018	4 830	623 942,731	624 261,907	18,49%
Total		623 942,731	624 261,907	18,49%

AC2-B Disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à **1 357 000,985 Dinars** représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2016 à **19327,842 Dinars**, contre **24 480,213 Dinars** au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Revenus des Bons du Trésor	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
• Intérêts courus	319,176	10 176,336
• Intérêts échus	19 008,666	14 303,877
Total	19 327,842	24 480,213

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016, à **52 205,482 Dinars**, contre **10 737,255 Dinars** au 31/12/2015 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
PA1	Opérateurs créditeurs	1 146,346	631,711
PA2	Autres créditeurs divers	51 059,136	10 105,544
Total		52 205,482	10 737,255

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2016 à **1 146,346 Dinars** contre **631,711 Dinars** au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
Gestionnaire	687,794	379,025
Dépositaire	229,267	126,343
Distributeurs	229,285	126,343
Total	1 146,346	631,711

PA2 : Les autres créiteurs divers s'élèvent au 31/12/2016, à **51 059,136 Dinars** contre **10 105,544 Dinars** au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Autres créiteurs divers	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015	(*)
Etat, impôts et taxes	104,739	99,466	
Redevance CMF	229,261	126,340	
Provision pour charges diverses	9,015	1 001,461	
Rémunération CAC	981,507	1 118,500	
Jetons de présence	5 999,838	6 000,000	
Dividendes à payer des exercices antérieurs	100,945	95,565	
Sommes à régler/Achat d'actions en Bourse	43 633,831	1 664,212	
Total	51 059,136	10 105,544	

(*) Retraités pour les besoins de la comparaison

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2016 à **8 284,399 Dinars**, contre **7 906,126 Dinars** au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2016 Au31/12/2016	Du 01/01/2015 Au31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	4 970,611	4 743,658
Rémunération du dépositaire	1 656,894	1 581,234
Rémunération des distributeurs	1 656,894	1 581,234
Total	8 284,399	7 906,126

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2016 à **13 387,496 Dinars** contre **13 012,765 Dinars** au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/01/2016 Au31/12/2016	Du 01/01/2015 Au31/12/2015
Redevance CMF	1 656,834	1 581,179
Impôts et Taxes	151,154	122,280
Rémunération CAC	4 479,840	4 480,000
Jetons de présence	5 999,838	6 000,000
Diverses charges d'exploitation	1 099,830	829,306
Total	13 387,496	13 012,765

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2016 se détaillent comme suit :

	2016	2015
<u>Capital au 01/01 (en nominal)</u>		
· Montant	: 1 355 700,000 Dinars	: 1 150 400,000 Dinars
· Nombre de titres émis	: 13 557	: 11 504
· Nombre d'actionnaires	: 35	: 40
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
· Montant	: 2 018 500,000 Dinars	: 719 500,000 Dinars
· Nombre de titres émis	: 20 185	: 7 195
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
· Montant	: 400 400,000 Dinars	: 514 200,000 Dinars
· Nombre de titres rachetés	: 4 004	: 5 142
<u>Capital au 31/12</u>	: 3 286 610,707 Dinars	: 1 459 741,965Dinars
· Montant en nominal	: 2 973 800,000 Dinars	: 1 355 700,000 Dinars
· Sommes non distribuables ^(*)	: 312 810,707 Dinars	: 104 041,965Dinars
· Nombre de titres	: 29 738	: 13 557
· Nombre d'actionnaires	: 62	: 35

(*): Les sommes non distribuables s'élèvent à **312 810,707 Dinars** au 31/12/2016 contre **104 041,965 Dinars** au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	104 041,965	116 274,869
1- <u>Résultat non distribuable de l'exercice</u>	36 189,029	- 33 358,238
✓ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	48 713,103	- 44 644,026
✓ +/- values réalisées sur cession de titres.	- 11 395,687	12 527,771
✓ Frais de négociation de titres	- 1128,387	- 1 241,983
2- <u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	172 579,713	21 125,334
✓ Aux émissions	214 479,478	78 597,079
✓ Aux rachats	- 41 899,765	- 57 471,745
Total sommes non distribuables	312 810,707	104 041,965

CP2 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PROSPERITY et les sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31/12/2016 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
Résultat distribuable de l'exercice	41 685,278	40 320,545
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	48 222,041	- 1 932,510
Sommes distribuables des exercices antérieurs	17,489	13,362
Sommes distribuables	89 924,808	38 401,397

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Rubriques	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	2,131	4,517	4,400	4,944	3,906
Charges de gestion des placements	-0,279	-0,583	-0,508	-0,593	-0,588
Revenus net des placements	1,852	3,934	3,892	4,351	3,318
Autres charges d'exploitation	-0,450	-0,960	-1,272	- 1,028	-0,834
Résultat d'exploitation	1,402	2,974	2,620	3,323	2,484
Régularisation du résultat d'exploitation	1,621	-0,142	0,214	-0,281	-0,091
Sommes distribuables de l'exercice	3,023	2,832	2,834	3,042	2,394
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-1,621	0,142	-0,214	0,281	0,091
Variation des +/- valeurs potentielles/titres	1,638	-3,293	4,080	-3,124	-3,124
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-0,383	0,924	1,178	-2,239	1,140
Frais de négociation de titres	-0,038	-0,092	-0,067	-0,120	-0,011
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	1,217	-2,461	5,191	-5,483	-1,995
Résultat net de l'exercice	2,619	0,513	7,811	-2,160	0,489
Résultat non distribuable de l'exercice	1,217	- 2,461	5,191	- 5,483	-1,955
Régularisation du résultat non distribuable	1,628	0,027	0,366	0,457	-0,024
Sommes non distribuables de l'exercice	2,845	- 2,434	5,557	- 5,026	-2,019
Distribution des dividendes	2,832	2,834	3,042	2,394	2,423
Valeur Liquidative	113,542	110,506	112,942	107,593	111,970

4-2 Ratio de gestion des placements :

Rubrique	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,500%	0,500%	0,500%	0,500%	0,500%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,808%	0,823%	1,251%	0,866%	0,709%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,516%	2,550%(*)	2,578%(*)	2,801%	2,112%
Actif Net Moyen	1 656 805,376	1 581 157,025	1 169 291,313	1 268 182,770	1 489 354,845

(*) Retraité pour les besoins de la comparaison

4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

4-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} avril 2003 Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PROSPERITY ;
- La gestion comptable de SICAV PROSPERITY ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,3 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu

4-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,10% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

4-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,10% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV PROSPERITY et partagée entre elles au prorata de leurs distributions Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

4-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables seront intégralement capitalisées chaque année et ce, à partir de l'exercice 2016, suite au changement du type de la SICAV PROSPERITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 20 Juin 2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2016

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 05 Avril 2016, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « **SICAV PROSPERITY** » arrêtés au 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total bilan de **3 428 740,997 DT**, un actif net de **3 376 535,515 DT** et un résultat net de l'exercice de **77 874,307 DT**, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles

I- Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers, ci-joints, de la Société « **SICAV PROSPERITY** » comprenant le bilan au 31 Décembre 2016, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1- Responsabilité du conseil d'administration relative aux états financiers

Le conseil d'administration de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur.

En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3- Opinion

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société « **SICAV PROSPERITY** » arrêtée au 31 Décembre 2016 ainsi que du résultat de ses opérations et des mouvements de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Nous attirons également l'attention sur la Note 2.5 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 Janvier 2017, la charge encourue par « **SICAV PROSPERITY** » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 Décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à **3 126,396 DT**, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, dans le cadre de notre audit et conformément aux normes professionnelles, aux vérifications prévues par la loi :

- En application de l'article 266 (Alinéa 1^{er}) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice 2016. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, à des remarques particulières.
- En application de l'article 266 (Alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 (nouveau) de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 telle que modifiée par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005 et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001 relatives aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes des valeurs mobilières, nous avons vérifié la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société « **SICAV PROSPERITY** » à la réglementation en vigueur. Il convient de noter, dans ce cadre, que la société procède au suivi de la liste des actionnaires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur.
- Au cours de l'exercice 2016, la société « **SICAV PROSPERITY** » ne s'est pas conformée de manière permanente les dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001 en employant :
 - o plus de 30% de son actif en Bons de Trésor à Court Terme ;
 - o plus de 20% de son actif en liquidités et quasi-liquidités. Au 31/12/2016, les liquidités et équivalents de liquidités représentent 39,58% par rapport à l'actif, soit un dépassement de 19,58%.
 - o plus de 5% de son actif net en actions SICAV.
 - o plus que 50% de son actif en valeurs mobilières représentant des titres de créances à court terme et en liquidités et équivalents de liquidités.

Tunis, le 19 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :

Auditing & Consulting Worldwide

Ahmed KHLIF

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2016

En application des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base d'informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2016

Certaines opérations réalisées au cours de l'exercice 2016 résultent de l'exécution de conventions conclues par la société au cours des exercices antérieurs. L'objet et les caractéristiques de ces conventions sont les suivantes :

- Une convention de gestion en vertu de laquelle la « **SICAV PROSPERITY** » confie à la société « BIAT ASSET MANAGEMENT » l'ensemble des tâches relatives à sa gestion commerciale, financière administrative et comptable conformément à la réglementation en vigueur. En contrepartie de ses prestations en sa qualité de gestionnaire, la « BIAT ASSET MANAGEMENT » perçoit une rémunération annuelle égale à 0,30%(TTC) de l'actif net de la SICAV, calculée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.
Au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, le montant de cette rémunération s'élève à 4 970,611 DT(TTC) porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.
- Une convention de dépôt, en vertu de laquelle la « **SICAV PROSPERITY** » confie à la « BIAT » la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds. En contrepartie de ses prestations, la « BIAT » perçoit une rémunération annuelle de 0,10% (TTC) de l'actif net calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.
Au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, le montant de cette rémunération s'élève à 1656,894 DT (TTC) porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.
- Des conventions de distribution des titres conclues avec « BIAT ASSET MANAGEMENT », « BIAT » et « BIAT CAPITAL » prévoyant une commission de distribution fixée à 0,10% (TTC) de l'actif net l'an à payer aux distributeurs des titres « **SICAV PROSPERITY** » au prorata de leurs distributions.
Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le montant de cette commission de distribution s'élève à 1656,894 DT (TTC) porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

Ce montant est défalqué comme suit :

Distributeur	Montant au 31/12/2016
BIAT ASSET MANAGEMENT	582,851
BIAT	976,793
BIAT CAPITAL	97,250
Total	1 656,894

- Dans le cadre de la convention de distribution des titres conclue avec la « BIAT », celle-ci
 - o s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin de faciliter les opérations de souscription et de rachat. Elle doit, notamment fournir les moyens humains et logistiques adéquats à l'exercice des tâches de distribution ;
 - o prend en charge tous les équipements d'infrastructure nécessaires pour le fonctionnement de la « **SICAV PROSPERITY** » et les frais inhérents à leur exploitation. Elle prend également en charge toutes les dépenses de promotion et de publicité de la « **SICAV PROSPERITY** » sous toute forme que ce soit.
- L'application d'une commission de courtage à la charge de la « **SICAV PROSPERITY** » qui a été décidée par le conseil d'administration du 29 mars 2013 au profit de « BIAT CAPITAL », intermédiaire en bourse, chargé de l'exécution des opérations en bourse pour le compte de la SICAV. Aucune convention n'est établie dans ce cadre.
 Au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, le montant de cette commission de courtage s'élève à 666,813DT (TTC), soit un taux de 0,118%(TTC) appliqué au montant de la transaction. Ce montant est porté en capital conformément à la norme comptable NC17 relative au portefeuille-titres et autres opérations effectuées par les OPCVM.

II- Conventions et opérations conclues au cours de l'exercice 2016

Au cours de l'exercice 2016, le conseil d'administration réuni en date du 05 Avril 2016 a décidé de modifier la commission de gestion, la commission de dépôt et la commission de distribution comme suit :

Nature de la commission	Anciens taux (Hors Taxes)	Nouveaux taux (Hors Taxes)
Commission de gestion	0,25%	1,20%
Commission de dépôt	0,08%	0,10%
Commission de Distribution (*)	0,08%	-

Dans la nouvelle structure des frais, la commission de distribution sera rétrocédée à partir de la commission de gestion.

La nouvelle structure des frais adoptée par le conseil n'est pas encore entrée en vigueur.

III- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par l'Assemblée Générale. Les jetons de présence servis au cours de l'exercice 2016 ont été décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 Mai 2016 statuant sur les états financiers de l'exercice 2015. Ils s'élèvent à un montant brut de 6 000 DT.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 19 Avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :

Auditing & Consulting Worldwide

Ahmed KHLIF